

## QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIERES PECHE ET AQUACULTURE EN OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE ?



**Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional**

**Assemblée Plénière du 11 octobre 2018**

*Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**  
**11 octobre 2018**

**QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIERES PECHE ET  
AQUACULTURE EN OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE ?**

Avis adopté

Rapporteur : **Bernard PEREZ**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional**  
**Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

**AVIS**  
**QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIERES PECHE ET AQUACULTURE**  
**EN OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE ?**

EXPLICATIONS DE VOTE

REVUE DE PRESSE



**EXTRAIT DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, représentant Monsieur le Préfet de région Occitanie,  
Monsieur le Vice-Président de Région, Monsieur le Conseiller régional représentant Madame la Présidente de Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette 2<sup>ème</sup> assemblée plénière de l'année 2018 consacrée à l'examen et au vote de trois projets d'avis élaborés dans le cadre d'autosaisines.

(...)

Comme je vous le disais au début de mon discours, à l'ordre du jour de cette matinée, il y a trois projets d'avis qui vont être présentés et soumis au vote, élaborés dans le cadre d'autosaisines :

- "Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale? Quel impact du e-commerce sur les modes de distribution existants?" Ce projet d'avis réalisé par la Commission 2 "Espace et développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois - Alimentation", présidée par Denis CARRETIER est une autosaisine qui intègre la saisine de la Présidente de Région en date du 9 mars 2018 sur l'impact du e-commerce sur les modes de distribution existants. Le rapporteur est Jean-Pierre ARCOUTEL.
- « Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ? », projet d'avis préparé par la commission 6 "Méditerranée - Littoral - Relations internationales", présidée par Marc CHEVALLIER. Le rapporteur est Bernard PEREZ.
- « L'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée », ce projet d'avis est élaboré par la commission 4 "Enseignement supérieur - Recherche – Valorisation – Transfert - Innovation" présidée par Alain RADIGALES. La rapporteure est Catherine MIFFRE.

Je tiens à remercier les présidents de commission, les rapporteurs, les conseillers des commissions concernées ainsi que les chargés de mission pour la qualité des travaux produits, dans des délais parfois contraints.

(...)

Les rapports élaborés après débats sont conformes aux cahiers des charges votés à l'unanimité par le Bureau du CESER avant le 31 janvier 2018 pour l'avis sur la pêche, après cette date pour les deux autres avis.

**Pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne**

Avant de vous dire quelques mots sur ces travaux, permettez-moi de souligner la promotion que nous faisons de nos premiers avis adoptés le 18 juin 2018, notamment celle de la résolution du CESER pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne. Cette résolution a fait l'objet d'un plan de diffusion exceptionnel aux autorités nationales et européennes qui en ont accusé réception.



Avant les prochaines élections européennes de mai 2019, les négociations concernant l'adoption par la Commission européenne du budget de l'Union européenne pour la période 2021-2027 devront être achevées. La réduction des crédits annoncée pour la PAC et la politique de cohésion sociale et territoriale a soulevé la légitime inquiétude des élus locaux et des acteurs du monde économique, social et environnemental et a donné lieu à une mobilisation sans faille. En effet, ces deux politiques de solidarité et de développement des territoires ont prouvé à ce jour leur efficacité : la PAC, qui a assuré à l'Union européenne jusqu'à aujourd'hui sa sécurité alimentaire, tout en développant sa puissance économique, permet de protéger et de responsabiliser les agriculteurs face à la volatilité des marchés mondiaux, de libérer le développement des entreprises agricoles et agroalimentaires et d'accompagner la transition environnementale ; la politique de cohésion qui s'appuie sur les instruments financiers que sont les Fonds européens structurels d'investissement (FEDER, FSE, FEAMP...) bénéficie à un grand nombre de thématiques sectorielles et à une typologie d'acteurs variés, irriguant et vivifiant l'ensemble de l'économie régionale.

Le Président de la République a pris connaissance de notre position et de nos inquiétudes concernant l'avenir de l'Europe après 2020, et précise que le Gouvernement est pleinement mobilisé au soutien d'une politique de cohésion simplifiée, mieux ciblée pour les territoires fragiles, au bénéfice de l'ensemble des régions et faisant la démonstration d'une Europe qui protège nos concitoyens. Cette position sera défendue auprès de la Commission européenne. Le Président de la Commission européenne Jean-Claude JUNCKER qui a été destinataire de notre avis nous informe que Mme Corina CRETU, membre de la commission en charge de la Politique régionale, étudie les différents points que nous avons soulevés afin de nous apporter une réponse. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'intérêt porté à nos travaux. Enfin, nous avons reçu une lettre chaleureuse du Commissaire européen Michel BARNIER nous assurant de son soutien et que nous pourrions peut-être rencontrer à Toulouse en janvier 2019.

A quelques jours de la 4<sup>ème</sup> université européenne de l'AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe) qui se tiendra les 18 et 19 octobre à Toulouse, avec notamment un atelier de travail sur « les enjeux européens pour les territoires, dialogue sur la politique européenne de cohésion et son avenir » à l'Hôtel de Région en présence de la Présidente Carole DELGA, de représentants de collectivités et des instances européennes, l'intérêt porté à notre travail est un bon signal. Je participerai à cette manifestation pour continuer à défendre notre position, dire nos inquiétudes et faire état de nos préconisations. Il s'agit là d'une ligne d'engagement qui nous lie aux habitants d'Occitanie, cela fait partie de la feuille de route qui nous oblige pour cette mandature.

La mobilisation pour une refondation de l'Europe, plus solidaire, plus protectrice, plus humaine défendant sans faiblesse les principes et les valeurs de nos traités est plus que jamais d'actualité.

Garantir un développement harmonieux et équilibré de nos territoires est important. Tous les travaux que nous menons, et ceux qui seront présentés au cours de cette séance, formulent des préconisations en faveur de domaines qui font levier sur la croissance, le développement social et le rayonnement de notre région.

### **L'agri, l'agro : 1<sup>er</sup> secteur d'activité de la région Occitanie**

Dès la mise en place de la région Occitanie fusionnant les deux ex territoires de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon, nous savions qu'il y aurait à défendre les conditions d'un développement économique et social optimal, conscients des atouts et des faiblesses du nouveau territoire, de la diversité de son économie.

Ainsi pendant la période transitoire, le CESER débutait sa réflexion sur des secteurs clés de l'économie régionale, celui de l'agriculture mais aussi celui de la pêche, la région s'ouvrant sur la façade méditerranéenne.

2<sup>ème</sup> région agricole de France, 1<sup>ère</sup> région pour l'agriculture biologique, plus grand vignoble du monde, premier port de pêche de Méditerranée, première région d'Europe en signes officiels de qualité, l'Occitanie dispose d'atouts pour parvenir à l'autonomie alimentaire, pour assurer une bonne alimentation des consommateurs en produisant des produits locaux en quantité suffisante, de qualité, et ce, dans le respect de l'environnement.

En novembre 2017, le CESER Occitanie adoptait un avis sur l'agriculture intitulé "Une approche de l'agriculture en Occitanie : 1<sup>er</sup> cahier"; dès ses conclusions, le CESER émettait le souhait de faire un 2<sup>ème</sup> cahier sur le développement des filières agricoles et agro-alimentaires, des circuits de proximité, en s'appuyant sur les producteurs et les consommateurs, permettant à notre région de parvenir à l'autonomie alimentaire, en prenant en compte le défi du changement climatique.

Cet avis était élaboré dans le contexte des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) : avec un quart d'agriculteurs vivant sous le seuil de pauvreté en France, une production d'aliments générant de multiples pollutions et des émissions de gaz à effet de serre, une forte précarité alimentaire ((4 millions de personnes aidées), des problèmes de santé, un niveau élevé d'utilisation de pesticides et d'importants gaspillages et pertes dans les filières alimentaires, ces EGA - clôturés le 21 décembre 2017 - avaient pour objectif d'aborder ces problématiques afin d'amorcer le virage agro écologique de notre agriculture et de notre alimentation. Il faut une agriculture et une chaîne agroalimentaire qui préservent la santé et assurent la bonne alimentation des producteurs et des consommateurs, qui permettent de développer l'emploi et de préserver les terres agricoles.

A la clôture des EGA, le Gouvernement fixait sa feuille de route concernant la politique alimentaire, structurée autour de trois axes stratégiques : assurer la souveraineté alimentaire de la France ; promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement ; réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable.

La Présidente de Région Carole DELGA, pour faire suite à ces EGA et partant du constat que les terres d'Occitanie fournissent des produits agricoles nombreux et de qualité, a fait de l'alimentation une grande cause régionale. Elle a lancé une consultation citoyenne qui contribuera à l'adoption par l'assemblée délibérante, en fin d'année, d'un Plan régional pour l'alimentation. Le CESER salue cette initiative, à laquelle il prend part. Par lettre en date du 9 mars 2018, la Présidente nous a saisis pour émettre un avis sur l'impact du e-commerce sur les modes de distribution existants. Notre réponse est intégrée à notre autosaisine.

Conséquence des EGA, la loi "Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous" a été adoptée par l'Assemblée nationale le 2 octobre 2018 avec 227 voix pour et 136 contre.

Quatre grandes mesures sont à retenir : la construction des prix à partir des coûts de production ; le relèvement du seuil de revente à perte (SRP) de 10 % et la limitation des promotions ; l'introduction d'un minimum de produits bio dans les cantines. Il fixe pour cela l'objectif de 50 % de produits locaux, dont 20 % de bio d'ici 2022 en restauration collective publique ; et une expérimentation du menu végétarien ou encore l'interdiction de l'utilisation de contenants alimentaires plastiques dans les cantines.

## ***Vers l'autonomie alimentaire locale***

Le Gouvernement souhaite que la France assure sa souveraineté alimentaire. Pendant très longtemps, nos villes géraient pleinement leurs subsistances, puis avec la mondialisation, elles ont délaissé peu à peu leur autonomie alimentaire. La gouvernance alimentaire a été transférée en partie à la politique étatique puis internationale.

Selon l'analyse d'économistes, dans le contexte d'une économie mondialisée, plus le tissu agricole et industriel est tourné vers l'extérieur du territoire, et plus la spécialisation est grande, plus la capacité à répondre à la demande alimentaire locale est faible. Nous exportons en grande partie ce que nous produisons, et nous importons ce que nous consommons.

Cette mondialisation des productions agricoles et de leur transformation a des conséquences en termes d'impact environnemental, mais aussi de lien social car il y a une perte de connexion entre ceux qui produisent et ceux qui consomment sur un même territoire.

Ainsi, aujourd'hui, face à ce constat, et aux scandales sanitaires plus nombreux, on assiste à une prise de conscience citoyenne et entrepreneuriale : le retour à une alimentation locale, durable, de qualité est prônée. Relocaliser la production deviendrait donc non seulement un enjeu écologique, mais aussi sociétal et économique.

Le retour vers une politique alimentaire des territoires est souhaité, avec une autonomie dans ce domaine, pour passer de l'aliment issu de la ferme à l'assiette.

Ce concept de l'autonomie alimentaire, nous en trouvons la définition dans une étude réalisée en 2017 par une agence de conseil en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et développement durable Utopies. Le degré d'autonomie alimentaire est évalué à travers la part en pourcentage et en valeur de la production agricole locale dans la totalité des produits agricoles incorporés dans les produits alimentaires (bruts, élaborés, transformés ou cuisinés), consommés localement sur une année.

Ce degré d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est estimé aujourd'hui à seulement 2 %, par conséquent 98% du contenu des aliments qui y sont consommés sont "importés".

Ce chiffre de 2 % doit être pris avec du recul, selon Utopies, d'une part parce qu'il n'est pas lié à un mauvais état de la production agricole française, et d'autre part parce que l'objectif n'est pas d'arriver à 100% d'autonomie alimentaire. Il semble possible aujourd'hui d'atteindre les 15% d'autonomie alimentaire pour nos villes et territoires, si l'on commence :

- par favoriser la diversification des productions, en permettant l'installation de nouveaux agriculteurs ou la reprise d'exploitations, mais aussi la transformation de celles existantes en agriculture biologique ;
- par tenir la chaîne de valeur : production, transformation, distribution, consommation, gestion des déchets. L'industrie agroalimentaire est un maillon majeur de cette chaîne. Le réseau de distribution ne peut pas être pensé seulement en circuit court - vente directe producteur-consommateur -, il faut aussi recréer une filière avec tous les acteurs, localisés, de la chaîne. Distributeurs et restaurateurs ont aussi leur part de responsabilité.
- améliorer le système du e-commerce, qui représente 6% des achats de nourriture en France, et interroger le système de la grande distribution.

Dans le projet d'avis qui vous sera présenté plus en détail par Jean-Pierre Arcoutel, le CESER fait état de ces différents éléments.

En région, on constate les nombreuses initiatives pour améliorer l'autosuffisance des villes.

Dans le top des 100 aires urbaines en matière d'autonomie alimentaire, on retrouve les villes de Montauban (12<sup>ème</sup> position), Toulouse (25<sup>ème</sup>), Tarbes, Carcassonne et Albi (56<sup>ème</sup> à 58<sup>ème</sup> place).

A titre d'exemple, Albi, dans le Tarn, est la première ville française à avoir lancé un programme d'autonomie alimentaire. Son taux d'autosuffisance est estimé à seulement 1,56 % en 2017, alors qu'elle pourrait atteindre 95 % si les ressources agricoles locales étaient intégralement orientées vers la demande locale.

Comme initiative de distributeur, à Saint-Jean-de-Védas (34), Locavorium ne vend que des produits issus d'un rayon de moins de 150 km. Les références sont livrées par 75 producteurs environ.

Face à ce grand défi de passer du système agricole au système alimentaire durable, le CESER a fait émerger 41 préconisations répondant à cinq enjeux stratégiques :

- produire : repenser une partie de la production occitane pour la consommation locale et renforcer les filières de production là où nous sommes déficitaires ;
- consommer : différencier et segmenter les produits de consommation locale;
- éduquer : sensibiliser tous les acteurs
- e-commerce : mutualiser et structurer les initiatives et l'offre en produits locaux
- aide à la décision : réguler et se coordonner.

Il est important à ce jour, pour amener les territoires vers l'autonomie alimentaire, de remettre la problématique du local au cœur des débats et politiques publiques dans leur globalité.

Dans notre rapport, nous avons identifié l'alimentation comme un nouvel enjeu de pouvoir dans les politiques locales.

Dans un rapport de janvier 2016 portant sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains, remis à l'ancienne ministre du Logement Sylvia Pinel, l'architecte Frédéric Bonnet proposait dans ce sens la création d'une compétence alimentaire pour les collectivités locales ; la prise en charge du projet alimentaire et agricole apparaissant, selon lui, de plus en plus comme une nécessité pour les collectivités locales et territoriales (collectivités acquérant des terrains agricoles pour installer des maraîchers biologiques afin de fournir la restauration collective, construction de bâtiment pour maintenir ou installer des agriculteurs, etc.).

### **Une économie de la mer à développer**

Un autre secteur d'activité économique pourrait permettre d'influer vers l'autonomie alimentaire de nos territoires : celui de l'économie de la mer, avec notamment les activités de la pêche et de l'aquaculture. L'ouverture de notre région sur la Méditerranée est un véritable atout.

Le projet d'avis "Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée?" qui sera présenté est le résultat d'une réflexion débutée pendant la période transitoire. Un rapport d'étape était acté par notre Bureau du 5 décembre 2017.

Avec ses 220 kilomètres de côtes, un parc naturel marin, celui du Golfe du Lion, 54 communes littorales, 20 stations balnéaires, 70 ports de plaisance, 1<sup>ère</sup> flottille de pêche de Méditerranée, 3 ports de commerce et 4 criées, 95 % de la production halieutique en Méditerranée française et 10 % de la production conchylicole nationale avec 476 exploitations (Thau et Leucate), notre région Occitanie est résolument tournée vers la mer. Dans cet écosystème, les activités de pêche et d'aquaculture y jouent un rôle majeur et représentent 4500 emplois directs et indirects.

Lors des 9<sup>èmes</sup> assises de la pêche et des produits de la mer qui se sont tenues à Sète en juin dernier, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Stéphane Travert, s'est lui-même exprimé sur les qualités du bassin méditerranéen en matière de pêche et d'aquaculture. La conchyliculture est également une activité emblématique de la région et dont le dynamisme est à souligner. Mais la mer Méditerranée, c'est aussi un écosystème fragile, exposé à des pollutions diverses, terrestres et maritimes, et devant prendre en compte la réglementation européenne.

Comme notre rapport l'indique, à l'horizon 2030, de nombreux secteurs de la mer pourraient connaître une croissance supérieure à celle de l'économie mondiale, que ce soit en termes de valeur ajoutée ou d'emploi. Une progression est attendue pour l'aquaculture marine (qui dépasse désormais la pêche en volume), le secteur de la transformation du poisson et des activités portuaires, tandis que la pêche professionnelle en mer subira une baisse liée à la pollution et à la diminution de la ressource de certaines espèces (exemple : poissons bleus), à la succession de plans de sortie de flotte de chalutiers, à la diminution des zones de pêche, aux contraintes réglementaires européennes.

L'aquaculture, ce sont toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. Ce terme générique rassemble, entre autres, la pisciculture (production de poissons), la conchyliculture (production de coquillages).

Ce développement de l'aquaculture est une priorité politique nationale, mais aussi européenne, a rappelé le Ministre de l'agriculture, car il y a une demande prégnante des consommateurs pour des produits de qualité. Les professionnels français sont en capacité de répondre à la demande, disposant d'un savoir-faire et s'appuyant sur une recherche performante, même si l'on constate quelques obstacles à franchir : image de l'aquaculture, gestion des risques sanitaires et environnementaux, réglementation complexe.

L'aquaculture est une alternative à la surpêche pratiquée dans les mers et océans, notamment à l'heure où la demande mondiale en poissons ne cesse d'augmenter.

Afin de faire face aux problématiques rencontrées, le CESER fait des préconisations pour soutenir ce secteur de la pêche et de l'aquaculture, entre autres :

- Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution : le CESER souhaite que le Conseil régional encourage la recherche et soutienne les actions de sensibilisation, d'éducation, et initie des états généraux d'échanges avec les régions riveraines de la Méditerranée.
- Concevoir le chalutier méditerranéen du futur (bateau économe, écologique limitant la consommation de diesel, et diminuant l'émission de CO<sub>2</sub>) : il y aurait moins de pêche mais dans des conditions permettant le maintien de l'équilibre d'exploitation des chalutiers et de la pêche. Le chalutier est indispensable à l'équilibre général, structurant l'économie locale et doit rester complémentaire de l'activité des petits métiers.
- Aider les criées en difficulté : la crise du poisson bleu a conduit à la destruction de nombreux navires. Il est demandé à la Région d'entreprendre un travail de mutualisation et de recherche d'une meilleure complémentarité entre criées d'Occitanie.
- Soutien à la filière conchylicole, vrai potentiel de développement économique.
- Développer la pisciculture des espèces marines.
- Accentuer et soutenir la formation des métiers de pêche, conchyliculture et pisciculture. Le renouvellement des générations indispensable pour ces filières passe avant tout par l'attractivité des métiers. Des efforts sont à faire en matière de formation (formation initiale, continue, apprentissage).
- Soutenir le CEPALMAR qui fait des études sur lesquelles s'appuient les professionnels : la Région doit mettre plus de moyens humains et financiers à sa disposition.

Je proposerai une initiative : l'organisation d'une réunion de travail avec les CESER du sud, PACA et Catalogne.

## **L'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les IPA**

Depuis toujours le CESER manifeste son intérêt pour les questions de santé, le dernier projet d'avis qui sera présenté relatif à l'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie le confirme.

Face aux évolutions de l'organisation des formations sanitaires et sociales de niveaux III, II et I du fait du processus engagé d'universitarisation et des textes visant à définir l'exercice de la pratique avancée pour la profession d'infirmier et les conditions de formation et d'accès à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA), la commission 4 "Enseignement supérieur - Recherche – Valorisation – Transfert - Innovation" du CESER a souhaité porter une réflexion sur la mise en perspective de cette nouvelle approche de la formation des professionnels du secteur sanitaire et social.

L'importance des enjeux de ces questionnements étant partagé par le Conseil régional, la Présidente de Région a demandé à Michel BOUSSATON, Conseiller régional délégué à la Santé, à la Silver Economy et aux Formations sanitaires et sociales d'être notre interlocuteur tout au long du travail mené. Nous remercions Michel BOUSSATON d'être présent ce matin pour prendre connaissance du rendu du rapport.

La commission s'est attachée à rappeler les enjeux de l'universitarisation des professions d'auxiliaires médicaux pour le territoire régional, et a présenté ce que revêt la notion de pratique avancée, question novatrice en France.

Le déploiement des formations en pratique avancée pour les professionnels de santé s'inscrit dans une stratégie de réorganisation du dispositif de soins nécessitée par l'augmentation des besoins de santé due à davantage de maladies chroniques, aux dépendances, au vieillissement de la population, et un nombre de professionnels de santé encadré du fait de la rationalisation des dépenses de l'assurance maladie.

Le CESER a émis des préconisations. Ainsi, le CESER est favorable à l'élargissement des compétences et de l'autonomie des professionnels de soins que permet la pratique avancée et adhère au principe de prise en charge globale du malade. Néanmoins, celui-ci regrette que la pratique avancée ait été restreinte pour l'instant aux infirmiers. En effet, ce concept a été introduit en France par l'article 119 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et concerne l'ensemble des professions d'auxiliaires médicaux.

Pour exercer comme infirmier en pratique avancée (IPA), les professionnels devront suivre une formation de 2 ans conduisant à un diplôme d'Etat et justifier de 3 ans d'expérience comme infirmier diplômé d'Etat. Valant grade de master, la formation IPA s'inscrit complètement dans le système d'enseignement supérieur européen Licence – Master- Doctorat (LMD).

Bien que ce diplôme soit ouvert à la formation initiale et à la formation continue, le CESER s'inquiète que l'accès à cette formation soit malaisé pour les infirmiers libéraux ou salariés issus des zones sous tension pour l'accès aux soins. Le CESER recommande ainsi un accompagnement financier de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée afin de promouvoir les candidatures de professionnels issus des zones sous-denses qui exercent dans le secteur libéral ou salarié et propose ainsi d'augmenter le budget régional consacré à la formation professionnelle.

Le CESER souhaite être associé aux travaux de l'observatoire régional des métiers de la santé et du social qui devra suivre le déploiement du dispositif IPA.

Et d'une manière plus générale, le CESER sera attentif à l'évolution de l'ensemble des formations des professionnels de santé dans un schéma LMD et à la mise en place d'un tronc commun initial partagé pour favoriser les passerelles, décloisonner les métiers et faciliter la pratique interdisciplinaire.

Respectant l'objet principal de sa mission et son domaine d'expertise, la commission « Enseignement Supérieur Recherche – Valorisation – Transfert - Innovation » du CESER, a volontairement axé son analyse des nouvelles mesures IPA sur l'universitarisation et la valorisation de cette formation. Elle a pleinement conscience qu'en limitant son champ d'analyse, elle n'aborderait pas l'impact de cette mesure sur l'organisation des soins qui interroge également les parties prenantes. Toutefois, au regard des préconisations proposées focalisant pour l'essentiel sur la formation des IPA, cet avis contribuera, sans aucun doute, à faciliter et à accompagner la mise en œuvre concrète de cette mesure.

## **L'actualité en Occitanie**

### ***Besoins de main d'œuvre en région***

Pour en revenir au secteur de l'économie régionale, j'ajoute que la reprise économique observée dans le pays se mesure également en Occitanie. La récente enquête d'avril 2018 réalisée par Pôle Emploi sur les besoins en main d'œuvre montre une hausse de plus de 18 % des projets de recrutement recensés en 2018 ; c'est une bonne année pour les perspectives d'embauche, il y a près de 226 000 intentions d'embauche et sous forme de contrats durables (plus de 6 mois). Pour les 20 000 actifs qui s'installent chaque année, c'est là un vivier d'opportunités, principalement dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault (41 % des besoins exprimés), et dans les bassins d'emploi de Toulouse, Montpellier, Perpignan, Nîmes réunissant 39 % des besoins de main d'œuvre de la région.

Tous les départements recensent des besoins de main d'œuvre non négligeables.

Une intention d'embauche sur deux émane de petites entreprises mais les grandes entreprises ont aussi une grande propension à recruter.

Tous les secteurs anticipent une progression de leurs effectifs, ceux de la construction et de l'industrie sont en particulier en forte hausse.

Toutefois, le secteur des services, avec plus de 132 000 intentions d'embauches, reste le plus grand pourvoyeur (59 % du total).

L'agriculture et le tourisme occupant une place importante dans la région, la part de projets liés à une activité saisonnière reste élevée. Pour le tourisme, 49,2% des recrutements seront saisonniers : l'Occitanie est, après la Corse, la deuxième région dont la part d'emplois saisonniers est aussi forte.

Il y a par conséquent des opportunités mais qui pourraient ne pas être saisies, car les difficultés de recrutement sont réelles et en hausse (37 % de projets d'embauche sont jugés difficiles à pourvoir contre 34 % en 2017).

Et c'est un paradoxe pour une région qui a le 2<sup>ème</sup> plus fort taux de chômage de France (10,5 % fin 2017, 570 000 chômeurs). Il y a donc là un défi à relever par la formation, le développement de l'apprentissage et le développement de l'approche des offres.

### ***Des initiatives de lutte contre le chômage et la précarité***

Pour faire face au chômage, il existe le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" lancé fin 2016 par le Gouvernement avec 10 territoires d'expérimentation, qui, fin 2017, affichait un bilan positif, avec plus de 500 chômeurs de longue durée qui ont retrouvé un travail en CDI. Les activités sont variées (transports, services, proximité, recyclage...). L'expérimentation doit durer encore 4 ans, et pourrait être étendue à une cinquantaine de nouveaux territoires dans le cadre d'une deuxième loi qui serait portée par des parlementaires ou le gouvernement. La Commission européenne suit de près cette initiative. Ce dispositif commence à essaimer en Occitanie.

Le CESER doit proposer cette expérimentation pour les bassins d'emploi où le taux de chômage est le plus élevé.

En effet, dans les 15 bassins d'emploi au plan national qui enregistrent les plus forts taux de chômage, 7 se trouvent en Occitanie avec des taux entre 16,9 % et 13,9 % pour Agde-Pézenas, Alès, Céret, Perpignan, Narbonne, Sète et Béziers.

Le 13 septembre, le Président de la République présentait le Plan pauvreté : 8 milliards d'euros sont prévus, dont 4 Mds de crédits nouveaux, pour financer les cinq grandes mesures : petite enfance (crèches accessibles à tous), enfance (repas à 1 euro dans les cantines pour les plus défavorisés), jeunes (créer une obligation de formation jusqu'à 18 ans pour les décrocheurs du système scolaire), accompagnement vers l'emploi, minima sociaux (mise en place d'un revenu universel d'activité, s'inscrivant dans une refonte des minima sociaux).

Je réunirai les ONG agissant dans le domaine de la pauvreté pour faire vivre en Occitanie ce Plan pauvreté et rendre opérationnelles les propositions largement partagées.

### ***Des solutions de financement pour la réalisation du GPSO***

Pour réussir ce pari, il faudra aussi mailler le territoire par l'organisation des modes de transports. Comme cela vient d'être évoqué, nous connaissons une forte progression démographique avec des populations nouvelles qui veulent se former, travailler, investir, créer des activités dans les territoires. Nous devons par conséquent poursuivre la mobilisation - depuis des mois, les acteurs socio-économiques, les entreprises se sont mobilisés à l'occasion de tous les rassemblements, conférences, rendez-vous ministériels, en faveur de l'interconnexion des LGV du Grand Sud-Ouest européen (réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse, phase 2 du GPSO, et finalisation de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan).

Le rapport du Conseil d'Orientation des infrastructures de février 2018 a déclaré prioritaire la réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse. Le choix du rythme de réalisation appartient au Gouvernement. Le Conseil a développé 3 scénarii de financement, le scénario permettant la livraison dans 10 ans a la faveur des élus. Des propositions de financements innovants pensées par les collectivités permettraient de s'inscrire dans ce scénario favorable.

Ainsi, en vue de son rendez-vous programmé avec la Ministre des Transports Elisabeth BORNE le 25 septembre, le président de la CCI de Toulouse Alain di Crescenzo, et moi-même au nom du CESER, signions un courrier commun à l'attention de Carole DELGA, afin qu'elle défende notre proposition pour le financement : la création de sociétés de financement avec des ressources fiscales dédiées dont les taxes sur les bureaux et équipements de zones aménagées qui devront en tout état de cause rester raisonnables et cohérentes avec les taux appliqués ailleurs dans notre pays.

Le modèle financier qui a permis la réalisation concédée du projet SEA (Tours-Bordeaux) - phase 1 des GPSO - et l'arrivée de la LGV à Bordeaux le 1<sup>er</sup> juillet 2017 n'est pas reproductible.

C'est la raison pour laquelle, nous défendons la création de sociétés de financements qui sont des modèles économiques différents, permettant de tenir compte de la situation financière de notre pays, de l'Etat et des collectivités.

Nous souhaitons que les grandes collectivités, qui ont déjà été sollicitées pour financer hier la régénération du réseau ferré et la réalisation de Tours-Bordeaux, aient aujourd'hui les moyens de mettre en œuvre les engagements de l'Etat pour répondre aux besoins de mobilité de la région Occitanie et du Grand Sud-Ouest européen. C'est le seul scénario qui permettra de réaliser les infrastructures dans la décennie qui s'ouvre à compter de ce jour. Les autres hypothèses renverraient l'achèvement en 2040, ce qui serait inacceptable pour les populations concernées.

En contrepartie, les entreprises seront sécurisées sur la transparence du dispositif, sur les délais de réalisation et les retours sur investissement. Ces derniers permettront la réalisation d'infrastructures nouvelles pour l'attractivité de zones concernées et une mobilité renforcée et équitable au regard des régions voisines (Espagne, Sud-Est, couloir rhodanien).



Nous agissons auprès du Premier Ministre et du Président de la République pour que soit inscrite dans l'article 30 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) la création d'une société de financement pour les 2 lignes LGV.

### ***Zonage des médecins libéraux***

Je terminerai avec quelques mots sur la thématique santé. La Directrice de l'Agence Régionale de Santé Monique CAVALIER a soumis à la CRSA pour avis, durant l'été, un projet de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins. La proposition de zonage concernait les médecins généralistes et les orthophonistes. En tant que membre de la CRSA, le CESER a été appelé à émettre un avis. La CRSA devant donner son avis au plus tard le 26 septembre 2018, la Conférence permanente réunie le 24 septembre a validé la réponse du CESER transmise à Mme CAVALIER.

D'autres propositions de zonage pour les masseurs kinésithérapeutes, les sages-femmes, les infirmiers et les chirurgiens dentistes sont à venir.

Le CESER estime la méthodologie qui a amené à la définition du nouveau zonage plus rationnelle que celle appliquée auparavant : la prise en compte de critères et de leur interaction - pas seulement le nombre - tels que la répartition géographique par classe d'âge et le niveau d'activité et modalités d'exercice des professionnels de santé mis en lien avec les caractéristiques démographiques des territoires est plus intéressante que le seul critère de densité médicale.

Néanmoins, le CESER indique que ce zonage s'apparente plus à un cadre pour l'application d'une réglementation administrative et technocratique (aides à l'installation des professionnels de santé) qu'à une solution globale visant à résoudre le problème des inégalités d'accès aux soins, donc à une politique de régulation des aides à l'installation de nouveaux médecins dans les zones sous-dotées.

Le CESER préconise de réfléchir à l'instauration d'un dispositif cohérent et fluide pour que la multiplicité des aides proposées (contrats, aides, exonérations) ainsi que celles des organismes concernés (Assurance maladie, ARS, collectivités territoriales) ne deviennent pas, en raison du manque de lisibilité pour les acteurs, un élément de dissuasion pour les candidats à l'installation ou, a contrario, un vecteur de nomadisme au gré des opportunités.

Au-delà de ces remarques, le CESER a formulé deux autres vœux :

- l'installation des professionnels de santé en zones sous-dotées pourrait être favorisée par l'introduction dans les cursus de formation de la dimension de responsabilité citoyenne nécessairement inhérente à la pratique médicale. Le CESER se réjouit par ailleurs des changements annoncés dans l'organisation du PACES qui vont permettre de réduire la tension quantitative sur la profession médicale dans les 10 ans à venir.
- Encourager les autorités sanitaires à s'appuyer sur les structures sanitaires, sociales et médico-sociales existantes sur les territoires, pour y adosser des professionnels de santé qui pourraient assurer les démarches administratives et ainsi disposer en proximité de praticiens dont ont besoin leurs résidents. Cela permettrait de réhabiliter le rôle des hôpitaux locaux dans le système global de soins.

Le Plan Santé annoncé par la Ministre invite à un travail spécifique dans notre région en raison de sa démographie, des disparités et de la nécessité de garantir un accès à des soins sécurisés pour tous dans les territoires.

(...)

Je vous remercie pour votre écoute.

## **QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIERES PECHE ET AQUACULTURE EN OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE ?**

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 161

Rapporteur : **Bernard PEREZ**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » du CESER, présidée par Marc CHEVALLIER. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur **Jean-Marie AVALLONE**,  
Représentant de la Prud'homie Sète-Môle,

Monsieur **Philippe BALMA**,  
Directeur « Les poissons du soleil »,

Monsieur **Pierre BLANES**,  
Directeur de la Société Coopérative des  
Marins Pêcheurs (SOCOMAP),

Monsieur **Frédéric BLUA**,  
Administrateur en Chef de la délégation  
à la mer et au littoral de la Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTMH),

Monsieur **Eric BRUN**,  
Ingénieur spécialisé dans la construction électrique,

Monsieur **Didier CODORNIU**,  
Vice-Président  
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur **Jean-Luc DESFORGES**,  
Administrateur des Affaires maritimes et Chef du service  
économique pour le bassin Méditerranéen,

Madame **Aurélié DESSEIN**,  
Directrice de la Criée d'Agde,

Madame **Marion FISCHER**,  
Déléguée Générale de France Filière Pêche,

Monsieur **Jean-Marc FROMENTIN**,  
IFREMER,

Monsieur **Robert GANDOLFO**,  
Chef de projet pêche et aquaculture durable  
au Pôle Mer Méditerranée,

Monsieur **Patrick GATTO**,  
Ancien constructeur naval,

Madame **Erika GERVASONI**,  
Chargée de mission aquaculture au CEPRALMAR,

Monsieur **Paul GROS**,  
Président de la Société Coopérative des  
Marins Pêcheurs (SOCOMAP),

Monsieur **Yvan GUITON**,  
Chargé du Plan Littoral 21 auprès du Préfet de région Occitanie,

Monsieur **Kévin HENRY**,  
Représentant des petits métiers  
de pêcheurs à Sète,

Monsieur **Jean-François HOLLEY**,  
Chargé de mission pêche au CEPRALMAR,

Monsieur **Cédric INDJIRDJIAN**,  
Directeur Adjoint Délégué à la mer et au littoral  
à la Préfecture de l'Hérault,

Monsieur **Jérôme LAFON**,  
Délégué filière pêche à FranceAgrimer,

Monsieur **Patrice LAFONT**,  
Président du Comité Régional Conchylicole  
de Méditerranée (CRCM-2018),

Monsieur **Gilles LE CORRE**,  
Directeur du Parc Marin du Golfe de Lion,

Madame **Marion LEVADOUX**,  
Directrice du Comité Interprofessionnel des Produits  
de l'Aquaculture (CIPA),

Monsieur **Bruno LIGUORI**,  
Président du Crédit Maritime Méditerranéen,

Monsieur **José LLINARES**,  
Directeur de la Criée de Sète,

Monsieur **André LUBRANO**,  
Président du CEPRALMAR,

Monsieur **Dominique MARTINEZ**,  
Représentant des chantiers navals de Méditerranée  
« Martinez Construction Navales »,

Monsieur **Michel MOLY**,  
Président du Parc Marin du Golfe du Lion,

Monsieur **Alexandre MOUSSEIGNE**,  
Coordonnateur Projet « Medfish »  
au Marine Stewardship Council (MSC),

Monsieur **Philippe ORTIN**,  
Président du Comité Régional  
de la Conchyliculture en Méditerranée (CRCM-2017),

Monsieur **Stéphane PUECH**,  
Directeur de la Criée de Port-La-Nouvelle,

Monsieur **Frédéric RESTE**,  
1<sup>er</sup> Prud'Homme Port-La-Nouvelle,

Monsieur **Gérard ROMITI**,  
Président du Comité National des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins (CNPMEM),

Monsieur **Robert RUMEAU**,  
Représentant des petits métiers  
de pêcheurs à Sète,

Monsieur **Raphaël SCANNAPIECO**,  
Prud'homme Major de Sète,

Monsieur **Florent TARBOURIECH**,  
Conchyliculteur,

Madame **Marie TCHAKERIAN**,  
Directrice de la Mer  
Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur **Michel TUDESQ**,  
Directeur du Lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète,

Monsieur **Bertrand WENDLING**  
Directeur Général de l'organisation de producteurs de la Société  
Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète Môle (SA.THO.AN.).



Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission  
**« Méditerranée – Littoral – Relations internationales »**

***Le Bureau***

**Président**

Marc CHEVALLIER

**Vice-Président**

Gilbert FOUILHE

**Secrétaire**

Pierre AYLAGAS

***Les membres***

Martine APPRIOU  
Jérôme CAPDEVIELLE  
Denis CARRETIER  
Michel COLOM  
Robert COTTE  
Guillaume COURSIN  
Habib DECHRAOUI  
Michel DEHORS  
Joachim DENDIEVEL  
Gisèle DESMONTS  
Jacques DIETRICH  
Yann FORTUNATO  
Bernard FOURCADE  
Jacques GARCIA  
José GOMEZ  
Clare HART  
Georges JULES  
Bruno LAFAGE  
Muriel LARGUIER

Anne-Rose LE VAN  
Claudine LLAURO  
Sandrine MARTORELL  
Philippe MAYDAT  
Alexis MELIDONIS  
Sylvie MICHEL  
Albert MOULET  
Elodie NOURRIGAT  
Vanessa NY  
Bernard PEREZ  
Simon POPY  
Thomas PORTES  
Laure SERRES  
Thomas SUN  
Geneviève TAPIE  
Emilie VARRAUD  
Nathalie VEYRE  
Serge VIALETTE





## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                       | <b>1</b>  |
| <b>I. LE CONTEXTE .....</b>                                                                    | <b>3</b>  |
| I.1. LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE.....                                                             | 3         |
| I.2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL GLOBAL .....                             | 3         |
| I.3. LE CONTEXTE EUROPÉEN DE CROISSANCE BLEUE.....                                             | 4         |
| <b>II. ETAT DES MILIEUX.....</b>                                                               | <b>7</b>  |
| II.1. DÉGRADATION DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES MILIEUX<br>MARINS ET LAGUNAIRES..... | 7         |
| II.2. LES MILIEUX EN OCCITANIE.....                                                            | 8         |
| II.2.1. Le Golfe du Lion.....                                                                  | 8         |
| II.2.2. Le Parc Naturel Marin : un espace protégé.....                                         | 9         |
| II.2.3. Le milieu lagunaire en danger .....                                                    | 11        |
| <b>III. ETAT DE LA RESSOURCE .....</b>                                                         | <b>13</b> |
| III.1. UN MANQUE DE CONNAISSANCES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES.....                             | 13        |
| III.1.1. L'exemple du projet Franco-Espagnol « Medfish » .....                                 | 13        |
| III.1.2. Quelques espèces suivies sur une centaine exploitées .....                            | 14        |
| <b>IV. EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES .....</b>                        | <b>19</b> |
| IV.1. LA FILIÈRE PÊCHE.....                                                                    | 19        |
| IV.1.1. Les types de pêche .....                                                               | 19        |
| IV.1.2. Le chalutier méditerranéen du futur .....                                              | 24        |
| IV.1.3. La pêche hauturière .....                                                              | 25        |
| IV.1.4. Les prud'homies .....                                                                  | 26        |
| IV.2. LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS.....                                                    | 27        |
| IV.3. LES CRIÉES D'OCCITANIE EN DIFFICULTÉ.....                                                | 28        |
| <b>V. L'AQUACULTURE DES ESPECES MARINES .....</b>                                              | <b>33</b> |
| V.1. LA CONCHYLICULTURE.....                                                                   | 33        |
| V.2. LA PISCICULTURE DES ESPÈCES MARINES.....                                                  | 36        |
| <b>VI. LA FORMATION DES FILIERES PECHE, CONCHYLICULTURE ET<br/>PISCICULTURE .....</b>          | <b>43</b> |
| <b>VII. REGLEMENTATION ET FINANCEMENTS : LE ROLE DES DIVERS ACTEURS<br/>.....</b>              | <b>46</b> |
| VII.1. LA RÉGLEMENTATION .....                                                                 | 46        |
| VII.2. LES FINANCEMENTS EUROPÉENS, NATIONAUX ET RÉGIONAUX .....                                | 49        |
| <b>VIII. LES PRECONISATIONS.....</b>                                                           | <b>53</b> |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                                                         | <b>59</b> |
| <b>ANNEXE .....</b>                                                                            | <b>63</b> |
| <b>GLOSSAIRE .....</b>                                                                         | <b>67</b> |



## INTRODUCTION

Marqueur indissociable de l'identité Méditerranéenne, la filière de la pêche a façonné l'économie du littoral depuis des siècles. Depuis la Préhistoire, les Phéniciens puis les Grecs pêchaient en Méditerranée le thon pour les premiers et de nombreuses espèces pour les seconds.

Associée à l'aquaculture<sup>1</sup>, ces filières représentent aujourd'hui un enjeu considérable pour les régions littorales françaises et notamment en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Enracinées dans notre histoire, elles contribuent au rayonnement économique, social, culturel, à la valorisation du patrimoine, à notre manière d'être y compris dans l'identité de nos communes du littoral fortement marquée par la pratique de ces activités.

L'Occitanie est bordée par 220 km de côtes, 36 000 ha de lagunes et de grandes réserves naturelles. Elle concentre la 1<sup>ère</sup> flottille de pêche de Méditerranée, 5 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95 % de la production halieutique<sup>2</sup> en Méditerranée française et 10 % de la production conchylicole nationale avec 476 exploitations (Thau et Leucate) elle est au centre des problématiques liées à ces filières qui représentent 4 500 emplois directs et indirects.

La vitalité économique de ce secteur et son ancrage territorial constituent donc une priorité, qu'il s'agisse de la protection des milieux, de la ressource, de la lutte contre la pollution mais également des métiers de la mer, de la mise en marché et de l'aval des filières.

Les filières de la pêche et de l'aquaculture ont connu de profonds bouleversements ces dernières années qui fragilisent leur équilibre économique : contraintes réglementaires européennes (mise en place de licences, établissement de quotas, limitation du nombre de jours de pêche...), succession de plans de sortie de flotte de chalutiers, diminution des zones de pêche, diminution de la ressource (notamment en poissons bleus), pollution d'écosystèmes fragiles que sont les milieux naturels de production conchylicole, augmentation des coûts énergétiques d'exploitation, fragilité des criées, etc.

Aussi, le **CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** estime nécessaire de se pencher plus en détails sur les différents enjeux liés aux filières de la pêche et de l'aquaculture dans la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, en réalisant un avis d'autosaisine intitulé : « **Quelles perspectives pour les filières pêche et aquaculture en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ?** »

---

<sup>1</sup> Qui inclut la pisciculture et la conchyliculture

<sup>2</sup> Les ressources Halieutiques sont des ressources vivantes (animales et végétales) des milieux aquatiques des milieux marins ou dulçaquicoles (eau douce) exploitées par l'Homme. Le présent Avis ne traitera pas des ressources en eau douce.



## **I. LE CONTEXTE**

### **I.1. LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE**

La mer Méditerranée est un espace stratégique d'échanges entre les pays riverains mais également entre les espaces géopolitiques auxquels ces pays appartiennent ; Europe, Maghreb, Machrek notamment, et le reste du monde. Les zones frontalières de la Méditerranée sont secouées par des crises économiques, démographiques et climatiques, qui font de cette zone riche d'échanges une zone également de tensions. Ces échanges sont en constante évolution, et sous les effets conjugués de la pression démographique, de la croissance économique et de l'ouverture des marchés, ils se sont au cours des années récentes intensifiés en raison notamment d'un accroissement des flux de marchandises entre l'Europe et l'Asie, et des flux de population entre les rives du Nord et du Sud de la Méditerranée.

La mer Méditerranée est une mer intercontinentale de 2,5 millions de km<sup>2</sup> composée de deux bassins : un occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un oriental allant de la Sicile au canal de Suez.

La façade Méditerranéenne française comporte les rivages des trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et l'ensemble des eaux sous juridiction française en Méditerranée, qui sont situées dans sa partie occidentale.

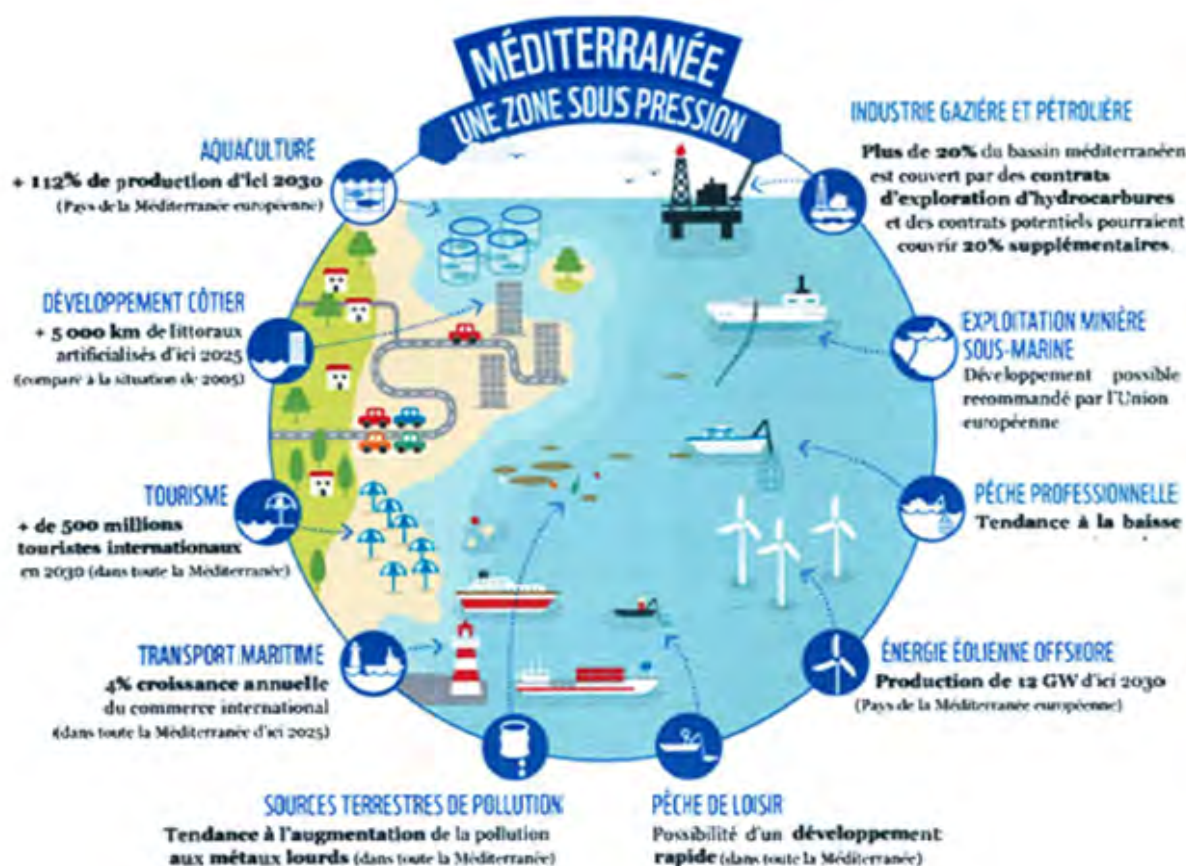
### **I.2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL GLOBAL**

Les rives de la Méditerranée française sont un espace d'accueil de population croissant, de flux de touristes importants, dans un contexte de montée des eaux obligeant les pouvoirs publics à mettre en place des réglementations drastiques d'aménagement et de construction notamment (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de prévention des risques d'inondation...).

L'économie de la mer s'entend, comme son nom l'indique, des secteurs d'activité ayant un lien avec la mer (transport maritime, pêche, plaisance, tourisme, éolien en mer, biotechnologies marines) mais aussi du capital naturel et des services écosystémiques que l'on doit à celle-ci (ressources halieutiques, voies de navigation, absorption de CO<sub>2</sub>, entre autres).

Dans le cadre d'une étude parue en avril 2016, l'OCDE prévoit que l'économie de la mer pourrait largement doubler sa contribution à la valeur ajoutée mondiale et franchir la barre des 3 000 milliards de dollars entre 2010 et 2030. Une croissance particulièrement forte est attendue en ce qui concerne l'aquaculture marine (+ 200 %), l'éolien en mer (+ 1 257 %), les activités de transformation du poisson, ainsi que pour la construction et la réparation navales. Les secteurs d'activité liés à la mer promettent également d'apporter une contribution notable à la création d'emplois puisque l'on estime qu'en 2030, ils représenteront approximativement 40 millions d'emplois en équivalent temps plein.

**Comme indiqué dans le schéma ci-dessous, la progression la plus soutenue à cet égard est attendue de l'éolien en mer, de l'aquaculture marine, du secteur de la transformation du poisson et des activités portuaires, tandis que la pêche professionnelle, en Méditerranée va subir une baisse liée notamment à la pollution, la diminution de la ressource de certaines espèces etc.**



### I.3. LE CONTEXTE EUROPÉEN DE CROISSANCE BLEUE

La politique maritime intégrée définie en 2009 et adoptée le 8 octobre 2012, à Limassol par le Conseil des Etats-membres et la Commission européenne, réaffirmait qu'une approche coordonnée dans ce secteur favorisait l'économie bleue, tout en préservant les mers et les océans.

La stratégie «**Croissance bleue**» est une stratégie à long terme visant à soutenir la croissance durable dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle reconnaît que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne qui offrent un potentiel considérable en matière d'innovation et de croissance. Il s'agit de la contribution de la politique maritime intégrée à la réalisation des objectifs de la **stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**.

L'économie «bleue» représente 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an.

**Cette stratégie se compose des trois volets :**

➤ **Mesures spécifiques de politique maritime intégrée**

- **Connaissance du milieu marin** : améliorer l'accès aux informations sur la mer
- **Aménagement de l'espace maritime** : veiller à une gestion efficace et durable des activités en mer
- **Surveillance maritime intégrée** : donner aux autorités une meilleure connaissance de ce qui se passe en mer

➤ **Stratégies par bassin maritime, visant à optimiser le dosage des mesures destinées à promouvoir la croissance durable en tenant compte des facteurs climatiques, océanographiques, économiques, culturels et sociaux**

- Mers Adriatique et Ionienne
- Océan Arctique
- Océan Atlantique
- Mer Baltique
- Mer Noire
- **Mer Méditerranée**<sup>3</sup>
- Mer du Nord

➤ **Approche ciblée d'activités spécifiques**

- **Aquaculture**
- Tourisme côtier
- **Biotechnologie marine**
- **Énergie marine**
- Exploitation minière des fonds marins

**L'Union Européenne (UE) soutient financièrement les objectifs prioritaires de la politique maritime intégrée définis par la Commission, le Conseil et le Parlement européen** au travers de programmes de travail annuels principalement consacrés à des appels d'offres, des appels à propositions et des programmes opérationnels pour la période 2014-2020, financés par le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)<sup>4</sup>.

Le FEAMP attribué à la France et le programme opérationnel détaillé, applicable en région Occitanie, font l'objet d'une partie spécifique, analysée ci-après.

---

<sup>3</sup> Id.

<sup>4</sup> Règlement n°205/2014 du 15 mai 2014.





## II. ETAT DES MILIEUX

### II.1. DÉGRADATION DE LA QUALITÉ ET DE LA PRODUCTIVITÉ DES MILIEUX MARINS ET LAGUNAIRES

Les écosystèmes littoraux sont essentiels mais on constate qu'ils sont profondément dégradés. Ils jouent cependant des rôles importants pour le renouvellement des ressources halieutiques, qui y effectuent tout ou partie de leur cycle de vie : reproduction, nurserie, nourricerie, abris et/ou transit lors de leurs migrations, etc.

La productivité et les fonctionnalités des milieux estuariens et littoraux sont étroitement liées à la qualité des eaux et des habitats qui les composent. Or ces milieux sont soumis à de nombreuses sources de dégradations : pollution marine (en particulier les rejets de plastiques), maritimes (accidents de mer, dégazages) ou issues des bassins versants (d'origine industrielle, agricole, domestique) charriés par des cours d'eau pour se retrouver inévitablement en mer.

Une étude a été réalisée par des scientifiques français, espagnols, italiens et canadiens sur les écosystèmes marins en Méditerranée. Parue le 14 mars 2017 dans la revue britannique *Scientific reports*<sup>5</sup>, cette étude a condensé et modélisé l'ensemble des données disponibles depuis 1950. Elle met en lumière, dans le secteur ouest – méditerranéen, une diminution substantielle de l'abondance des espèces de poissons commerciaux et non commerciaux, atteignant 41 % pour les pélagiques<sup>6</sup> et 49 % pour les démersaux<sup>7</sup>. Cette baisse considérable de la population marine s'explique par l'interaction de multiples facteurs, le principal étant un changement dans la qualité des eaux qui entraîne une baisse de la production primaire (plancton)<sup>8</sup>. La diminution de la biomasse planctonique jouerait un rôle supérieur à celui des prélèvements liés à la pêche. La diminution des apports fluviaux en nutriments et l'augmentation des pollutions chimiques sont actuellement soupçonnés d'être les moteurs principaux de ces changements.

Les apports en sédiments issus des fleuves ont dramatiquement diminué dans les 50 dernières années du fait de la canalisation des cours d'eau, des barrages et des niveaux de prélèvements trop intenses. Or ces apports sont essentiels pour limiter l'érosion côtière et contribuer à la production primaire.

La Méditerranée subit aussi des pollutions chimiques notamment liées à l'agriculture (apports diffus et intermittents de pesticides, y compris de molécules interdites ; existence de stockages défectueux) et aux eaux urbaines (ruissellement urbain, stations d'épuration au fonctionnement douteux).

---

<sup>5</sup> Piroddi C, Coll M, et al. Historical changes of the Mediterranean Sea ecosystem : modelling the role and impact of primary productivity and fisheries changes over time. *Scientific Reports*. 2017; 7:44491

<sup>6</sup> **Un poisson est appelé pélagique** lorsqu'il vit dans les eaux proches de la surface ou entre la surface et le fond. Le hareng, la sardine, l'anchois, le maquereau, le thon ... sont des poissons pélagiques. Ils ont le dos bleu vert. Cette coloration les protégerait des oiseaux et prédateurs marins. Leur forme oblongue leur permet de se déplacer très facilement. La plupart de ces poissons vivent en groupe et nagent en bancs. *Source* : IFREMER.

<sup>7</sup> **Les espèces démersales** vivent au-dessus du fond. Ces espèces sont très mobiles mais très dépendantes du fond d'où elles tirent leur nourriture. Parmi elles on trouve la daurade, le merlu, le merlan, la morue... Leur coloration varie du gris argenté au rouge. *Source* : IFREMER.

<sup>8</sup> *Source* : IFREMER.

La Méditerranée est victime de pollutions industrielles : PCB<sup>9</sup> (actuellement en déclin), et POP<sup>10</sup> qui reposent dans les sédiments des fleuves, les rémanences d'exploitations minières anciennes, les restes industriels des pays de l'Est, les apports industriels des 3 grands fleuves de la rive Nord (Pô, Ebre, Rhône) ou les industries de transformations d'hydrocarbures (60 raffineries de pétrole versant 20 000 tonnes/an de pétrole en mer).

En milieu marin, de nombreux autres polluants ont des effets perturbateurs endocriniens sur le développement et la reproduction des mammifères et des poissons. Ayant considérablement augmenté au cours des dernières années, la consommation de produits pharmaceutiques est appelée à s'accroître avec le vieillissement de la population. Ces produits sont peu filtrés par les stations d'épuration. Un rapport de l'Académie de pharmacie (2008) a relevé que ces produits avaient des effets écotoxiques, aigus et chroniques, en particulier les antibiotiques, les anticancéreux et les perturbateurs endocriniens (majoritairement les contraceptifs) dont la reprotoxicité est élevée.

Les débris micro-plastiques très présents en Méditerranée (de 115 000 à 890 000 par km<sup>2</sup>) présentent plusieurs risques pour l'environnement : ils sont porteurs d'additifs plastifiants toxiques liés à leur fabrication, mais également, ils fixent et concentrent fortement les polluants chimiques persistants dans l'eau (par absorption). Par ingestion involontaire des micro-plastiques ces polluants contaminent toute la chaîne alimentaire. L'action de l'Expédition 7<sup>ème</sup> Continent<sup>11</sup> est symptomatique de la pollution du milieu aquatique, et notamment de la Méditerranée. Les milieux lagunaires en Méditerranée n'échappent pas non plus aux problèmes de pollution et de changement climatique, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'état des stocks ou sur la qualité de l'écosystème des milieux de production conchylicoles.

**La dégradation des milieux marins et lagunaires entraîne une baisse générale de la ressource. Le CESER considère que les problèmes de pollution doivent être examinés globalement. C'est la raison pour laquelle le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de redoubler d'efforts pour encourager et soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions. Le Conseil Régional pourrait initier des « Etats généraux », pour discuter avec les Régions riveraines des problèmes en Méditerranée, en particulier celui de la pollution.**

## **II.2. LES MILIEUX EN OCCITANIE**

L'Occitanie : 220 km de côtes, un Parc Naturel Marin et 3 150 ha de concessions dans les lagunes, dont les principales sont à Thau et Leucate.

### **II.2.1. Le Golfe du Lion**

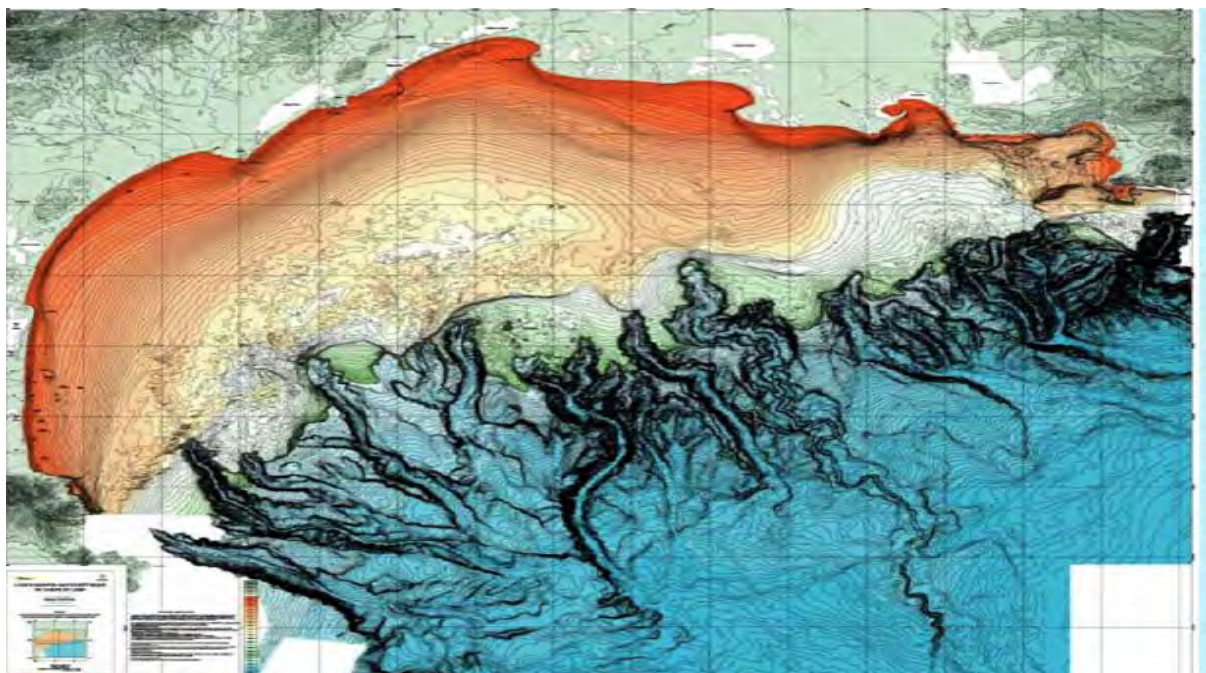
La Méditerranée est une mer semi fermée qui ne possède pas de plateau continental à l'exception du **Golfe du Lion**. Son fond sablonneux est propice au chalutage. Cependant les sédiments et la qualité du plancton, ne permettent plus de nourrir suffisamment les produits de la pêche, en particulier le poisson bleu.

---

<sup>9</sup> PCB = Polychlorobiphényles

<sup>10</sup> POP = Polluants Organiques Persistants

<sup>11</sup> On appelle les zones d'accumulation de plastique le 7<sup>ème</sup> continent. Cette appellation vient de l'étendue de ces zones, de la taille d'un continent, et non du fait que l'on peut marcher dessus. Les déchets plastiques déversés dans la mer entament une longue dérive. Sous l'effet de la rotation de la Terre, les courants marins créent ce que l'on appelle des gyres océaniques.



## **II.2.2. Le Parc Naturel Marin : un espace protégé**

Premier Parc Naturel Marin (PNM) de Méditerranée<sup>12</sup> (créé en 2011 sur le secteur de la réserve marine), le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion s'inscrit dans le cadre des Aires Marines Protégées (AMP) en compagnie notamment des zones Natura 2000<sup>13</sup>, des Réserves Naturelles ou des Parcs Nationaux. Le PNM est un outil spécifiquement conçu pour la mer, pour « contribuer au développement durable du milieu marin, à sa protection, à la connaissance du patrimoine marin », à savoir :

- Un périmètre (4 000 km<sup>2</sup> d'espaces protégés sur 100 km de côtes, entièrement marin au 1<sup>er</sup> cm d'eau + possibilité de gestion intégrée zone côtière => les « pieds dans l'eau »),
- Un Plan de gestion à 15 ans établi en 2014 et 8 Orientations stratégiques,
- Un budget d'environ 1 M€/an (crédits d'Etat),



<sup>12</sup> Extraits des auditions de Messieurs Michel MOLY et Gildas LE CORRE, respectivement Président et Directeur du Parc Marin. 11 avril 2017.

<sup>13</sup> Le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et les Zones Natura 2000 sont soumis à la Directive cadre 2008/56/CE, transposée par la France dans le Code de l'environnement articles L 219 et suivants et articles R 219-4 et suivants, interdisant notamment le chalutage dans les 3 milles nautiques à des fins de protection de l'environnement.

- Une équipe administrative et technique (avec notamment des agents en mer assermentés pour contrôler les activités et verbaliser le cas échéant),
- Un Conseil de Gestion de 60 membres.

➤ **Les problématiques rencontrées par le Parc Naturel Marin :**

- Un spot de biodiversité, (nombreuses espèces animales ou végétales protégées ou réglementées)...
- ...mais devant faire face à une forte affluence due à son attractivité (2,5 millions de visiteurs par an, 11 stations balnéaires, une densité de population 3 fois supérieure au département)...
- ...et un lieu d'activités nombreuses (transport de croisière, 2<sup>ème</sup> port fruitier de Méditerranée, 10 ports de plaisance, plongée, 7 ports de pêches et 98 navires représentant 300 emplois directs...)
- ...avec un patrimoine culturel riche (17 bateaux labellisés, 16 monuments classés...).

➤ **Les 8 orientations de gestion du Parc :**

1. **Faire du parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin.**
2. **Protéger le patrimoine naturel marin du littoral aux canyons profonds.**
3. **Préserver et améliorer la qualité des eaux.**
4. **Soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes.**
5. **Favoriser une gestion de l'ensemble des ressources naturelles.**
6. **Favoriser un développement des activités du tourisme nautique compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel marin.**
7. **Contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel maritime.**
8. **Envisager une coopération avec l'Espagne.**

➤ **Les actions du Parc en lien avec la pêche (indifféremment pêche professionnelle et de loisirs) :**

L'objectif du PNM est de faire évoluer les comportements en s'appuyant notamment sur des outils juridiques (ex : arrêté qui réglemente la pêche à l'oursin [*licences + périodes de pêche + quotas*] ou la pêche du Corail Rouge [*interdiction de certains matériels + licences + périodes de pêche*]), en développant la connaissance via des structures scientifiques ou en s'autosaisissant du sujet de la réglementation des pêches.

Le Parc a voté une motion sur le respect de la réglementation des pêches dans le périmètre du parc.

- Le point de départ : constat du non-respect de la réglementation en matière de pêche, préjudiciable à l'ensemble des acteurs (notamment l'interdiction de chalutage dans la zone des 3 milles), d'où la nécessité de faire respecter la loi d'une manière dissuasive, avec l'ensemble des moyens de l'Etat en mer, dont les agents assermentés du Parc.
- Le PNM a mené une grande campagne de recensement des récifs artificiels (ces derniers contribuant à la création d'habitats et à « concentrer » les poissons).

Hors règlementation des pêches, d'autres actions sont menées : Le PNM travaille sur l'étude de la qualité de l'eau (constat d'une baisse des polluants tels que les PCB mais avec de nouveaux problèmes tels que les perturbateurs endocriniens) et sur le fonctionnement des écosystèmes, et sur le projet « RECUPNET<sup>14</sup> » pour réduire la quantité de déchets marins liés à la pêche.

D'une manière générale, le dialogue avec la communauté des petits métiers de pêcheurs s'est progressivement orienté vers un modèle constructif après quelques « remous » lors de la mise en place du Parc. Aujourd'hui, les pêcheurs sollicitent le PNM sur plusieurs sujets et recherchent des arbitrages pour concilier leur activité avec la préservation de la ressource et des milieux.

### **II.2.3. Le milieu lagunaire en danger**

Les 3 150 ha de concessions d'Occitanie, n'échappent pas aux diverses origines de pollution (activités humaines terrestres notamment) déjà mentionnées.

S'y ajoutent cependant des phénomènes conjoncturels à certaines époques de l'année, liés au développement de phytoplanctons toxiques, à des contaminations biologiques par des bactéries, des norovirus ... nécessitant un suivi spécifique de la qualité de l'eau des zones de production conchylicoles afin d'assurer la sécurité sanitaire des produits.

Les zones de production sont surveillées par des réseaux de suivis microbiologiques et phyto planctoniques. En cas de dépassement des seuils autorisés, cela déclenche une suspension de la commercialisation des coquillages. S'agissant d'une mesure de santé publique, le Préfet, peut décider seul, de suspendre provisoirement la récolte et la commercialisation des huîtres et des moules. Malgré les ventes différées, les pertes économiques pour les entreprises peuvent être considérables, notamment durant la période des fêtes de fin d'année.

#### **Les pressions sur le milieu lagunaires sont également dues :**

- Aux malaïgues, favorisées par le réchauffement climatique. Leur phénomène essentiellement d'origine naturelle (météorologique) est lié à un déséquilibre entre les processus de consommation et de production d'oxygène. Ainsi, plus l'eau est chaude, plus faibles sont les concentrations d'O<sub>2</sub> possibles dans l'eau, alors que la chaleur favorise l'activité biologique et chimique. Au-delà d'un certain seuil, le système bascule vers une vie sans oxygène. La réduction de l'O<sub>2</sub> est remplacée par la réduction de sulfates, conduisant à la libération de sulfures. Entre manque d'oxygène, émission de sulfures apports de nutriments (liés à des ruissellements) les mortalités sont brutales. Le cercle vicieux ne peut être rompu que par le vent.
- À la faiblesse des liens mer-lagunes. En effet, le lien entre mer et lagune est fondamental pour maintenir la fonctionnalité d'une lagune (corridor biologique, entrées d'eau marine, évacuation des sédiments...).

---

<sup>14</sup> Les suivis engagés en 2016 (déchets sur les plages) et 2017 (déchets flottants) seront poursuivis afin d'évaluer l'ampleur du phénomène sur le territoire du Parc. Ces données contribuent aux objectifs de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin. Plus localement, elles permettent d'alimenter les outils et actions de sensibilisation adaptés et de déployer des actions de réduction des apports à la mer (lien terre-mer). Dans le cadre du projet « RECUPNET », les interventions d'enlèvement des filets perdus et autres déchets volumineux pourront être intensifiées grâce notamment au renforcement de l'équipe « opérations ». Le protocole pour l'évaluation de l'impact des déchets sur l'activité de pêche professionnelle sera mis en œuvre pour couvrir les quatre saisons.

Les graus ont presque tous été artificialisés, parfois comblés (étang de Canet en Roussillon, voué au comblement). Ces éléments essentiels du littoral continuent à être artificialisés et entravés, comme à Port-La-Nouvelle.

- Au risque de submersion, à plus long terme. Le cordon littoral sableux (lido) est à l'origine de l'existence des lagunes. Or celui-ci est menacé à moyen terme par la conjonction de trois phénomènes : la subsidence du littoral (tassement avec le temps, perte d'altitude), l'arrêt des dépôts sédimentaires, la montée du niveau de la mer. À moyen terme, des entrées maritimes dans les lagunes seront plus fréquentes. À plus long terme, le lido disparaîtra.

### III. ETAT DE LA RESSOURCE

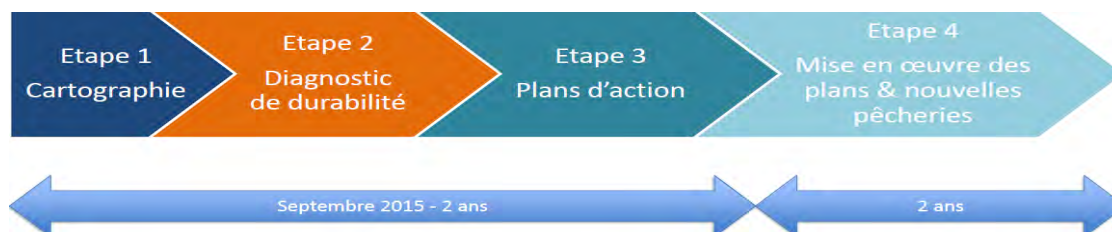
#### III.1. UN MANQUE DE CONNAISSANCES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

##### III.1.1. L'exemple du projet Franco-Espagnol « Medfish »

Le projet « Medfish », est coordonné par le « Marine Stewardship Council<sup>15</sup> », en partenariat avec la Fondation WWF à Paris. Ce projet est mené conjointement en France, Golfe du Lion, et en Espagne, depuis septembre 2015. Les principaux objectifs sont de procéder à une analyse de l'état des ressources et des pêcheries de la Méditerranée, d'évaluer la durabilité d'une sélection de pêcheries (7 dans chaque pays) et de proposer des améliorations de leurs pratiques grâce à l'élaboration collective de plans d'actions.

Le référentiel du MSC est utilisé comme outil pour évaluer l'état des ressources marines et encourager des améliorations environnementales des pêcheries Méditerranéennes. Ce référentiel mondialement reconnu est conforme aux directives de la FAO<sup>16</sup> et de l'ISEAL<sup>17</sup> dont le MSC est membre. **Ce référentiel sur la durabilité des pratiques de pêche repose sur 28 critères et 3 principes** : la durabilité des stocks (santé animale...), l'impact sur les écosystèmes (qualité des habitats marins...), l'efficacité du système de gestion (types et résultats des contrôles mis en place et effectués...).

Le projet « Medfish » s'est déroulé en quatre étapes :



La cartographie des espèces, engins, habitats, débarquements, parties prenantes, marché et mesures de gestion, notamment, s'est heurtée à une **absence de données fiables voire parfois manquantes**. Il résulte des diagnostics de durabilité effectués, de nombreux points d'amélioration possibles. L'élaboration de plans d'actions et leur mise en place se poursuit avec les acteurs concernés.

**Face au manque de suivi des apports des petits métiers, et au manque de données sur la pêche récréative qui représente des tonnages importants (Loup, Daurade, Telline, etc...), il est nécessaire de mettre en place des mesures et de faire des investigations permettant de palier à ce manque de connaissances.**

- **Le Conseil Régional devra s'impliquer pour améliorer les relations entre la Direction Des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les Comités régionaux et/ou locaux...**

---

<sup>15</sup> Extraits de l'audition de M. Alexandre MOUSSEIGNE le 15 mai 2018, du **Marine Stewardship Council (MSC)**, Organisation à but non lucratif, indépendante depuis 1999, porteuse d'un programme de **certification et d'éco labellisation pour promouvoir une pêche durable**

<sup>16</sup> Food and Agriculture Organisation of the United Nations – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

<sup>17</sup> [www.isealalliance.org](http://www.isealalliance.org) Regroupement de Fondations et d'Associations définissant les standards mondiaux du développement durable global.



- **Il faut accélérer et rendre disponibles les résultats des activités de contrôle afin d'améliorer la qualité de gestion de la ressource.**
- **La raréfaction des espèces déclarées, dans les circuits de commercialisation des criées contribue à l'augmentation des prix, ce qui est préjudiciable pour les consommateurs.**

### **III.1.2. Quelques espèces suivies sur une centaine exploitées**

Les stocks de poissons en Méditerranée sont évalués selon un protocole spécifique, une fois l'an par la Commission Générale des Pêches en Méditerranée (CGPM)<sup>18</sup> qui est l'Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) pour la Méditerranée. On distingue des « sous-zones » dont le Golfe du Lion où **5 espèces sont évaluées**<sup>19</sup> selon les objectifs chiffrés du Rendement Maximal Durable (RMD)<sup>20</sup> :

- 2 démersales<sup>21</sup> : **merlu et rouget**
- 2 petits pélagiques<sup>22</sup> : **sardines et anchois**
- et le **thon**

Le **thon rouge** et l'**espadon** font l'objet d'un protocole spécifique par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA / ICCAT).

**Une quarantaine d'autres espèces sont partiellement diagnostiquées** en termes d'indices d'abondance même si ces indices ne servent pas officiellement à la Commission européenne pour définir le RMD.

#### **Le stock de thon rouge :**

La crise du thon rouge en Méditerranée n'est plus d'actualité. Les différents plans de gestion qui ont été mis en œuvre ont été efficaces pour lutter contre la surcapacité de pêche, la taille minimum des poissons pêchés, restreindre les périodes de pêche et mieux contrôler l'activité des thoniers (2<sup>ème</sup> plan de gestion).

Les quotas sont fixés au niveau international pour chaque espèce (thon rouge et espadon), puis ventilés par pays. Le pays établit des sous-quotas par zone (Atlantique et Méditerranée pour la France). Ce bon état du stock a permis une hausse des quotas de 20 % par an depuis 2014.

Selon Medfish, la pêche au thon rouge est la seule actuellement en Méditerranée à pouvoir prétendre à une labellisation.

---

<sup>18</sup> **La CGPM a été créé en 1949**, afin de jouer un rôle actif pour la conservation des stocks halieutiques dans les eaux internationales de la mer Méditerranée. Elle rassemble 23 pays membres qui bordent la Méditerranée et la Mer Noire (Albanie, Algérie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monaco, Maroc, Roumanie, Slovaquie, Syrie, Tunisie, Turquie, l'Union européenne).

<sup>19</sup> Extraits de l'audition de M. Jean-Marc FROMENTIN – IFREMER. 14 mars 2017.

<sup>20</sup> **Le rendement maximum durable (RMD)** est la plus grande quantité de captures que l'on peut extraire d'un stock halieutique à long terme et en moyenne, dans des conditions environnementales existantes (moyennes), sans affecter significativement le processus de reproduction.

<sup>21</sup> **Les espèces démersales** vivent au-dessus du fond. Ces espèces sont très mobiles mais très dépendantes du fond d'où elles tirent leur nourriture. Parmi elles on trouve la daurade, le merlu, le merlan, la morue... Leur coloration varie du gris argenté au rouge. Source : IFREMER.

<sup>22</sup> **Un poisson est appelé pélagique** lorsqu'il vit dans les eaux proches de la surface ou entre la surface et le fond. Le hareng, la sardine, l'anchois, le maquereau, le thon ... sont des poissons pélagiques. Ils ont le dos bleu vert. Cette coloration les protégerait des oiseaux et prédateurs marins. Leur forme oblongue leur permet de se déplacer très facilement. La plupart de ces poissons vivent en groupe et nagent en bancs. Source : IFREMER.

### Les poissons démersaux :

Le stock de poissons démersaux en Méditerranée est en situation de surexploitation, notamment du fait des chalutiers pélagiques qui, à partir de 2007, se sont reportés sur le poisson blanc pour compenser les pertes des prises en poisson bleu. Les données disponibles montrent une prédominance des chalutiers (de fond, pélagiques et mixtes) dans la répartition des captures de merlu ainsi qu'une influence non négligeable des navires étrangers (principalement espagnols).

Les campagnes annuelles de mesure du stock dans la région du Golfe du Lion montrent une chute spectaculaire de l'indice d'abondance lié au merlu depuis 2007/2008. La situation du rouget est moins problématique.

Il en ressort des situations de surexploitation très forte pour le merlu et de surexploitation plus modérée pour le rouget. Les recommandations de l'IFREMER sont de diminuer la mortalité par pêche sur les 2 espèces, avec une attention particulière pour le merlu.

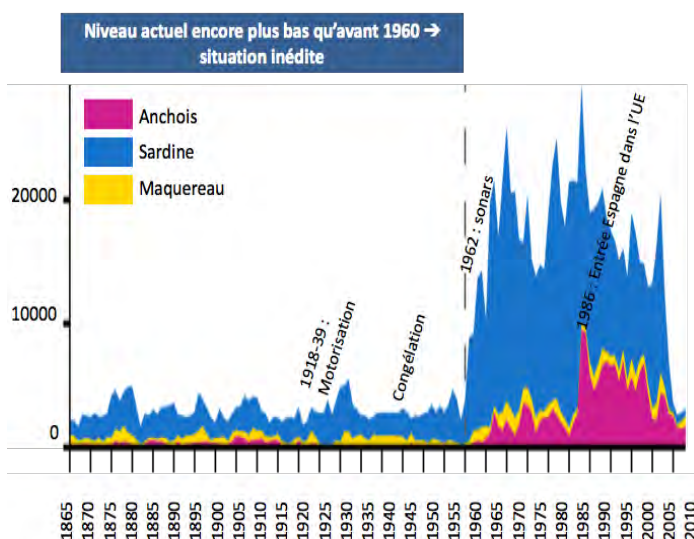


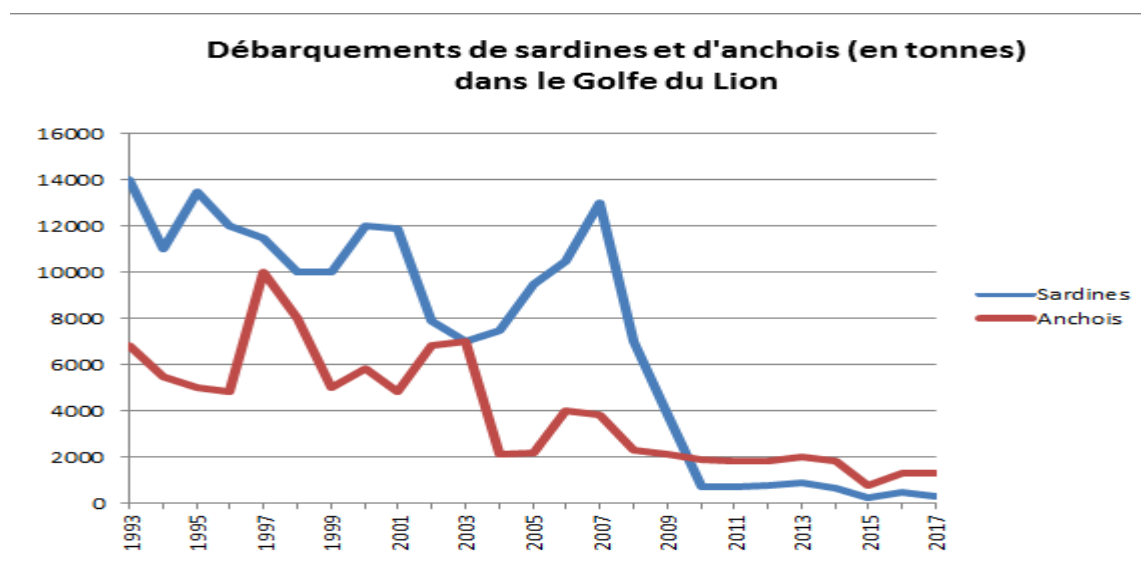
### La crise du « Poisson bleu » :

Depuis 2006/2007, la taille des poissons bleus (anchois et sardines) est en forte diminution en Occitanie. L'évaluation de la biomasse montre clairement **une chute spectaculaire de leur dimension**.

- **L'anchois** (pêché à 99% par les chalutiers pélagiques) : **10 000 tonnes en 1997, 1 700 tonnes en 2017**.
- La **sardine** (pêchée principalement par les chalutiers pélagiques jusqu'en 2010 puis par la pêche au lamparo, les bateaux étant plus flexibles et adaptés à la saisonnalité cette pêche et son caractère plus « côtier ») : **11 000 tonnes en 1997, 500 tonnes en 2017**.

### Reconstruction captures 1865-2013:





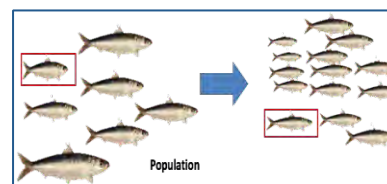
(Source : M. José LLINARÈS. Directeur de la criée de Sète. Septembre 2018).

La recommandation pour l'**anchois** : **diminuer la mortalité par pêche**

La recommandation pour la **sardine** : **ne pas augmenter la mortalité par pêche.**

**Explication sur la crise du Poisson bleu<sup>23</sup> :**

Les poissons sont plus nombreux, mais bien plus petits, plus jeunes et également plus « maigres » (à taille comparable les poissons sont aujourd'hui moins lourds et moins gras qu'auparavant).



- *Les pistes exclues* : trop grande mortalité liée à la pêche / pression de prédation des thons rouges et des dauphins / agents pathogènes.
- *La piste retenue* : le compromis avec la reproduction + qualité de l'alimentation des sardines. Il en ressort une évolution notable du plancton consommé par les sardines avec des espèces plus petites et donc moins énergétiques.
- *Les hypothèses actuellement à l'étude, et restant à confirmer par des études scientifiques plus poussées, privilégient* 1) *la baisse des apports en nutriments par les fleuves (au premier rang desquels le Rhône) comme facteur prépondérant pour le plateau continental du Golfe du Lion (réduction du débit par les prélèvements, les barrages, le changement climatique, réduction des apports en azote et en phosphore liés aux réglementations environnementales),* 2) *les pollutions chimiques (sardines et anchois sont plus contaminés qu'en Atlantique, notamment aux PCB). L'effet des polluants a pour l'instant été peu approfondi : on ne connaît pas les effets cocktail.*

*Les résultats les plus récents suggèrent en revanche une faible influence des changements du régime des vents en zone côtière (vents plus forts), de même que des changements de la convection profonde hivernale au large. Ces deux facteurs sous influence climatique remettent en suspension dans la colonne d'eau les nutriments apportés par les fleuves, les remettant à la disposition du plancton.*

<sup>23</sup> Extraits de l'audition de M. Marc FROMENTIN, IFREMER. 14 mars 2017.

**Les autres espèces :**

L'analyse de l'état du stock et de la quantité pêchée des autres espèces est plus complexe car la majorité d'entre elles sont côtières et capturées par une pêcherie artisanale exerçant différents métiers dans des habitats distincts et capturant de très nombreuses espèces. Un système de collecte a été mis en place en Méditerranée, mais les données restent difficilement interprétables à l'heure actuelle. On constate néanmoins des diminutions d'abondance chez plusieurs espèces démersales<sup>24</sup>.

**Les pêcheries dans le Golfe du Lion sont fortement multi-spécifiques** (plusieurs espèces pêchées), avec beaucoup de petits métiers polyvalents.

**Seulement 5 espèces évaluées** actuellement au titre du RMD. **Une quarantaine d'autres espèces sont diagnostiquées en termes d'abondance, depuis 1994**, avec des perspectives sur de nouvelles espèces, mais avec un besoin de recherche en amont.

**Certaines pêcheries**, notamment démersales, sont **fortement surexploitées** (merlu).

La problématique **poisson bleu** est liée à un **facteur environnemental** (lien avec le plancton).

---

<sup>24</sup> Source : Sarraux, C., et al. (2018) Small pelagic fish dynamics: A review of mechanisms in the Gul of Lions, Deep Sea Research Part II: Topical Studies in oceanography.



## IV. EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

### IV.1. LA FILIÈRE PÊCHE

Deux types de pêche sont pratiqués en Occitanie.

#### IV.1.1. Les types de pêche

**La pêche côtière artisanale pratiquée par les petits métiers (90 % des navires)<sup>25</sup> et par les chalutiers (18-24 mètres)<sup>26</sup>.** Une caractéristique essentielle des petits métiers réside dans leur polyvalence qui leur permet d'exploiter un maximum d'espèces d'intérêt commercial sans remettre en cause les équilibres essentiels à la durabilité environnementale et professionnelle de leur activité. La polyvalence concerne à la fois les engins et espèces visées (poissons, coquillages) mais également l'espace de pêche : en fonction des saisons dans les milieux lagunaires ou la mer.

**Les chalutiers** représentent 5% de la flotte en Occitanie et 90 % à 95 % des apports en criée. Face à la crise du poisson bleu, leur activité essentielle est le poisson blanc et en particulier le merlu.



**La pêche hauturière** pratiquée<sup>27</sup> par les thoniers senneurs. Pour les thoniers senneurs qui représentent 3 % de la flotte en Occitanie, aucune polyvalence n'est possible et l'encadrement réglementaire est important.



**Sur 220 km de côtes, la flotte est composée de :**

- 687 petits métiers (cela représente 35 % de la flotte française en Méditerranée),
- 59 chalutiers (sur les 64 de la flotte française en Méditerranée).

---

<sup>25</sup> N'exerçant leur activité que dans les zones lagunaires et dans la limite des 5 milles nautiques.

<sup>26</sup> Qui exploitent la totalité du plateau continental

<sup>27</sup> À partir des 20 milles nautiques

Ces bateaux sont répartis dans 5 ports de pêche mais il existe 50 points de débarquement. Les navires actuels sont anciens (30 ans de moyenne d'âge) et peu adaptés aux exigences réglementaires et économiques. Cela représente 4 500 emplois directs et indirects (mareyeurs, transporteurs, poissonniers, entretien et carénage, réparations et constructions navales...).

**Rappel sur les segments de la filière pêche en Méditerranée :**

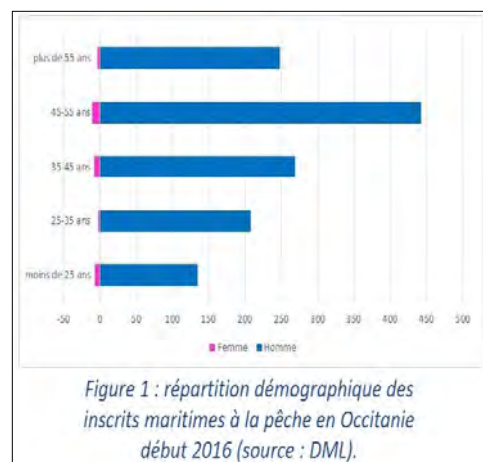
- **Les thoniers senneurs** : ciblent le thon rouge à la senne tournante coulissante.
- **Les chalutiers** : ne travaillent qu'au chalut (de fond ou pélagique) avec une diversité d'espèces pêchées, horaires et nombres de jours en mer encadrés, une petite flottille très structurante d'une cinquantaine de navires (mais dont le nombre a largement baissé au cours des 10 dernières années).
- **Les petits métiers (90 % de la flottille)** : une grande diversité de navires et métiers (grande polyvalence), avec un encadrement juridique de plus en plus important.

**Les chiffres clés de la filière pêche en Occitanie<sup>28</sup> :**

- **700 navires** et environ **1 300 marins**.
- **4 halles à marée** (criée) : **10 000 tonnes de produits** et **30 à 35 M€** de CA par an.

***NB** : il est très difficile de connaître les chiffres des ventes directes ou aux mareyeurs (hors criée), elles représentent cependant, une part potentiellement significative.*

- **50 points de débarquement** avec des niveaux d'équipements inégaux.
- Une **grande diversité d'espèces débarquées** (>150).
- Une **population vieillissante** et des navires à moderniser.



**Les enjeux structurants de la filière pêche :**

- Des produits de grande qualité dont le potentiel de valorisation est encore grand (peu de transformation).
- Un marché tourné vers l'export (Espagne et Italie) qui explique la forte présence des produits de l'Atlantique au-delà des étals des villes de la bande littorale.
- Un manque de notoriété et d'identification « Méditerranée » des produits de la mer = une communication à améliorer en direction de l'arrière-pays notamment de l'ancienne région Midi-Pyrénées, où les circuits de commercialisation demeurent confidentiels.
- Hormis quelques espèces suivies par l'IFREMER, l'état des stocks est peu documenté.
- Des interrogations sur l'évolution de l'environnement (ex : problème de plancton influençant la croissance des poissons bleus, une forte hausse des crevettes et de poulpes dans les débarquements...).

Une filière qui va sans doute devoir se restructurer au vu du contexte : réglementation européenne pouvant amener à une nouvelle baisse du nombre de chalutiers (diminution du nombre de jours en mer et atteinte du Rendement Maximal Durable d'ici 2020) ainsi qu'une flottille vieillissante et une rentabilité très sensible au cours du gazole.

<sup>28</sup> Extraits des auditions de MM. André LUBRANO, Président du CEPALMAR, Jean-François HOLLEY, chargé de mission pêche, Philippe ORTIN, Président du CRCM – 9 mai 2017.

➤ **Les « petits métiers » en Occitanie : un modèle historique avec un rôle structurant en Méditerranée<sup>29</sup>**

**85 % des unités de pêches en Occitanie sont des petits métiers de moins de 18 mètres à la mer, et inférieur à 9 mètres en milieu lagunaire.** Cela représente 70 % des effectifs professionnels, et 620 pêcheurs répartis dans 11 prud'homies (2 quartiers maritimes) et 1 800 emplois induits (pour 1 emploi en mer, 3 emplois à terre).

**Caractéristiques de la pêche au « petits métiers » en Occitanie :**

À la différence du chalutage qui exploite la totalité du plateau continental, la majorité des petits métiers n'exercent que dans **les zones lagunaires et dans la limite des 5 milles nautiques pour la zone côtière.**

Une caractéristique essentielle des petits métiers réside dans la polyvalence (des engins, des espèces, des techniques, des espaces selon les saisons) qui leur permet d'exploiter un maximum d'espèces d'intérêt commercial. En Occitanie, **les pêcheurs petits métiers pratiquent plus de 10 « métiers »**, avec des avantages en termes de sélectivité, de respect de l'environnement (pas de chalutage de fond et capture des poissons vivants).

La flottille des petits métiers est équipée de moteurs de faible puissance donc moins polluants et moins dépendants de l'évolution du prix du gazole, que les chalutiers.

Ils ont la capacité à limiter les invendus. **À ce titre, il est important de noter que la valorisation des produits vendus en direct par les petits métiers est supérieure à la vente en criée.**

**Focus sur la pêche en lagune sur l'étang de Thau :**

L'augmentation du taux de salinité constatée ces dernières années sur l'étang de Thau met en péril l'équilibre nécessaire à la survie des espèces, et a notamment pour effet la disparition de coquillages dans les lagunes méditerranéennes ne vivant que dans ces milieux (clovisses, palourdes, huîtres plates). Trois principales causes évoquées par la profession :

- La diminution des apports d'eau douce et donc appauvrissement (moins de sédiments),
- La mise en place de l'assainissement,
- L'ouverture à la mer via le canal de Frontignan, créant un apport important et direct d'eau salée.

De plus, une augmentation significative et non-encadrée de la plaisance entraîne une dégradation des fonds, de la qualité de l'eau.

**L'impact socio-économique est important : une diminution de 50 % de l'activité des petits métiers sur les lagunes, et donc une diminution des revenus et de la polyvalence de la filière, conduisant de fait à une baisse significative du nombre de pêcheurs : 160 pêcheurs en 2017 contre 1 000 en 1990.**

**Principaux problèmes rencontrés par les petits métiers et avenir filière :**

L'activité souffre encore aujourd'hui d'une faible prise en compte des avis des professionnels par l'Administration.

---

<sup>29</sup> Extraits des auditions de MM. Robert RUMEAU et Kevin HENRY, représentants des petits métiers à Sète. 8 juin 2017.



- Les nombreux plans de gestion spécifiques aux techniques de pêche des « petits métiers » (anguille, drague, senne coulissante, senne de plage, etc.) mis en place ces dernières années pour la reconstitution des stocks n'ont pas suffisamment fait l'objet de discussions en amont avec la profession, cette dernière tenant pour principale cause de la diminution des stocks les déséquilibres environnementaux.
- De plus, rien n'est mis en place concernant la pêche plaisancière et son impact sur les stocks.
- Si l'avenir des petits métiers de pêcheurs s'avère moins problématique pour les pêcheurs en mer, l'activité en lagune apparaît plus délicate.
- Le manque d'attractivité du métier constitue un frein et le renouvellement des pêcheurs n'est pas assuré. Dans un souci de répondre à la nécessaire ouverture du métier aux jeunes générations, il convient d'en faire également la promotion auprès des femmes et de leur rendre accessible l'exercice du métier et de l'outil de travail, au moyen des nouvelles technologies.

**La valorisation et la commercialisation constituent les maillons faibles de l'activité.** Dans ce domaine, l'objectif essentiel doit consister à obtenir des prix moyens plus stables et plus viables en éliminant les variations saisonnières tout en garantissant des produits de qualité irréprochables et dans des quantités limitées.

C'est l'objectif majeur du **projet « VALDORA » élaboré par un groupe de pêcheurs de l'étang de Thau**. Ce projet est une première initiative nationale qui consiste à capturer des daurades sauvages et à les maintenir en vie dans des viviers après leur migration saisonnière vers la mer, afin de valoriser les circuits de vente traditionnelle (criées en particulier), en les mettant sur le marché durant les mois où l'espèce est absente des étangs.

La réalisation de ce projet, dont les aspects techniques sont bien avancés, devrait permettre de valoriser le patrimoine gastronomique de la région. Il garantirait la qualité et la fraîcheur des produits issus de la pêche et en assurerait la traçabilité complète pour les consommateurs.

### **Le chalutage en Méditerranée<sup>30</sup> est en grand danger**

La crise du poisson bleu a conduit à la destruction de très nombreux navires au cours des 10 dernières années (5 plans de sorties de flotte ont entraîné la destruction de 46 chalutiers et une réduction de l'effort de pêche (nombre de jours en mer qui va même passer en deçà des 196 jours/an).

Les chalutiers d'Occitanie doivent donc faire face à un environnement de plus en plus contraint qui fragilise l'équilibre économique de la filière sur le moyen et long terme.

D'une manière générale, les pêcheurs sont critiques envers la réglementation européenne et ses restrictions (Rendement Maximal Durable, quota d'effort, contingent de licences...) qu'ils considèrent peu adaptées aux spécificités de la pêche méditerranéenne.



<sup>30</sup> Extraits de l'audition de M. Jean-Marie AVALLONE, Prud'homme de Sète-Môle – 9 mai 2017-

**Les pêcheurs soulignent un manque d'informations sur l'état réel de la ressource en Méditerranée, ils considèrent que :**

- Le lobbying exercé par les associations et organisations environnementales telles que Greenpeace auprès de la Commission européenne ont conduit à un encadrement de plus en plus strict...malgré un défaut d'évaluation scientifique des stocks.
- L'hétérogénéité et les difficultés d'accès aux données restent les principales préoccupations pour améliorer la situation actuelle. La connaissance constitue un point déterminant pour une gestion durable des pêches en Méditerranée.
- Cette situation est mal perçue par les pêcheurs, d'autant plus que les pays Méditerranéens de l'UE viennent de signer la déclaration de Malte « *MedFish4Ever* » pour sauvegarder la ressource halieutique en Méditerranée.
- La profession souhaite un lobbying efficace et constructif auprès de l'UE pour défendre les acteurs de la filière et contribuer à son développement durable au niveau Méditerranéen. À ce jour, la seule action exercée l'est au niveau national via le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPEM).

**Point de vue des pêcheurs sur les raisons de la diminution de la ressource :**

Le problème de baisse de la ressource est lié à la **pollution de l'environnement** (rejets des bassins versants + stations d'épuration + transport maritime) et non pas d'une surexploitation de la ressource.

**Selon le Comité National des Pêches et des Elevages Marins (CNPEM)**, « les pêcheurs professionnels sont les victimes directes et indirectes de ces dégradations du milieu »<sup>31</sup>. « Les pollutions ou tout autre forme de dégradation des milieux côtiers et estuariens ont une incidence sur la productivité et les fonctionnalités de ces écosystèmes fragiles et notamment les ressources halieutiques. Elles impactent directement les pêcheurs professionnels qui en dépendent. Ils en sont les premiers témoins et les premières victimes. Ils constituent de ce fait de véritables sentinelles, garants et indicateurs de la qualité de ces milieux».

Il estime « qu'il est urgent de remédier enfin aux problèmes de qualité et de fonctionnalité des milieux. Le CNPEM déplore le manque de moyens financiers à la mesure de la tâche et le manque d'ambition des gouvernements successifs pour remédier à ces problématiques. Les pêcheurs professionnels ne peuvent plus être des « solutions » des conséquences de négligences ou de fautes industrielles ».

**Les perspectives de la filière<sup>32</sup> :**

- La situation économique reste toujours fragile pour les chalutiers et les petits métiers malgré une baisse des tensions. Le facteur « prix du carburant » reste essentiel (30% des charges d'exploitation pour les chalutiers).
- Les contraintes normatives se sont accrues. Elles sont critiquées malgré une nécessité d'appliquer un principe de précaution pour la préservation d'une ressource fragile.
- Des incertitudes demeurent sur l'impact sur la ressource des phénomènes environnementaux.

---

<sup>31</sup> [www.comite-peches.fr/peche-monde-maritime](http://www.comite-peches.fr/peche-monde-maritime)

<sup>32</sup> Extraits de l'audition de M. Frédéric BLUA, Administrateur en chef de la délégation à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault. 8 juin 2017.

- Une nouvelle problématique de « compétition » pour l'occupation de l'espace en mer est en train d'émerger : limitation des zones de pêches, (aires marines protégées, zones Natura 2000, parcs éoliens et la raréfaction de la ressource... déclenchent une compétition accrue et des conflits d'usage entre les pêcheurs et les autres activités). Il conviendra de trouver pour ces derniers une compensation liée à la limitation de l'espace.
- Les exigences en matière de formation professionnelle sont grandissantes et entraînent des gains de valorisation des produits (transformation).
- Certains stocks sont en déséquilibre tels que l'Espadon (quotas créés en 2017 pour la France de 85 tonnes), le Merlu (qui a souffert du « report » d'activité du poisson bleu par les chalutiers), le Rouget Barbet ou encore la Palourde (dans les étangs). L'Europe estime que, au regard des stocks de Merlus, une réduction de l'effort de pêche doit être envisagée.
- **Le chalut demeure un segment de pêche indispensable à l'équilibre général pour l'importance de ses apports en volume. Il reste structurant pour l'économie locale et pour la filière aval (criées, transformation) et doit rester complémentaire de l'activité des petits métiers, ces derniers étant en mesure de diversifier leurs activités tout en ayant des contraintes moindres.**
- Le chalut « du futur » constitue un chantier de réflexion : sa taille et sa puissance devront être restreintes (économe en carburant) ; il devra être éco-conçu et adapté aux réglementations.

#### **IV.1.2. Le chalutier méditerranéen du futur**

La nouvelle génération de bateaux doit être conçue en fonction du type de pêche pratiquée et du matériel utilisé. L'acier s'oxyde en Méditerranée, et l'aluminium n'est pas écologique et n'est pas utilisé pour la pêche. Le matériau de construction le plus adapté en Méditerranée semble être le composite – fibre de verre<sup>33</sup>. La plupart des navires construits sont en composite.

La technique innovante d'infusion des tissus de verre utilisée permet un gain de poids à la construction de l'ordre de 10% à 15% cela se traduit par une économie de carburant et moins de CO<sup>2</sup> rejeté dans l'atmosphère. Un gain de vitesse également pour se déplacer plus vite.

Les types propulsion :

- propulsion diesel classique
- propulsion au Gaz Naturel Liquéfié – GNL- (un premier ferry est en construction). Cependant, la réglementation ne prévoit pas ce type de carburant pour la pêche cela implique un rapprochement avec les textes en vigueur.
- propulsion électrique ou diesel électrique par un groupe électrogène. Cette technique doit utiliser une application industrielle capable d'assurer un montage fiable avec un accompagnement d'une entreprise qui développe ce type de montage.

La propulsion électrique ne génère aucune émission de particules de CO<sub>2</sub> et offre un confort d'utilisation<sup>34</sup>, car les navires sont plus silencieux, vibrent moins et sont plus maniables. La législation change. L'électrique est en passe d'être obligatoire et pas seulement dans les parcs naturels protégés.

---

<sup>33</sup> Extraits de l'audition de M. Dominique MARTINEZ, propriétaire d'un des seuls chantiers navals de Méditerranée « Martinez Constructions Navales ». 12 juin 2018.

<sup>34</sup> Extraits des auditions de M Patrick GATTO, ancien constructeur naval et M. Éric BRUN, ingénieur spécialisé dans la construction électrique, depuis 2012. 12 juin 2018.

On pourrait se tourner vers de l'hybride série, alimenté par un groupe électrogène et de très gros réservoirs électriques. Grâce à l'industrie automobile, la technique évolue, et la capacité de charge a augmenté. Les piles à combustibles restent cependant, encore chères.

Concernant l'hydrogène, il provient à 99% du gaz. La propulsion à hydrogène est une solution envisageable dans les 10 ou 20 prochaines années, quand il sera totalement produit par des énergies renouvelables.

**Un Bureau d'Études méditerranéen spécialisé devra établir le cahier des charges d'un prototype de chalut du futur.** Les architectes navals sont aptes à déterminer les pistes de travail en collaboration avec les chantiers de construction car ils font la veille sur toutes les technologies applicables au bateau du futur. Toutes les servitudes peuvent être gérées par des panneaux solaires.

**Ce nouveau bateau devra être :**

- Monocoque ou catamaran avec ou sans foils
- Eco-conçu et éco-propulsé
- Avec une force de traction de 6 à 10 tonnes
- Plus petit (entre 16 et 20 m)
- Plus économe et respectueux de l'environnement
- Plus polyvalent
- Mieux équipé pour l'amélioration des conditions de travail et le confort des marins
- Transposable pour l'ensemble de la Méditerranée

**Le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de financer d'urgence le cahier des charges pour permettre aux chantiers navals d'étudier la construction de ce nouveau bateau.**

#### **IV.1.3. La pêche hauturière**

**Les thoniers senneurs de plus de 25 mètres, ciblent le thon rouge à la senne tournante coulissante, exclusivement en juin.**

Après une surpêche jusqu'au milieu des années 2000, qui a entraîné une chute spectaculaire de la ressource et une sous déclaration des captures, des mesures de gestion se sont succédées pour mieux encadrer la pratique, au niveau mondial (réduction de 30 000 tonnes à 13 500 tonnes de 2006 à 2015). Un suivi scientifique a permis de constater une forte amélioration des stocks (volume et taille des poissons).

Les quotas sont fixés au niveau international (ICCAT) pour le Thon rouge, puis ventilés par pays. Chaque Etat-membre de l'UE est destinataire d'une part de poids autorisé de capture.

L'Europe et les États membres ont consenti pendant plusieurs années, un effort concerté important dans les dispositifs de contrôle dédiés à cette pêcherie.

L'État français effectue ensuite un arbitrage entre façades (Méditerranéenne, Atlantique), entre métiers, et avec un poids pour la plaisance et les Organisations de Producteurs (OP).

Depuis, la filière Thon rouge se porte particulièrement bien.

**La réglementation a permis un retour du poisson et les quotas ont augmenté de 20 % par an de 2015 à 2017, et de 18 % en 2018.**

Ces quotas sont partagés entre thoniers senneurs (90 % des quotas, pour des poissons +100 kg destinés exclusivement au marché japonais après avoir été capturés vivants puis engraisés à Malte) et petits métiers (10 % pêche à la ligne et au palangre de poissons de 30 kg minimum ou 115 cm destinés au marché local).

#### **IV.1.4. Les prud'homies**

Officiellement entrées dans le droit français en 1481, sous le règne de Louis XI, puis supprimées à la révolution, les prud'homies de pêcheurs ont retrouvé une reconnaissance juridique au XIX<sup>e</sup> siècle (1859) à travers un décret impérial réglementant la pêche dans cet espace maritime, et leur déléguant notamment le pouvoir de rechercher et constater toutes les infractions concernant la pratique de cette activité.

Ce n'est qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle que les prud'homies ont, d'une certaine manière, perdu de leurs prérogatives, à travers des interprétations des textes visant à restreindre leurs attributions. Dans la mesure où cette institution n'est pas considérée comme indépendante de l'administration, la Communauté européenne ne lui reconnaît pas encore un statut de juridiction à part entière.<sup>35</sup>

**L'Occitanie compte 11 prud'homies<sup>36</sup>** : Le Grau du Roi, Palavas, Sète étang de Thau, Sète-Môle, Agde, Valras, Gruissan, Bages - Port la Nouvelle, Leucate, Saint Laurent de la Salanque – Le Barcarès, St Cyprien.



---

<sup>35</sup> Source : [www.crpmem.corsica](http://www.crpmem.corsica)

<sup>36</sup> Auditions de MM. Raphaël SCANNAPIECO, Prud'homme Major de Sète - 9 mai 2017, Frédéric RESTE, 1<sup>er</sup> Prud'homme de Port- La- Nouvelle – 5 juillet 2017.

## IV.2. LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Les Organisations de Producteurs (OP) jouent un rôle important, notamment dans la régulation des marchés. L'Occitanie en compte deux : SA.TH.O.AN et OP DU SUD.

### ➤ La Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète-Môle (SA.TH.O.AN)<sup>37</sup>

La Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète-Môle est agréée en qualité d'Organisation de Producteurs (OP) depuis 1992 (arrêté ministériel) dans le domaine de la pêche maritime. Les OP jouent un rôle important dans la régulation des marchés. À ce titre, elles interviennent dans le cadre de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) définie par différents règlements européens. Ces règlements doivent permettre un meilleur ajustement de l'offre et de la demande, en qualité et quantité, et valoriser les produits afin d'améliorer les revenus des producteurs adhérents.

En sa qualité d'OP, la SA.TH.O.AN fixe chaque année une liste d'espèces qui supporteront un prix minimum de vente (prix de retrait) en accord avec l'Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs (AMOP). Le niveau des prix de retrait est arrêté par espèce et par taille à partir de prix communautaires dits de référence. L'OP ne dispose que d'une marge réduite sur la fixation du prix.<sup>38</sup>

La coopérative gère la production de ses adhérents à partir du débarquement. Pour le poisson bleu (sardines et anchois), dès l'arrivée à quai des navires de pêche, les lots sont identifiés et caractérisés afin d'en assurer une parfaite traçabilité. La criée gère l'ensemble des apports des ventes de poissons blancs et bleus.

La SA.TH.O.AN regroupe une flotte composée de :

- Une trentaine de chalutiers polyvalents de 18 à 25 mètres.
- Une vingtaine de thoniers senneurs de 25 à 45 mètres.
- Une trentaine de petits métiers.

Une volonté de qualité contrôlée : chaque bateau s'est engagé sur **6 points clés du système de production**<sup>39</sup>

- Trait bien marqué (la durée maximum du trait de chalut est comprise entre 3 et 4 heures pour le poisson blanc, 30 et 60 mn pour le poisson bleu) => Pas d'entassement ni de séjour prolongé dans le filet.
- Pêche débarquée sitôt entreposée en chambre froide => Fraicheur maintenue à terre.
- Cales distinctes => Poisson identifié dès sa capture.
- Étiquetage respecté => Traçabilité parfaite du produit
- Poisson bien traité (le poisson pêché de jour entre les mois de mai à octobre est refroidi à bord par aspersion d'eau de mer glacée ou par glaçage caisse par caisse. Les caisses sont conservées en chambre froide positive) => Fraicheur maintenue à bord.
- Mise en vente dans les 12 heures => Garantie sur la provenance et la fraîcheur.

**Cette OP est agréée par la Commission européenne et l'État français. Ses adhérents représentent plus de 80 % de la flottille du port de Sète et plus de 20 % de l'activité nationale pour le Thon rouge.**

---

<sup>37</sup> Audition de M. Bertrand WENDLING, Directeur de la SA.TH.O.AN. 14 février 2017.

<sup>38</sup> Sources : [www.sete-peche.fr](http://www.sete-peche.fr)

<sup>39</sup> Id.

## ➤ L'OP DU SUD

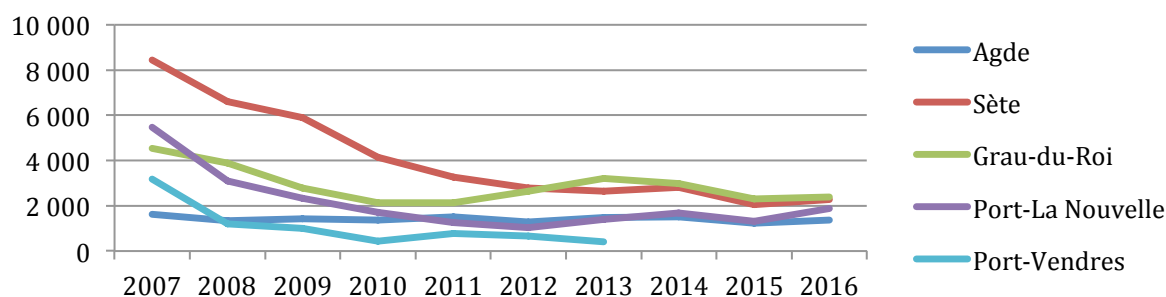
**Située à Agde, l'OP DU SUD** est une entreprise créée en novembre 2011. Son activité est le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Elle regroupe 19 dirigeants mandataires (coopérative maritime des patrons pêcheurs d'Agde pêcherie agathoise, la coopérative maritime la Graulenne etc.).

## IV.3. LES CRIÉES D'OCCITANIE EN DIFFICULTÉ

Les 4 criées de la Méditerranée (Port-La Nouvelle, Agde, Sète, et le Grau-du-Roi, dans une moindre mesure) sont en difficulté financière. La criée de Port-Vendres est fermée depuis 2014. La criée de Port-de-Bouc en PACA est fermée depuis 2007.

**Evolution des ventes déclarées en halles à marée  
d'Occitanie entre 2007 et 2016 (tonnes)**



## ➤ PORT- VENDRES : UN POINT DE DÉBARQUEMENT APRÈS FERMETURE DE LA CRIÉE

La fermeture de la criée de Port-Vendres date de 2014. Le désormais ancien port reste cependant un point de débarquement et maintient une importante activité de pêche au lamparo.

## ➤ LA CRIÉE DE PORT-LA NOUVELLE<sup>40</sup>

**Une criée novatrice :** Collecte du poisson sur les différents sites de débarquement du littoral Audois et aménagements des points de débarquement sur le littoral pour permettre le ramassage via un camion frigorifique. Le ramassage représente un certain coût mais présente l'avantage de maintenir l'activité de criées qui centralisent l'activité de plusieurs points de débarquement. Elle possède des Bassins de purification de coquillages et de crustacés.

Nécessité d'innover et de diversifier les activités pour faire face aux difficultés liées à la baisse des volumes de ventes : automatisation de la chaîne de conditionnement / création d'un vivier à poissons / réorganisation de la vente en circuits courts (cohabitation vente directe avec la vente en criée) / création d'un laboratoire de transformation d'anguilles / création d'une unité de congélation.

---

<sup>40</sup> Extraits de l'audition de M. Stéphane PUECH, Directeur de la criée de Port-La Nouvelle. 5 juillet 2017.

Le port de pêche de Port-La Nouvelle et sa criée sont gérés via une Délégation de Service Public (DSP) accordée par la Région Occitanie à son délégataire, la CCI de l'Aude, jusqu'en décembre 2020. Comme pour l'ensemble des ports de pêche de la Région, celui de Port-La Nouvelle est en grande difficulté n'ayant des apports que de 6 chalutiers (22 en 1990).

#### ➤ **LA CRIÉE DE SÈTE<sup>41</sup>**

La criée réalise un chiffre d'affaires de 11 M€ pour environ 2 000 tonnes de produits en 2017 (8 000 tonnes en 2008).

Le passage en criée n'est pas obligatoire, certains pêcheurs vendent directement leurs produits.

La criée de Sète est publique, contrairement à celle du Grau-du-Roi (Société Coopérative des Marins Pêcheurs – SOCOMAP) où tous les acheteurs doivent être inscrits et tous les adhérents doivent obligatoirement passer par la criée pour la mise en marché.

Depuis 2014, un système de déclaration permet aux acheteurs un fonctionnement plus souple (avant 2014, les acheteurs devaient être agréés avec un minimum d'achat et un minimum de jours de présence). Actuellement la criée de Sète accueille quotidiennement environ 50 acheteurs. La première moitié est constituée de détaillants et la seconde de grossistes et courtiers.

Une forte demande des acheteurs espagnols et italiens entraîne une hausse des prix de vente.

#### ➤ **LA CRIÉE D'AGDE<sup>42</sup>**

Le port de pêche du Grau d'Agde est de compétence départementale depuis 1984. Il a été concédé à la Société d'Economie Mixte Locale « La criée aux poissons des pays d'Agde » dont l'objet social est la gestion de la l'espace portuaire et de la halle à marée. Le capital est divisé en 500 actions détenues par :



- la Ville d'Agde, unique actionnaire public,
- la Coopérative Pêcherie Agathoise, unique actionnaire privé personne morale,
- cinq actionnaires privés personnes physiques (pêcheurs), soit un total de 5 actions pour 762€.

Cette répartition du capital et la gouvernance public-privé permettent d'impliquer au mieux les acteurs dans le fonctionnement de la criée en recherchant l'intérêt collectif.

**La flotte de pêche et la production :** Après une forte diminution des chiffres de vente en 2008 liée à la baisse des apports en poissons bleus, ces derniers apparaissent stables depuis 2009. Comme pour l'ensemble des criées d'Occitanie, la majorité des apports est réalisée par les chalutiers (80 % en volume et 70 % en valeur).

---

<sup>41</sup> Extraits de l'audition de M. José LLINARÈS, Directeur de la criée de Sète. 14 février 2017.

<sup>42</sup> Extraits de l'audition de Mme Aurélie DESSEIN, Directrice de la criée d'Agde. 10 octobre 2017.



➤ **LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES MARINS PÊCHEURS (SOCOMAP)<sup>43</sup> DU GRAU DU ROI**

La SOCOMAP est entièrement gérée par une centaine de Marins pêcheurs. Elle a été créée en 1946. À la différence des criées de Sète, Port-La Nouvelle et Agde, c'est la seule crieée à avoir ce statut coopératif.

Avec 15 chaluts et une soixantaine de petits métiers, la crieée génère un CA de 12 M€ /an, sur une cinquantaine d'espèces<sup>44</sup>. La pêche au chalut représente 70 % du CA (90 % avant la crise du poisson bleu), et 80 % de petits métiers viennent en crieée, même s'ils ont la possibilité de vendre sur le quai.

Les pêcheurs sont payés en fin de semaine. Une taxe de 6,5 % de la valeur est prélevée sur les ventes, pour faire fonctionner la coopérative. Les clients, mareyeurs, courtiers, poissonniers..., d'Occitanie, de PACA, d'Espagne et d'Italie, paient 10 % de leurs achats à la SOCOMAP. La coopérative emploie 25 personnes à temps plein.

La SOCOMAP ne veut pas ouvrir la crieée au public au risque de concurrencer les clients locaux venant de Nîmes, Montpellier, ou du Grau du Roi. Il est par contre nécessaire de mieux valoriser les produits pour mieux les vendre.

**La question de mutualiser 4 criées en Méditerranée se pose : en effet, ces dernières sont en compétition, avec des statuts (propriétaires et gestionnaires) différents et des charges structurelles importantes au vu de la quantité de poissons disponibles et de chalutiers qui les utilisent.**

**Dans le contexte de crise de la filière, le CESER demande qu'un travail de mutualisation et de recherche d'une meilleure complémentarité entre les criées d'Occitanie soit entrepris. Cela permettrait de réaliser certaines économies d'échelle (partage d'outils et infrastructures), de développer des outils communs pour communiquer positivement sur les criées régionales.**

**Le rapprochement des différentes criées via un délégataire unique permettrait une meilleure synergie des acteurs au service d'une filière dont l'avenir est incertain.**

**La rentabilité d'une crieée est liée au nombre de bateaux qui pêchent, aux apports de poissons et à leur commercialisation. Les criées risquent de fermer par manque d'apports.**

**Les criées de Sète et Port-La Nouvelle, relèvent de la compétence du Conseil Régional Occitanie. La crieée d'Agde relève de la compétence du Département. La crieée du Grau du Roi est privée.**

**Par ailleurs, un travail de fond est nécessaire pour communiquer et inciter le consommateur français à consommer du poisson, notamment celui de Méditerranée qui reste méconnu du grand public. Sur un aspect plus territorial, une meilleure valorisation des poissons pêchés en Méditerranée auprès des consommateurs d'Occitanie permettrait de développer les circuits courts et « d'ancrer » la filière au niveau local.**

---

<sup>43</sup> Extraits des auditions de MM. Paul GROS et Pierre BLANES, respectivement Président et Directeur de la SOCOMAP. 29 mai 2018.

<sup>44</sup> « 3 000 tonnes de poissons écoulée en 2017 avec, dans le quatuor de tête sur la cinquantaine d'espèces proposées, le poulpe de sable (environ 120 tonnes), la pieuvre, le merlan et le maquereau, pour un chiffre d'affaire de 12 M€ » Source : Presse « *Midi Libre*, 2 mai 2018 ». « *Cette crieée devenue unique – Gérées par les pêcheurs* ».

S'il apparaît clairement que l'ensemble des criées de l'Occitanie est en grande difficulté, elles n'en demeurent pas moins en concurrence. L'existence de plusieurs propriétaires et de plusieurs gestionnaires entraînent une lutte entre les différentes places, les criées étant particulièrement attractives pour l'économie locale et l'image de la commune. L'activité de « ramassage » organisée par la criée de Port-La Nouvelle est un exemple de rationalisation des points de débarquements sur un territoire.



## V. L'AQUACULTURE DES ESPECES MARINES

L'aquaculture recouvre plusieurs catégories d'activités : la conchyliculture avec l'ostréiculture et la mytiliculture,



mais aussi la pisciculture « marine et nouvelle » (écloserie, pré-grossissement et grossissement),



et enfin l'algoculture (macro et micro-algues) dont le potentiel économique que représente la filière doit amener à des actions permettant de passer d'un marché de niche à un marché de masse aux débouchés multiples (alimentation, chimie verte, énergie, etc.)



### V.1. LA CONCHYLICULTURE

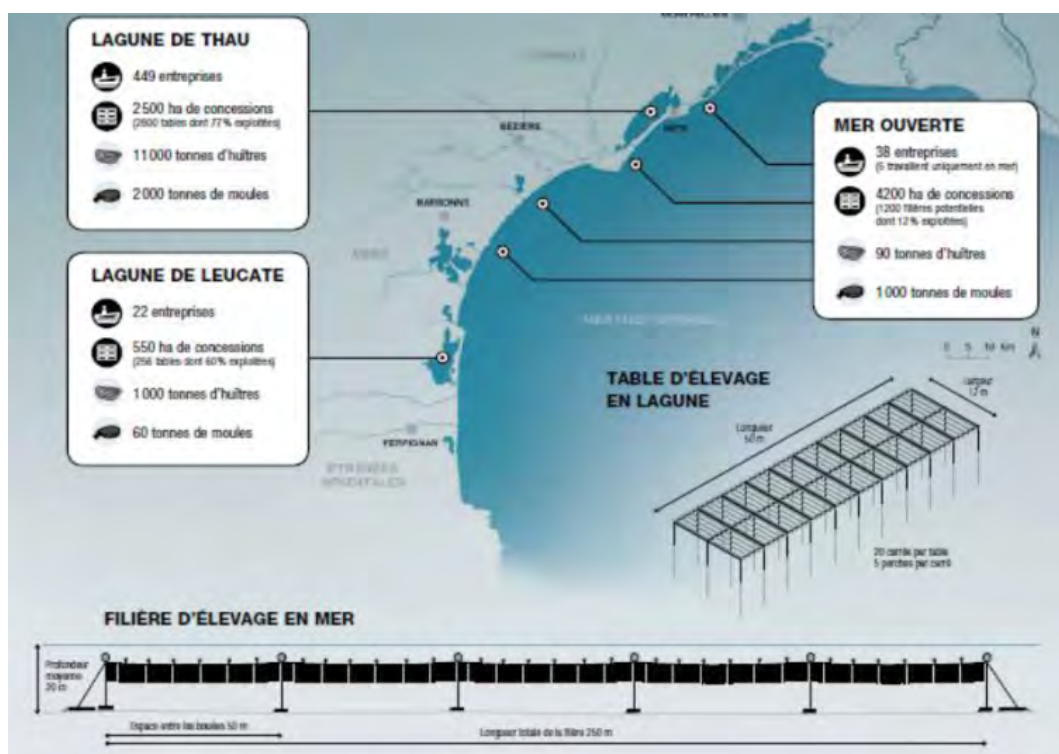
Durant les dernières décennies, la conchyliculture régionale a connu une forte érosion du nombre de ses exploitations et de l'emploi, une déprise structurelle prononcée, une baisse dramatique des installations, mais aussi un maintien, dans un contexte de crises multiples, du chiffre d'affaires de la plupart des entreprises.

Le Comité Régional Conchylicole de Méditerranée (CRCM)<sup>1</sup> souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un **Projet Stratégique Conchylicole Régional**. Fruit d'un travail de diagnostic concerté avec les professionnels, les Organisations de Producteurs Agréées (OPA), les Collectivités locales et les Pouvoirs publics, ce projet collaboratif doit permettre de dessiner un scénario voulu et partagé de tous à l'horizon 2025 : **consolider le potentiel de production de la filière régionale à travers 476 entreprises conchylicoles responsables et créatrices de valeurs économiques (75 millions €/an, 10 % de la production nationale), sociales (1 200 emplois permanents, 500 emplois saisonniers, 78 % de PME) et environnementales dans les territoires.**

- La lagune de **Thau** (449 entreprises, 91 % de la production d'huîtres et 66 % de la production de moules).
- La lagune de **Leucate** (22 entreprises, 1 % de la production d'huîtres).
- La **mer ouverte** sur 4 principaux sites (33 % de la production de moules).

---

<sup>1</sup> Extraits de l'audition de M. Patrice LAFONT nouveau Président élu le 19 mars 2018. 24 avril 2018.



Au-delà de la production, les entreprises conchycoliques ont également une activité significative en achat/revente, notamment sur les moules. Sur les 14 000 tonnes vendues chaque année, 11 000 sont issues de l'achat-revente (importées principalement d'Espagne et d'Italie), soit près de 79 % du total. À contrario, l'achat-revente ne représente que 25 % concernant les huîtres.

Le Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée (CRCM) et plus généralement les producteurs de moules régionaux souhaitent que l'appellation Sud de France ne s'applique qu'aux produits locaux.

La filière conchylicole possède un potentiel de développement économique et de valorisation de l'image de la région Occitanie et de son littoral tout à fait exceptionnel.

- ❖ Grâce à ses produits typiques et artisanaux de grande qualité ;
- ❖ Grâce à son rôle de sentinelle de l'environnement et de préservation de la qualité des milieux marins ;
- ❖ Grâce à sa présence incontournable et attractive dans des paysages lagunaires régionaux.

**Malgré tous ces atouts, la filière conchylicole est confrontée à un grand nombre de défis pour se maintenir et se développer à la mesure de ce potentiel :**

- Assurer une relève qualifiée d'entrepreneurs et de salariés quand 1/3 des exploitants agricoles professionnels ont plus de 55 ans.
- Maintenir son potentiel de production dans un contexte de destination foncière (domaine privé) et d'incertitudes sur le devenir des zones conchycoliques.
- S'adapter pour répondre aux nouvelles demandes des consommateurs et de la société en général, consolider sa place sur les marchés, participer au développement des territoires, produire durablement tout en s'adaptant au changement climatique, intégrer de manière positive la révolution numérique,...

- Mettre en place un observatoire (création d'indicateurs de suivi économique) sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises.
- Créer un observatoire intégré couvrant l'environnement aquatique, la composante sanitaire du milieu et les aspects zoo sanitaires, tout en prenant en compte les évolutions climatiques.
- Relancer et améliorer les réseaux de suivis du type Réseaux de Suivis Lagunaires (RSL) qui ont été stoppés, il y a quelques années, par manque de moyens financiers.

**Pour y arriver dans les meilleures conditions, le CRCM considère que la conchyliculture régionale a besoin de l'appui de la Région Occitanie à plusieurs niveaux :**

**1. Pérenniser le potentiel productif face à la crise :**

La pérennisation de l'outil de production est un impératif. Il s'agit d'éviter notamment le risque d'abandon et de démantèlement des exploitations qui pourraient résulter de la crise.

- ❖ **Accès à l'espace :** maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime (DPM) et surtout d'espaces à terre sur le domaine privé pour les établissements. La protection des espaces conchylicoles dans les documents de planification, par le biais de zones réservées, doit être renforcée (rôle majeur des Collectivités, pertinence et faisabilité d'un opérateur foncier avec des capacités de préemption).
- ❖ **Maintien de la productivité :** pour ce qui est des surfaces potentiellement abandonnées ou inexploitées dans le contexte de crise, il s'agit d'accompagner les conchyliculteurs dans l'entretien et la modernisation des structures.
- ❖ **Maintien des emplois et des entreprises :** mutualiser les bonnes initiatives conduites sur les autres bassins en matière d'installation et de transmission (aides spécifiques à l'installation, aux formations et reconversions).
- ❖ **Poursuivre l'étude sur les perspectives de diversification,** tant sur le plan des produits que des activités. Pour éviter des fermetures temporaires (13 semaines en 2017, et déjà 6 semaines en 2018), il conviendrait de faire une étude sur un lieu de stockage à Frontignan, qui permette de mettre à l'abri les coquillages afin d'être nourris et stockés sur une longue durée (6 semaines et plus).

**2. Développer un nouveau maillon de la filière :** Des résultats scientifiques récents montrent le fort potentiel de captage sur la lagune de Thau. Il s'agit à présent de passer à la phase opérationnelle pour une production en masse à l'échelle des besoins et du marché (500 Millions d'unités naissains sur Thau pour une valeur d'environ 15 M€).

**3. Mieux coordonner la recherche et l'appui technique pour consolider le secteur :**

- ❖ Favoriser la continuité de dialogue entre professionnels et scientifiques via les observatoires.
  - ❖ Améliorer la circulation de l'information,
  - ❖ Mobiliser plus fortement les sciences humaines et sociales,
  - ❖ Anticiper les impacts potentiels des résultats de la recherche et de la modification des pratiques d'élevage,
  - ❖ Développement de projets de recherche construits et mis en œuvre en commun entre scientifiques et professionnels.
  - ❖ Développer un dispositif opérationnel régional.
- Ces enjeux incluent une meilleure maîtrise zoosanitaire.

#### **4. Répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires :**

Il est essentiel d'assurer un approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau des zones de productions conchylicoles lagunaires. Il faut donc encourager une meilleure prise en compte des besoins de la filière dans les démarches de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants.

La responsabilité des Collectivités doit être d'avantage engagée dans la reconquête de la qualité de l'eau, notamment par la planification de l'assainissement et de l'aménagement du territoire. La préservation et si nécessaire la restauration des zones humides (fonction épuratrice et tampon) et la maîtrise de l'imperméabilisation des sols contribuent à cet objectif d'approvisionnement qualitatif et quantitatif d'eau.

#### **5. Améliorer la visibilité de la filière :**

Pour mieux comprendre les enjeux de la filière, on doit tout d'abord appréhender les caractéristiques, le poids socio-économique de la conchyliculture méditerranéenne, ainsi que le contexte dans lequel elle s'exerce. L'enjeu est donc de coordonner, d'harmoniser les initiatives pour constituer un outil pérenne de suivi (observatoire).

De plus, des actions restent à mener pour améliorer la visibilité de la filière notamment sur la valorisation des services rendus par la conchyliculture (écosystème, société), la valorisation des métiers et la valorisation des produits qu'elle commercialise.

Enfin, **la mise en route de démarches qualités pour les coquillages de la région**, constitue l'aboutissement des efforts d'assainissement et de modernisation de la production déjà réalisés ou en cours de réalisation. Grâce aux entreprises ayant obtenu le label BIO, les sites concernés bénéficient d'une image indiscutable d'une qualité écologique. Le bassin de Thau pourra bientôt afficher une IGP « Huîtres de Thau » qui valorisera encore plus son image de qualité et d'authenticité.

**À court terme une démarche collective d'identification « Huitres et Moules de Méditerranée », permettra une meilleure valorisation et une meilleure identité des produits à l'échelle nationale et européenne.**

- **L'entreprise « MEDITHAU »<sup>1</sup>**, inventeur du concept de « la marée solaire »<sup>®</sup>, a déposé son brevet dans 26 pays et exporte son concept<sup>2</sup>.

## **V.2. LA PISCICULTURE DES ESPÈCES MARINES**

Dans un marché mondial en pleine expansion (avec plus d'un poisson sur deux consommé dans le monde issu de l'aquaculture), la production française est en baisse et largement inférieure à ses concurrents (50 000 tonnes en France contre 1 300 000 tonnes en Norvège notamment, dont uniquement 5 000 tonnes issues de la pisciculture des espèces marines).

---

<sup>1</sup> Extraits de l'audition de M. Florent TARBOURIECH, conchyliculteur. 10 avril 2018.

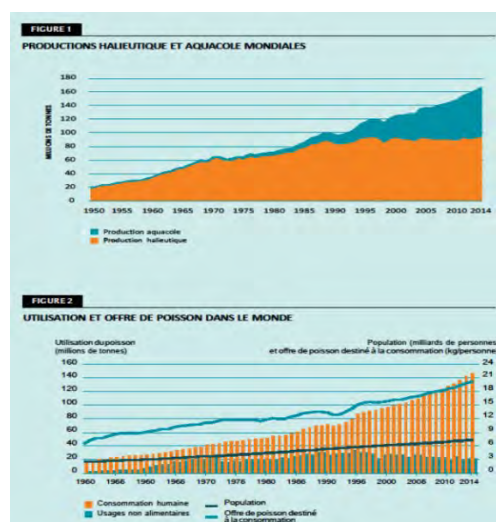
<sup>2</sup> Ce procédé permet de reproduire en Méditerranée, le mouvement des marées qui existent dans l'Atlantique. Il s'agit d'automatiser, de programmer, et de déclencher à distance les phases d'exondations (sortie de l'eau) successives des huîtres en cours d'élevage. Un logiciel détermine fréquence et durée des exondations en fonction des saisons, de la météo, de la maturité des huîtres, etc.

Le développement est bloqué depuis 15 ans malgré une absence de freins et une forte demande nationale de produits halieutiques « français ». La conséquence est l'importation massive de produits étrangers.

L'image et l'acceptabilité sociale et sociétale de la filière reste à parfaire. On constate une absence de vision globale et des contraintes réglementaires importantes (délais d'autorisation très longs).

➤ **Le contexte mondial de la pisciculture :**

- La consommation mondiale de poisson augmente régulièrement (+36 % par rapport à 2002).
- On distingue la pisciculture d'eau douce (continentale) de la pisciculture marine et « nouvelle ».
- Aujourd'hui, près de la moitié du poisson consommé dans le monde provient de l'aquaculture.
- C'est un changement de modèle radical qui s'explique par l'augmentation de la population et la part croissante du poisson dans les apports protéiques.



À l'inverse de cette tendance, **la production française est en baisse** (40 178 tonnes comparé aux 1,3 Mt en Norvège et 58,8 Mt en Chine), dont environ 5 000 tonnes issues de la pisciculture marine et nouvelle<sup>1</sup> ». Cela ne représente que 27 entreprises et 4 entreprises pour la production de juvéniles (110 millions).

➤ **La filière piscicole française :**

Pionnière en Europe dans le domaine de l'élevage marin, la France ne produit pourtant que 4 821 tonnes de poissons marins<sup>2</sup> (à titre d'exemple, la Norvège produit plus d'1,3 million de tonnes de saumon). Seuls 2 % de la consommation française de poissons sont couverts par la production réalisée sur le territoire. La pisciculture (tous segments confondus) représente quelques 2 500 emplois en France.

La France évolue pourtant dans un marché mondial en pleine expansion où un poisson consommé sur deux est désormais issu de l'aquaculture. La croissance de ce secteur est continue depuis 15 ans et les perspectives (issues de l'ONU notamment) sont tout autant favorables.

La pisciculture marine et « nouvelle » produit 7 espèces de poissons dont, en 2016 : 1 928 tonnes de bars, 1 671 tonnes de daurades, 288 tonnes de turbots, 236 tonnes de maigres, 450 tonnes de saumons, 248 tonnes de soles, et 306 tonnes de chair d'esturgeons.

---

<sup>1</sup> La pisciculture marine et « nouvelle » (ce terme recouvrant la production d'esturgeon) produit sept espèces de poissons dont, en 2015 : environ 2 000 tonnes de bars, 1 500 tonnes de daurades, 300 tonnes de turbots, 700 tonnes de maigres, saumon et soles, et 200 tonnes d'esturgeons.

<sup>2</sup> Extraits de l'audition de Mme Marine LEVADOUX, Directrice du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA). 14 novembre 2017.



Réparties sur l'ensemble du littoral français, les entreprises de pisciculture marine sont une vingtaine à être spécialisées dans le grossissement. Cinq entreprises ont une activité d'écloserie et vendent des alevins. Les écloseries françaises sont reconnues de par le monde pour leur savoir-faire. Il s'est produit en 2016 : 113 millions d'alevins. Près de 90 % du chiffre d'affaires des ventes d'alevins et de poissons pré-grossis sont réalisés à l'exportation.

➤ **Les actions du CIPA en faveur de la filière :**

Créé en 1997, le CIPA (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture) réunit, au sein d'une même interprofession, les acteurs de la salmoniculture d'eau douce et de l'aquaculture marine et nouvelle française.

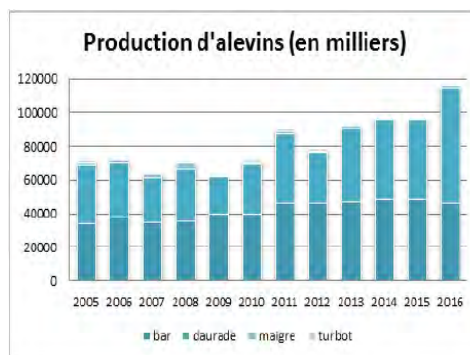
Un travail est réalisé par le CIPA pour valoriser cette filière qui souffre d'un déficit d'image auprès des consommateurs. Un travail est effectué pour développer les démarches qualité des produits et notamment via la « Charte qualité Aquaculture de nos régions ». Près des 2/3 de la production relèvent déjà de la « Charte qualité – Aquaculture de nos régions » pour garantir aux consommateurs une fraîcheur exemplaire, une traçabilité assurée ou encore une démarche durable.



En sa qualité d'interprofession, le CIPA agit pour organiser un lobbying auprès des autorités administratives pour « stabiliser » un cadre juridique favorable à l'augmentation des productions sur les sites existants et le développement de nouveaux sites. Les professionnels se heurtent à des problèmes d'autorisation et de délais souvent incompatibles avec l'équilibre économique des porteurs de projets. Dans ce cadre, le CIPA intervient également pour apporter un maximum de lisibilité à ces porteurs de projets sur les problématiques de coûts et de délais.

➤ **Le marché Méditerranéen de l'élevage d'alevins :**

- La production d'alevins est de 1 150 millions en Méditerranée, **en augmentation régulière depuis 2009** (600 millions), notamment sur la daurade.
- Les principaux marchés d'exportation sont en Europe (Grèce, Espagne, Italie, Croatie) et hors-Europe (Tunisie et Algérie). Les marchés en voie de développement sont en Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc) et au Moyen-Orient (Iran, Emirats, Arabie Saoudite).
- Les principaux concurrents sont situés en Turquie (pour la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient, avec des normes sanitaires et sociales bien en deçà des européens) et en Italie et Espagne (pour l'UE).



➤ **Principaux freins au développement de la pisciculture marine et nouvelle**

Si les acteurs de la filière piscicole sont pleinement engagés dans les enjeux environnementaux et économiques liés au développement de ce secteur d'activité, la profession souffre néanmoins d'un manque de concertation et de pilotage des pouvoirs publics.

**Les acteurs de la filière souhaitent la création d'une cellule nationale interministérielle d'expertise aquacole qui soit en mesure d'être un interlocuteur fiable des professionnels dans leurs démarches de projets (création ou extension de sites).** Parallèlement, il est nécessaire de renforcer l'interprofession.

Le développement est limité en mer côtière, du fait de contraintes climatiques (vagues, vent, température).

Outre l'inertie administrative et la nécessité de « fluidifier » les relations avec les interlocuteurs publics, **la filière piscicole doit faire face à des problématiques liées aux investissements nécessaires (capitaux) à l'installation. Leur montant constitue un frein au renouvellement des acteurs. Cumulé à des contraintes liées aux conditions de travail (astreintes, localisation) et malgré un système de formation adapté, le secteur peine à recruter et à se développer.**

➤ **Perspectives sur la filière pisciculture marine et « nouvelle » en France :**

- Un développement bloqué depuis 15 ans (pas d'augmentation des sites existants ou sites nouveaux sauf Frontignan en 2014) alors que le reste du monde est en croissance permanente...malgré une absence de frein scientifique, technique, ou économique (forte rentabilité)...malgré une forte demande des consommateurs français pour produits nationaux....malgré une politique Européenne et nationale favorable via notamment le FEAMP (FEAMP pouvant aller jusqu'à 50 % de cofinancement).
- La conséquence : une importation massive de produits étrangers.

➤ **Les causes identifiées par les professionnels :**

- L'application du principe de précaution déconnecté des réalités environnementales.
- Le manque d'acceptabilité sociétale de l'activité (aquaculture VS pêche).
- Pas de vision globale du secteur du côté des pouvoirs publics et inégalités suivant les régions.
- Délais d'instruction trop longs, manque de visibilité et absence de concertation avec la profession.

Face à cette situation, les acteurs s'organisent avec un lobbying actif (national et européen) pour le maintien de la production, la création de nouveaux sites, et une « communication positive » sur les productions aquacoles.

Dans cet environnement, si la Région Occitanie apparaît comme une exception (autorisation d'exploitation en 2014 sur Frontignan) avec un fort soutien des institutions, les perspectives de développement de la filière de l'élevage marin (hors éclosion et pré-grossissement) sont relativement faibles eu égard aux contraintes liées au trait de côte et aux conflits d'usages des espaces marins.

➤ **Présentation de l'entreprise « Les Poissons du Soleil », leader en Méditerranée <sup>1</sup>:**

---

<sup>1</sup> Extraits de l'audition de M. Philippe BALMA, Directeur de l'entreprise « Les poissons du soleil ». 8 juin 2017.

Les Poissons du Soleil produit des alevins de Loup (1<sup>ère</sup> espèce marine élevée en captivité), Daurade Royale (espèce la plus commercialisée en Méditerranée) et Maigre (espèce prometteuse dans le développement des produits transformés) destinés à des élevages marins. L'écloserie est la plus ancienne d'Europe. Elle a été créée en 1975.

- Une écloserie sur la commune de Balaruc-les-Bains : (45 millions par an, < 1g).
- Un pré-grossissement et un grossissement sur la commune de Salses-le-Château : (10 millions par an de 1 à 10 g) + grossissement avec poissons destinés à la consommation (100 tonnes label Sud de France).
- Un pré-grossissement sur le Port de Sète-Frontignan spécialisé dans le transport maritime (10 millions par an de 1 à 10 g). Depuis 2010, un navire spécialisé pour livrer les alevins directement sur les cages en mer des clients améliorent la qualité des produits.
- Une unité de Recherche et Développement sur la commune de Loupian.
- Leader sur le marché Méditerranéen, 94 % à l'exportation, 55 personnes, CA en 2016 de 15,5 M€.
- Production de 45 Millions d'unités, et 20 Millions de pré-grossissement (3<sup>ème</sup> producteur de Méditerranée).
- Les marchés principaux sur le pourtour Méditerranéen et au Moyen-Orient (éleveurs) dont les principaux pays sont : Turquie, Grèce, Espagne, Portugal, Tunisie, Italie, Algérie.

Aujourd'hui, les professionnels même les plus attachés à la pêche traditionnelle, se disent inquiets et prêts à des changements.

**Le bateau du futur est un moyen de sauver l'activité des chaluts et des criées. Parallèlement, il convient cependant, d'en rechercher d'autres, de tracer des perspectives, et d'envisager des mutations, particulièrement en matière de pisciculture. L'entreprise « les poissons du soleil » est un exemple.**

**La France importe 90 % de sa consommation de poissons dont la moitié provenant de l'élevage. Développer la pisciculture répondrait donc à un double défi : proposer une alternative à la pêche et réduire (un peu) notre dépendance.**

**Un enjeu de la filière piscicole marine est de réduire sa dépendance à l'alimentation protéinée. Cela passe par une valorisation d'espèces omnivores comme le muge, qui pourrait être servi dans les établissements scolaires.** En effet, le projet expérimental « pisciculture durable » du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Bassin de Thau, mené en partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), l'entreprise « Les poissons du Soleil » et le lycée de la Mer Paul BOUSQUET à Sète, a pour objectif d'expérimenter une nouvelle filière piscicole avec une espèce locale de muge, omnivore, en testant des aliments durables, produits dans une logique d'économie circulaire (Voir le détail de ce projet en annexe).

**Une communication dynamique et positive est à développer sur l'élevage marin pour lever les freins liés à l'acceptabilité sociétale de cette activité (image négative d'une « usine à poissons »).**

**Le CESER attend de la Région Occitanie, une communication positive pour l'accompagnement et la facilitation d'implantation de nouvelles installations.**

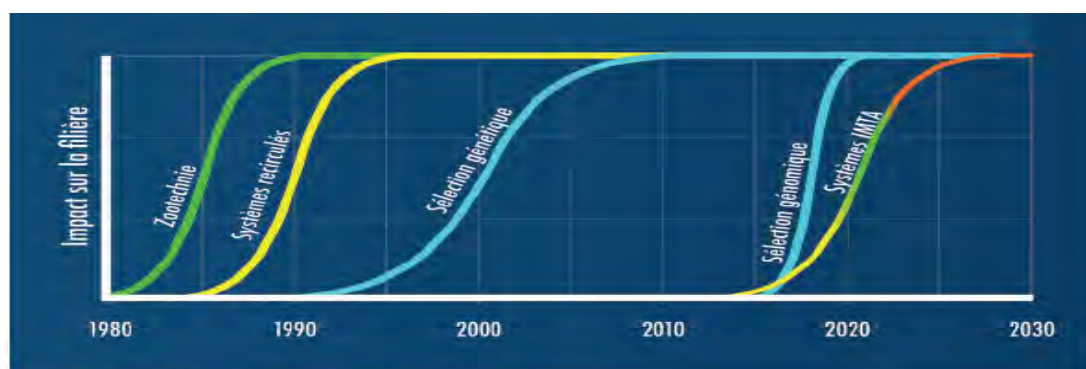
➤ **L'IFREMER**



Créé en 1984<sup>1</sup>, L'Ifremer est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, et de la Transition écologique et solidaire. L'IFREMER est l'institut français de référence pour la connaissance du milieu marin et de ses ressources. L'IFREMER participe à la création des savoirs et compétences sur le milieu marin qui permettent de répondre par la recherche, le développement technologique et l'innovation, aux enjeux sociétaux présents et à venir, tout particulièrement en matière d'exploitation raisonnée des ressources marines et de préservation des écosystèmes. L'Ifremer a également pour ambition d'appuyer efficacement le déploiement des politiques maritimes de l'État et d'être un acteur clé de la croissance bleue.

➤ **La plateforme expérimentale : un outil de pointe pour les chercheurs**<sup>2</sup>

**La plate-forme expérimentale de Palavas est la plus grande infrastructure dédiée à la recherche dans le domaine de la pisciculture marine en France, et la 3ème en Europe.**



**Les domaines d'innovation portés par la recherche sur la plateforme Ifremer de Palavas**

Entre mer et lagune, ce sont **6 000 m<sup>2</sup> principalement dédiés aux recherches sur les poissons marins** et d'eau douce tropicale et les micro-algues.

4 000 m<sup>2</sup> d'infrastructures couvertes divisés en 5 halls abritant près de 200 bassins, 300 aquariums et un cheptel de géniteurs de bars composé de différentes lignées expérimentales (600 poissons vivants et 30 000 échantillons de spermes congelés) permettant des recherches sur tous les stades de développement du poisson (larves, juvéniles, adultes).

2 000 m<sup>2</sup> de plateforme extérieure permettant l'expérimentation sur la culture des micro-algues en milieu ouvert pour la bio-remédiation des effluents d'élevage ou le stockage de CO<sub>2</sub> et l'alimentation des poissons dans 9 bassins et 2 bassins pilote, tous gérés de colonnes spécifiques pour la circulation, la dissolution du CO<sub>2</sub>, le dégazage de l'O<sub>2</sub> en boucle fermée et la récolte des micro-algues.

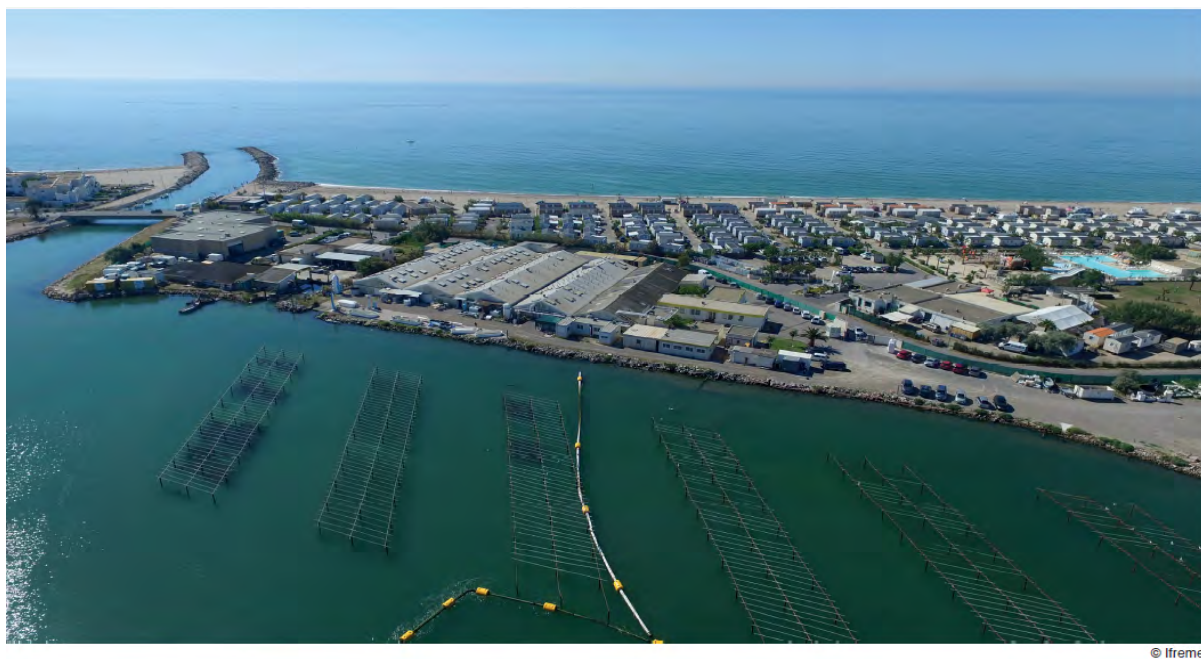
---

<sup>1</sup> Source : [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

<sup>2</sup> Source dossier de presse / Station expérimentale IFREMER de Palavas-les-Flots / Salon Aqua 2018. 23 août 2018.



Cette plateforme accueille des chercheurs du Cirad, de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de l'Institut pour la Recherche Agronomique (INRA), et des chercheurs du secteur privé.





## **VI. LA FORMATION DES FILIERES PECHE, CONCHYLICULTURE ET PISCICULTURE**

- **Le Lycée des métiers Rosa Luxemburg à Canet-Plage en Roussillon** (66140), propose un enseignement général notamment en énergie et environnement (STI2D), des Bacs Professionnels de maintenance nautique, de plastiques et composites... ainsi qu'un CAP en 2 ans, de réparation et entretien des embarcations de plaisance.
- **Le Lycée de la Mer Paul BOUSQUET à Sète**<sup>1</sup>

Longtemps effectuée « sur le tas » par une insertion professionnelle précoce, la formation des pêcheurs se bornait aux enseignements basiques. En Méditerranée, la règle de la sortie à la journée et la taille longtemps réduite des navires cantonnaient la flottille locale dans le segment de la « petite pêche » voire de la « pêche côtière ».

À partir du début des années 80, de puissants courants convergents vont faire évoluer en profondeur la formation des pêcheurs et plus généralement des marins. On y retrouve la mise en place de la norme STCW<sup>2</sup>, la mise en œuvre du code de l'éducation et la prise de conscience environnementale.

À la différence de l'appropriation de la norme STCW ou du code de l'éducation, la mise en œuvre d'une formation intégrant le respect de l'environnement et une exploitation durable dans le domaine maritime en général et de la pêche en particulier n'a pas atteint sa phase de maturité. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la prochaine décennie. Le pêcheur est ainsi devenu la première sentinelle de la mer.

### ➤ **Les dispositifs d'accès au métier de pêcheur :**

Les candidats peuvent accéder à leur métier de pêcheur selon 3 dispositifs : formation continue, formation initiale et l'apprentissage.

#### ❖ **La formation continue**

D'une manière générale, il est à noter que le contenu des diplômes en formation continue ne laisse que peu de place aux enseignements sur la « pêche » en tant que tel. Au regard des enjeux économiques et environnementaux que cette dernière représente, ce constat apparaît regrettable. En effet, cela ne permet pas de sensibiliser et de former d'une manière satisfaisante les pêcheurs actuels sur l'aspect économique (meilleure valorisation des espèces, commercialisation, diversification...) ou environnemental (prise en compte des réglementations européennes et nationales, respect de l'équilibre écologique des milieux et des espèces en danger...). Des efforts sont souhaitables dans ce domaine.

---

<sup>1</sup> Extraits de l'audition de M. Michel TUDESQ, Directeur du lycée de la Mer Paul BOUSQUET à Sète. 12 septembre 2017

<sup>2</sup> La première Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW), a été adoptée le 7 juillet 1978 et mise en œuvre en 1984. Décret n°84-387. Code de l'éducation art. L 421-20. Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Le « Module d'Installation à la Pêche » existant au Lycée de la Mer ne rencontre pas de demande depuis sa création, malgré une formation axée à 100 % sur la gestion d'une entreprise de pêche.

❖ **La formation initiale :**

D'une manière générale, le contenu des diplômes en formation initiale réserve une place bien plus importante aux enseignements sur la « pêche » que ceux en formation continue. Ce paramètre est encourageant pour l'avenir d'une profession qui a besoin de mieux appréhender les enjeux économiques et environnementaux de la pêche. Il est permis d'espérer que les nouvelles générations de pêcheurs en Méditerranée soient mieux formés sur les aspects économiques (meilleure valorisation des espèces, commercialisation, diversification...) ou environnemental (prise en compte des réglementations européennes et nationales, respect de l'équilibre écologique des milieux et des espèces en danger...). Le contenu du BTS, du Lycée de la Mer à Sète, est particulièrement intéressant dans le sens où il vise à préparer les étudiants aux nouveaux métiers qui se dessinent à l'interface de l'exploitation halieutique et de la protection des milieux et de la ressource.

Il convient de noter également que l'Université de Montpellier propose une formation de chef de projet et de technicien en aquaculture. Il en est de même pour le Conservatoire des Arts et Métiers (CNAM). Ces formations sont dispensées à Sète.

➤ **La diversification et l'avenir :**

L'entreprise de pêche donne de plus en plus lieu à des formes de poly-activités qui visent à renforcer la rentabilité et donc la pérennité de celle-ci. Deux voies se dessinent naturellement : le transport de passagers en « **pescatourisme** » et la **vente directe / valorisation du produit**.

**Face à ces constats**, le lycée de la Mer Paul BOUSQUET met en œuvre des formations complémentaires :

- Module « *navire à passagers* » pour le pêcheur dans le cas du pescatourisme.
- Formation au CAP Alimentation option « *poissonnier, écailler, traiteur* » pour le pêcheur ou un de ses proches dans le cas de la vente directe ou de la valorisation.
- Pour ce qui concerne la formation « cultures marines » regroupant la conchyliculture et la pisciculture marine, elle est de trois ordres :
  - o Formation aux besoins des fonctions d'appui pour la conchyliculture (Bac Professionnel de Cultures Marines en 3 ans, permettant l'obtention d'un certificat « Patron de cultures marines », indispensable pour accéder aux concessions et à l'installation sur le Domaine Public Maritime, 20 élèves, en baisse cette année à 13 élèves).
  - o Formation aux niveaux de première maîtrise, d'installation et de diversification pour la conchyliculture (CAP de conchyliculture en 2 ans, à la sortie du Collège, obtention d'un certificat d'ouvrier aux cultures marines, 8 élèves sont concernés chaque année).
  - o Formation aux niveaux de technicien et technicien supérieur pour l'aquaculture marine (BTS agricole d'aquaculture en 2 ans, 6 à 12 apprentis concernés).

**L'avenir de l'activité des filières ne peut se concevoir sans réponses positives à trois grands défis :**

- Le défi de l'attractivité des métiers (pêche, conchyliculture, aquaculture).
- Le défi de leur acceptabilité sociale.
- Le défi de leur soutenabilité.

De larges progrès doivent encore être accomplis en matière de formation au fur et à mesure des évolutions dans la connaissance de la gestion des ressources afin d'accompagner les filières dans leur évolution et leur mutation.

Les entreprises de pêche et d'aquaculture doivent s'appuyer sur un outil de formation adapté pour assurer leur rentabilité et leur avenir. Il s'agit là d'une obligation à laquelle il sera essentiel d'apporter des éléments de réponse rapidement.

**Les Lycées de Sète et de Canet sont des forces vives de la Région Occitanie pour contribuer à élargir la « palette d'actions » des professionnels des filières halieutique avec une meilleure prise en compte des aspects économiques et environnementaux. La Région Occitanie doit capitaliser sur ces outils et leur donner les moyens nécessaires.**

**Des efforts sont à faire pour valoriser la profession, on constate une crise des vocations pour les métiers (avec des effectifs de lycéens ou d'étudiants qui ont tendance à baisser). Parmi les causes identifiées, l'image négative de la filière, objet de couverture médiatique : crise du poisson bleu, diminution des ressources, fermetures de commercialisation de produits conchyliques, malaïgue, vétusté des navires, horaires de pêche, conditions météorologiques, pénibilité des métiers etc.**



## VII. REGLEMENTATION ET FINANCEMENTS : LE ROLE DES DIVERS ACTEURS

### VII.1. LA RÉGLEMENTATION

L'administrateur des Affaires maritimes<sup>1</sup> et Chef du service économique pour tout le bassin Méditerranéen, gère également le FEAMP et accompagne la Région Occitanie à 2 niveaux : au moment de l'instruction des projets et pour les contrôles dits de 2<sup>ème</sup> niveau (contrôle sur place)<sup>2</sup>. Il s'occupe de la délivrance des permis d'exploitation et exerce une tutelle sur les Organisations de Producteurs (OP) agréés qui sont pour l'Occitanie : SA.TH.O.AN (Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète-Môle) et l'OP DU SUD (Agde et Sète).

Le Directeur Adjoint, Délégué à la mer et au littoral à la Préfecture de l'Hérault<sup>3</sup> et s'occupe aussi des projets en provenance du Gard. Le Préfet Maritime basé à Toulon, est le coordonnateur des contrôles en Occitanie et PACA.

En matière de réglementation, la Food and Agriculture Organisation (FAO)<sup>4</sup> a découpé les océans en plusieurs zones numérotées. La zone 37 correspond aux mers fréquentées par les pays entourant la Méditerranée. Les ressources de chacune de ces zones sont gérées par des instances différentes. C'est la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui gère la zone 37.

Celle-ci a été divisée en 30 sous zones. La zone GSA 7 couvre le Golfe du Lion, la GSA 8 concerne Corse.

La dernière conférence annuelle de la CGPM a eu lieu à Malte en mars 2017<sup>5</sup>. Le Rapport n'est pas bon. La liste des stocks est en très mauvais état en Méditerranée où la France réalise plus de 5% des débarquements internationaux.



---

<sup>1</sup> Extraits de l'audition de M. DESFORGES. 26 juin 2018.

<sup>2</sup> Règlement UE n°1224/2009, portant sur les contrôles. Règlement UE n°404/2011, portant application du Règlement sur les contrôles.

<sup>3</sup> Extraits de l'audition de M. INDIJIRDJIAN. 26 juin 2018.

<sup>4</sup> La Food and Agriculture Organisation (FAO) est une Institution spécialisée des Nations Unies, créée en 1945, pour l'alimentation, dans son sens le plus large, qui inclue notamment l'agriculture, les forêts, les pêches et les industries se rattachant directement à l'alimentation. Elle joue un rôle de chef de file dans les efforts internationaux de lutte contre la faim dans le Monde.

<sup>5</sup> Lors de cette Conférence, la Commission européenne a obtenu **un engagement pour les dix prochaines années visant à sauver des ressources halieutiques en Méditerranée**. Parmi les engagements pris par les signataires de la « **déclaration de Malte MedFish4Ever** », on peut citer : **d'ici à 2020**, tous les principaux stocks de la Méditerranée feront l'objet d'une collecte de données et d'une évaluation scientifique appropriées sur une base régulière. Les petits pêcheurs en particulier joueront un rôle accru dans la collecte des données nécessaires pour approfondir les connaissances scientifiques ; il faut **établir des plans de gestion pluriannuels** de toutes les pêcheries importantes ; **faire disparaître la pêche illégale** d'ici 2020 en veillant à ce que tous les Etats membres disposent du cadre juridique et des capacités humaines et techniques nécessaires pour assurer leurs tâches de contrôle et d'inspection. La CGPM sera à l'avant-garde des systèmes nationaux de contrôle et de sanctions ; **soutenir durablement la pêche et l'aquaculture à petite échelle grâce à la rationalisation des régimes de financement en faveur des projets locaux** tels que la modernisation de la flotte afin d'adopter des techniques et engins de pêche à faible incidence, l'inclusion sociale et la participation des pêcheurs à la protection de l'environnement. Source : Commission européenne. Communiqué de presse du 30 mars 2017. IP/17/770.

**FOCUS SUR LA NOUVELLE POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE (PCP)**

Au niveau européen, la Politique Commune de la Pêche (PCP) relève de la compétence exclusive de l'Union Européenne (UE) pour la gestion des ressources biologiques. La compétence est partagée entre l'UE et les Etats membres pour les autres aspects relatifs à la pêche dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne. Il existe une réglementation communautaire des pêches et des règlements spécifiques à la Méditerranée, en particulier le règlement n° 1967/2006<sup>1</sup> concernant les mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée. Ce règlement prévoit 2 types de plans de gestion dans des zones à +12 milles et -12 milles, pour la pêche pratiquée par les chaluts<sup>2</sup> et par les petits métiers : drague, senne tournante, senne de plage, gangui<sup>3</sup>. De nouvelles zones de pêche à accès réglementé à certaines périodes, ont été créées dans le Golfe du Lion afin notamment de protéger les merlus juvéniles<sup>4</sup>.

**La nouvelle PCP comprend trois règlements de l'UE** : un règlement de base<sup>5</sup>, un règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés (OCM) des produits de la pêche et de l'aquaculture<sup>6</sup>, et un règlement relatif au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)<sup>7</sup>.

✓ **Le règlement de base porte sur :**

- La gestion des stocks halieutiques au « rendement maximum durable » (RMD), c'est la plus grande quantité de captures que l'on peut extraire d'un stock halieutique à long terme et en moyenne, dans les conditions environnementales existantes (moyennes), sans affecter significativement le processus de reproduction, avec l'objectif de l'atteindre chaque fois que c'est possible et au plus tard en 2020.
- L'interdiction des rejets en mer et l'obligation de débarquer toutes les captures, en commençant par les navires ciblant des espèces pélagiques.
- Le renforcement de l'encadrement de la capacité de la flotte de pêche. Chaque année (avant le 31 mai), les Etats membres doivent transmettre à la Commission européenne un rapport sur la capacité de sa flotte de pêche et identifiant les flottilles en surcapacité par rapport à la ressource disponible.  
Les flottilles appelées « segment de flotte » en surcapacité doivent obligatoirement faire l'objet d'un plan d'action pour réduire la surcapacité et se voient privées de certaines aides, par exemple pour l'installation des jeunes.

✓ **La nouvelle OCM, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 prévoit :**

- Le renforcement du rôle des Organisations de Producteurs (OP), en leur donnant les moyens de jouer un rôle d'acteur sur le marché. Le rôle des OP est d'adapter la production de leurs adhérents à la demande des acheteurs. Le règlement prévoit l'élaboration et la mise en œuvre, par chaque OP ou association d'OP (AOP), d'un Plan de Production et de Commercialisation (PPC). Il y a 2 OP en Occitanie, SA.TH.O.AN (Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète-Môle) et l'OP DU SUD.
- Un mécanisme de stockage des produits de la pêche voire de retrait du marché.

<sup>1</sup> Règlement (CE) du Conseil du 21 décembre 2006 JO L 36 du 8.2.2007.

<sup>2</sup> Arrêté du 28 février 2013.

<sup>3</sup> Arrêté du 13 mai 2014.

<sup>4</sup> Arrêté du 23 avril 2018.

<sup>5</sup> Règlement n° 1380/2013 du 11 décembre 2013.

<sup>6</sup> Règlement n° 1379/2013 du 11 décembre 2013.

<sup>7</sup> Règlement n° 205/2014 du 15 mai 2014.

- Le renforcement des règles d'information des consommateurs : l'indication de la zone de capture est précisée (sous-zone FAO), la mention de l'engin et la date de durabilité minimale.
  - Un chapitre spécifique nouveau encadre les règles de concurrence.
- ✓ **Le Règlement FEAMP du 15 mai 2014 est l'outil financier de la PCP de 2014 à 2020.** L'enveloppe attribuée à la France d'un montant de **588 M€** est la deuxième enveloppe de FEAMP parmi les Etats membres. Le FEAMP ne peut être régionalisé car le règlement FEAMP ne prévoit qu'une seule autorité de gestion par Etat membre, laquelle a été confiée pour la France, à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)<sup>1</sup>. Certaines mesures ont été déléguées aux Régions mais c'est la DPMA qui est responsable de la bonne gestion du Programme, vis-à-vis de la Commission européenne.

**Deux nouvelles propositions de Règlement en cours de consultation** ont notamment été examinées par le Comité Consultatif pour la Méditerranée (MEDAC) qui s'est réuni cette année les 12 et 13 juin 2018 à Sète.<sup>2</sup> L'une des deux pose un réel problème.

Cette nouvelle proposition de Règlement de la Commission, du Parlement européen et du Conseil<sup>3</sup> établit un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux<sup>4</sup> en Méditerranée Occidentale est en cours d'examen. Des amendements ont été déposés.

**Cette proposition de Règlement, très restrictive s'applique à la pêche commerciale et à la pêche récréative. Toute la flottille chalutière, notamment dans le Golfe du Lion<sup>5</sup> (Occitanie et PACA), est concernée.** Dans cette zone, la conservation et l'exploitation durable des stocks démersaux visent le merlu européen et le rouget de vase, qui sont surexploités.

**Les mesures conduisent à réduire l'effort de pêche de manière significative, environ 10 % d'augmentation du quota d'effort, et à interdire la pêche de 0 à 100 mètres, pendant 3 mois (1<sup>er</sup> mai au 31 juillet), pour l'ensemble de la zone couverte par ce plan pluriannuel.**

Si le quota d'effort demandé par la Commission européenne est inférieur à 3 %, la situation sera viable. Par contre, à partir de 6 %, quel que soit le prix du gasoil, les chaluts rencontreront des problèmes économiques et sociaux pour poursuivre leurs activités.

**De plus, lors des plans européens de sortie de flotte entraînant le retrait, la destruction de bateaux et la perte des Autorisations Européennes de Pêche (AEP), aucune mesure sociale n'a été envisagée par l'Union Européenne.**

---

<sup>1</sup> Depuis le 24 mai 2017, la DPMA est rattachée au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

<sup>2</sup> Le MEDAC s'est réuni à Sète, dans les locaux du CEPRALMAR, au Parlement de la Mer. Le CRPME de Méditerranée, les OP de Méditerranée et le CNPME étaient présents. Ces rencontres ont permis d'avoir un échange sur la **proposition de la Commission européenne de plan de gestion des espèces démersales de Méditerranée Occidentale, qui concerne tous les pêcheurs de Méditerranée**. Un certain nombre de points de convergence ont pu être trouvés entre les pêcheurs des trois pays concernés mais aussi avec certaines ONG.  
Source : [www.comite-peches.fr](http://www.comite-peches.fr)

<sup>3</sup> COM(2018) 115 final, du 8 mars 2018.

<sup>4</sup> Les espèces démersales vivent au-dessus du fond. Ces espèces sont très mobiles mais très dépendantes du fond d'où elles tirent leur nourriture. Parmi elles on trouve la daurade, le merlu, le merlan, la morue... Leur coloration varie du gris argenté au rouge. Source : Ifremer.

<sup>5</sup> Sous-zone géographique 7 (GSA 7) de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM).

## **VII.2. LES FINANCEMENTS EUROPÉENS, NATIONAUX ET RÉGIONAUX**

En Occitanie<sup>1</sup>, la pêche est peu présente dans l'économie régionale et se situe principalement à Sète, au Grau du Roi, Agde et à Port-La Nouvelle. On assiste à une déprise de la pêche qui se retire des territoires car son impact économique est faible. Du fait de ce faible impact économique, l'écosystème est pauvre. Les territoires n'intègrent pas cette filière dans leurs réflexions. Les entreprises agroalimentaires ne s'impliquent pas car les circuits de commercialisation ne sont pas assez importants du fait qu'il n'y a pas assez de poissons. On assiste alors à un cercle vicieux de la décroissance et à des difficultés à faire reprendre ces activités par les jeunes.

L'axe économique du Plan Littoral 21<sup>2</sup>, porte sur la commercialisation. Le marché a changé. Les industriels prennent maintenant, des participations dans des entreprises de pêches, pour transformer le poisson, car son prix ne cesse d'augmenter.

La production Occitane de 8000 tonnes équivaut à la production d'un seul port breton. C'est la raison pour laquelle, les grands groupes industriels tels que Findus, Leclerc, Intermarché ... travaillent plus particulièrement avec les pêcheurs bretons.

En Occitanie, le problème de suivi des espèces est réel. Il faut un programme ambitieux de connaissances. Sans ces données on ne peut établir de plans d'actions. Ce type d'études est financé par l'Etat (IFREMER). L'objectif serait de développer des entreprises d'élevages pour remise en mer ou dans les étangs, d'oursins...

Concernant le mareyage<sup>3</sup> en Occitanie, le réseau est moins structuré qu'en Atlantique. Les financements des sites de débarquement, criées et abris sont portés par les Collectivités locales, ces investissements sont éligibles au FEAMP.

- **Au-delà des mesures gérées au niveau national, le Conseil Régional d'Occitanie (au titre de l'ex Région Languedoc-Roussillon)<sup>4</sup> a eu une délégation de gestion d'un montant de 12 829 751 € (+ 1,28 M€ d'assistance technique) pour un certain nombre de mesures financées par le FEAMP :**

---

<sup>1</sup> L'Occitanie est bordée par 220 km de rivages, 36 000 ha de lagunes et de réserves naturelles. Source : Région Occitanie. En comparaison, la Bretagne est la région qui a le plus de côtes maritimes (2 800 km).

<sup>2</sup> « La mission « Littoral 21 » a été lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par le ministre Manuel VALLS et Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Cette nouvelle mission Etat-Région, lancée 50 ans après la mission Racine et la création des stations littorales, s'appuie sur le Parlement de la mer. « Le Plan Littoral 21, lancé le 1<sup>er</sup> juillet 2016 a pour objectifs la requalification de l'offre touristique, le développement des activités économiques et la préservation des richesses naturelles du littoral ». Source : <https://energiesdelamer.eu> 28 février 2018.

<sup>3</sup> Mareyeur : Commerçant en gros, vendant aux poissonniers et écaillers les produits de la mer, frais. Source : dictionnaire Larousse.

<sup>4</sup> Extraits de l'audition de Mme Marie TCHAKERIAN, Directrice de la Mer au Conseil Régional. 14 mars 2017.

| Mesure FEAMP régionale |                                                                                                                          | Enveloppe FEAMP 2014-2020 |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 31                     | Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs                                                                 | 500 000 €                 |
| 38                     | Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces          | 500 000 €                 |
| 41                     | Efficacité énergétique des navires de pêche                                                                              | 1 000 000 €               |
| 43                     | Ports de pêche                                                                                                           | 1 300 000 €               |
| 48                     | Investissements productifs dans l'aquaculture                                                                            | 4 600 000 €               |
| 51b                    | Augmentation du potentiel des sites aquacoles                                                                            | 800 000 €                 |
| 69                     | Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture                                                              | 1 700 000 €               |
| DLAL                   | Développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture (Développement Local par les Acteurs Locaux) | 2 429 751 €               |
| <b>TOTAL :</b>         |                                                                                                                          | <b>12 829 751 €</b>       |

**Certaines opérations sont par nature éligibles au FEAMP :** augmentation de la capacité de pêche d'un navire, construction, achat, ou importation de navires de pêche, transferts de propriété d'entreprise, peuplement direct, sauf si un acte juridique de l'Union le prévoit explicitement en tant que mesure de conservation ou en cas de repeuplement à titre expérimental.<sup>1</sup>

Les dossiers de demande de subventions du FEAMP sont très complexes à monter, pour des subventions souvent dérisoires (1 % de l'enveloppe régionale s'élevant à 12,8 M€, est consacrée à la pêche). Ils nécessitent une meilleure transparence quant à leurs conditions d'accessibilité aux subventions. Il est indispensable et urgent d'adapter des appuis techniques pertinents, afin de renforcer les capacités techniques des professionnels.

À l'image des Groupes d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA)<sup>2</sup>, le Conseil Régional d'Occitanie devrait se doter d'un Service d'aide au montage de projets.

Comme pour la façade Atlantique ou la Bretagne, l'Occitanie devrait se doter d'un observatoire de l'aquaculture.

Les criées doivent être modernisées (maintien du froid, glaçage, transferts de données...), et les services à la pêche doivent être revalorisés.

À noter qu'il n'y a pas d'aides européennes spécifiques pour les zones à handicap naturel (plateau continental sédimentaire, pollué et peu nutritif). Il n'est pas possible de faire intervenir l'article 70 du FEAMP<sup>3</sup> qui s'applique en principe aux « Régions Ultra Périphériques » (RUP) que sont les Départements d'Outre-Mer (DOM). Il faudrait plus d'études pour justifier qu'il y a de réels problèmes économiques pour les chalutiers, les petits métiers, similaires à ceux des DOM.

<sup>1</sup> Source : FEAMP. Guide des porteurs de projets.

<sup>2</sup> Les 4 GALPA d'Occitanie sont : Pyrénées-Méditerranée (66), Etangs et Mer (11), Thau et sa bande côtière (34), Vidourle Camargue (30).

<sup>3</sup> Art.70 du FEAMP – compensation des surcoûts dans les RUP : compenser l'éloignement et les handicaps spécifiques aux RUP.



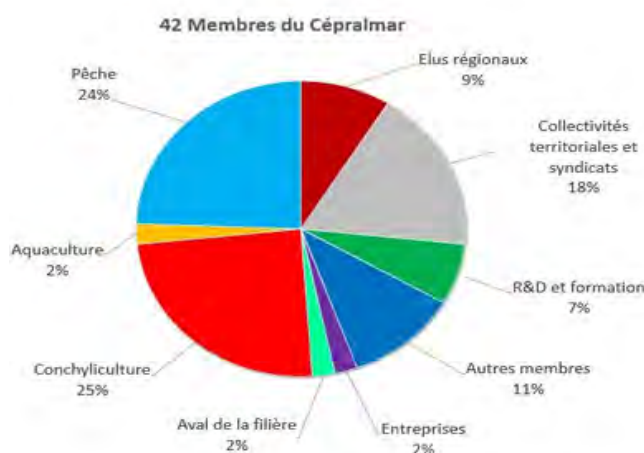
- Selon le Vice-Président du Conseil Régional délégué à la mer,<sup>1</sup> **le Plan Littoral 21 est un projet régional de territoire qui doit porter l'économie bleue**, notamment touristique, la protection du cordon littoral, le développement des ports, des filières pêche et aquaculture, et le soutien aux énergies marines renouvelables.

➤ **CEPRALMAR et Parlement de la Mer : des rôles complémentaires**

- ❖ **Le CEPRALMAR** est une association créée en 1981, structure satellite du Conseil Régional, il est présidé par un élu régional<sup>2</sup>.

Acteur du littoral de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée au niveau national, le CEPRALMAR Centre technique intervient depuis plus de 30 ans pour favoriser le développement durable du secteur des pêches et des cultures marines mais également la gestion intégrée des zones côtières.<sup>3</sup>

Il est un maillon indispensable, en liaison avec l'IFREMER, aux filières pêche et aquaculture, en appui aux politiques publiques et de coordination de la Recherche et Développement (R&D).



Le CEPRALMAR dispose de moyens humains et financiers insuffisants face à une grande diversité de missions.

**Au-delà du financement d'études ou de dispositifs spécifiques, auquel elle participe largement, la Région Occitanie doit s'engager plus fortement sur les moyens (humains et financiers) dédiés au CEPRALMAR.**

<sup>1</sup> Extraits de l'audition de M. Didier CODORNIU, du 11 avril 2017.

<sup>2</sup> Extraits de l'audition de M. André LUBRANO, Président du CEPRALMAR. 9 mai 2017.

<sup>3</sup> [www.cepralmar.org](http://www.cepralmar.org)

- ❖ **Le Parlement de la Mer<sup>1</sup>** a été créé par la Région Occitanie en 2013. Cette instance a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets innovants.

Il se compose de 3 entités interdépendantes les unes des autres :

- Un forum ouvert à tous ;
- Une assemblée composée de représentants des collectivités, des socioprofessionnels et de la société civile ;
- Un Bureau, composé de 13 membres (socioprofessionnels et élus) réunis autour du 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région Occitanie, Président du Parlement de la Mer.

Depuis avril 2016, la Parlement de la Mer s'est installé à la Maison Régionale de la Mer à Sète.



**La Maison Régionale de la Mer, siège du Parlement de la Mer**  
Crédits : Laurent Boutonnet

### ➤ **LE CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE**

La création d'un Conseil maritime pour chacune des façades maritimes du littoral français est prévue par le Code de l'environnement<sup>2</sup>. Il a vocation à émettre des recommandations sur tous les sujets relevant de domaines aussi vastes que l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer.

Ce Conseil maritime de façade constitue l'instance de concertation dédiée à l'élaboration des instruments d'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle de la façade.

Il est présidé conjointement par le préfet maritime de Méditerranée et le préfet de la région PACA. Il comprend au maximum 80 membres répartis dans 5 collèges :

- Représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Représentants des activités professionnelles du littoral et de la mer ;
- Représentants des salariés des entreprises ayant un lien avec la mer ou le littoral ;
- Représentants des associations d'usagers et de protection de l'environnement littoral ou marin.

Le secrétariat de ce Conseil est assuré par la Direction Interrégionale de la mer (DIRM).

---

<sup>1</sup> Source : [www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer](http://www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer)

<sup>2</sup> Article L 219-6-1.

## VIII. LES PRECONISATIONS

### **1. Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution.**

La ressource est la partie exploitée d'un écosystème dépendant des phénomènes de pollutions, de changements climatiques et de choix d'exploitation par l'ensemble des pays.

Le manque de connaissances sur les captures est un cercle vicieux dont il faut s'échapper.

Les milieux lagunaires en Méditerranée n'échappent pas aux problèmes de pollution et de changement climatique, ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'écosystème des milieux de pêche et de productions aquacoles.

**La dégradation des milieux marins et lagunaires en Occitanie entraîne une baisse générale de la ressource.**

- ✓ **Le CESER considère que les problèmes de pollution doivent être examinés globalement. C'est la raison pour laquelle il demande au Conseil Régional Occitanie de redoubler d'efforts pour encourager la recherche et soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions.**
- ✓ **Le Conseil Régional devrait initier des « Etats généraux », pour échanger avec les Régions riveraines de Méditerranée.**

De plus, face au manque de données sur la pêche récréative qui représente des tonnages importants (Loup, Daurade, Telline, etc.), Il est nécessaire de soutenir des investigations sur cette pêche afin d'en mesurer l'ampleur.

Il faut également, obtenir et rendre disponibles les résultats des activités de contrôle afin d'optimiser la qualité de gestion de la ressource.

- ✓ **Pour obtenir des données officielles, le CESER Occitanie demande au Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées - Méditerranée d'intervenir pour améliorer les relations entre la Direction Des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les Comités régionaux et/ou locaux... situés en Occitanie.**

### **2. Concevoir le chalutier méditerranéen du futur**

Pour protéger la ressource, au-delà du combat contre la pollution, il convient de limiter l'effort de pêche. Il faut moins pêcher mais le faire dans des conditions permettant de maintenir l'équilibre d'exploitation des chalutiers et de la pêche en général.

Le bateau du futur, économe, écologique, répond à cet objectif. Il permettra en effet, de limiter ou de supprimer la consommation de diesel et par là même de diminuer l'émission de CO2 et le rejet de particules répondant ainsi à des normes écologiques.

Le chalut demeure un segment de pêche indispensable à l'équilibre général pour l'importance de ses apports en volume. Il reste structurant pour l'économie locale et pour la filière aval (criées, transformation) et doit rester complémentaire de l'activité des petits métiers, ces derniers étant en mesure de diversifier leurs activités tout en ayant des contraintes moindres.



Cependant, le chalut est en grande difficulté suite à la diminution de la ressource et de crise du poisson bleu, la réduction des surfaces de pêche, la diminution des jours de sortie en mer, et le risque d'augmentation du prix du carburant. La flotte a plus de 30 ans d'âge en moyenne.

La nouvelle génération de bateaux doit être conçue en fonction du type de pêche pratiquée et du matériel utilisé. **Un Bureau d'Études méditerranéen spécialisé devra établir le cahier des charges d'un prototype de bateau.** Ces travaux doivent se faire en collaboration avec les pêcheurs et les chantiers navals en tenant compte des dernières technologies.

- ✓ **Le CESER demande au Conseil Régional d'Occitanie de financer d'urgence le cahier des charges pour permettre aux chantiers navals d'étudier la construction de ce nouveau bateau.**
- ✓ **Si ces études devaient déboucher sur la construction de ce nouveau bateau, le CESER préconise que la réalisation puisse relancer les chantiers navals présents sur la région Occitanie.**

### **3. Aider les criées en difficulté**

La crise du poisson bleu a conduit à la destruction de très nombreux navires (46) au cours des 10 dernières années (5 plans de sorties de flotte, réduction de l'effort de pêche (nombre de jours en mer qui va même passer en deçà des 196 jours/an), maillage etc...

**Les chalutiers d'Occitanie doivent donc faire face à un environnement de plus en plus contraint qui fragilise l'équilibre économique de la filière sur le moyen et long terme et met en grande difficulté les criées qui dépendent à 80 % environ, des apports des chalutiers.**

En effet, la rentabilité d'une criée est liée au nombre de bateaux qui pêchent, aux apports de poissons et à leur commercialisation. Ainsi, certaines criées risquent de fermer par manque d'apports.

- ✓ **Le rapprochement des différentes criées via un délégataire unique permettrait une meilleure synergie des acteurs au service d'une filière dont l'avenir est incertain, mais aussi d'encourager, de fédérer et de soutenir la prise d'initiatives pour la vente des produits de la Méditerranée chez les professionnels de la distribution.**
- ✓ **Dans ce contexte, le CESER demande instamment à la Région Occitanie qu'un travail de mutualisation et de recherche d'une meilleure complémentarité entre les criées d'Occitanie soit entrepris.**

### **4. Soutenir la filière conchylicole**

La filière conchylicole possède un potentiel de développement économique, de valorisation de l'image de la région Occitanie et de son littoral tout à fait exceptionnel (produits typiques et artisanaux de grande qualité, rôle de sentinelle de l'environnement et de préservation de la qualité des milieux marins, présence incontournable et attractive dans des paysages lagunaires régionaux).

**Cependant, la filière conchylicole est confrontée à un grand nombre de défis pour se maintenir et se développer. La consolidation du secteur suppose de structurer la filière à la hauteur des enjeux.**

- ✓ **Pour y arriver dans les meilleures conditions, le CESER demande au Conseil Régional Occitanie de soutenir la filière conchylicole régionale à plusieurs niveaux :**
  - **Accès à l'espace :** maintenir et développer un accès au foncier en termes de concessions sur le Domaine Public Maritime (DPM).
  - **Maintien des emplois et des entreprises :** aides spécifiques à l'installation et à la **transmission**, aux formations et reconversions.
  - **Développement d'un nouveau maillon de la filière :** fort potentiel de captage sur la lagune de Thau pour une production en masse d'unités naissains.
  - **Développement d'un dispositif opérationnel Régional :** Mettre en place un observatoire (création d'indicateurs de suivi économique) sur l'ensemble de la façade, au niveau des filières et des entreprises.
  - **Répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires :** Créer un observatoire intégré couvrant l'environnement aquatique, la composante sanitaire du milieu et les aspects zoosanitaires, tout en prenant en compte les évolutions climatiques.
  - **Relancer et améliorer les Réseaux de Suivis Lagunaires (RSL)** qui ont été stoppés il y a quelques années, par manque de moyens financiers.
  - **Mettre en place un plan de nettoyage des zones lagunaires et des zones côtières d'Occitanie, et favoriser l'émergence de la filière réemploi et déconstruction d'équipement issu de l'activité marine (filets, polyester, polystyrène expansé, etc.).**

## **5. Développer la pisciculture des espèces marines**

Si les acteurs de la filière piscicole sont pleinement engagés dans les enjeux environnementaux et économiques liés au développement de ce secteur d'activité, la profession souffre néanmoins d'un **manque de concertation et de pilotage des pouvoirs publics.**

Outre l'inertie administrative et la nécessité de « fluidifier » les relations avec les interlocuteurs publics, la filière piscicole doit faire face à des problématiques liées aux investissements nécessaires (capitaux) à l'installation. Leur montant constitue un frein au renouvellement des acteurs. Cumulé à des contraintes liées aux conditions de travail (astreintes, localisation) et malgré un système de formation adapté, le secteur peine à recruter et à se développer.

Pourtant, la France importe 90 % de sa consommation de poissons provenant de l'élevage.

**Un enjeu de la filière piscicole marine est de réduire sa dépendance à l'alimentation protéinée. Cela passe par une valorisation d'espèces omnivores comme le muge, qui pourrait être servi dans les établissements scolaires.**

Une communication dynamique et positive est à développer sur l'élevage marin, secteur prometteur pour l'avenir, pour lever les freins liés à l'acceptabilité sociétale de cette activité (image négative d'une « usine à poissons »).

- ✓ **Le CESER attend de la Région Occitanie, une communication positive sur la pisciculture des espèces marines. Il lui demande de soutenir financièrement les créations, de les accompagner et de faciliter les nouvelles installations et leur développement.**

## **6. Accentuer et soutenir la formation des métiers des filières pêche, conchyliculture et pisciculture**

Les exigences sont croissantes en termes de formation (diversification des métiers vers plus de gestion, de transformation et commercialisation) pour être en mesure de mieux valoriser les espèces en fonction du marché et de la saisonnalité. **Le Lycée des métiers à Canet-Plage en Roussillon et le Lycée de la Mer à Sète sont deux lycées proposant des formations adaptées aux métiers actuels et à venir.**

- ✓ **Le CESER attire l'attention de la Région Occitanie sur ces deux « pépites », et lui demande de favoriser leur attractivité par un soutien et une communication efficace, y compris auprès des femmes.**

## **7. Soutenir les pêcheries méditerranéennes**

La proposition de Règlement de la Commission, du Parlement européen et du Conseil<sup>1</sup> qui établit un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux (merlu européen et rouget de vase) conduit à réduire l'effort de pêche de manière significative, environ 10% d'augmentation du quota d'effort, à interdire la pêche de 0 à 100 mètres, pendant 3 mois (1<sup>er</sup> mai au 31 juillet), et à réduire aussi les heures de sortie en mer pour l'ensemble de la zone couverte par ce plan pluriannuel (Occitanie et PACA).

Si le quota d'effort demandé par la Commission européenne était inférieur à 3 %, la situation serait viable. Par contre, à partir de 6 %, quel que soit le prix du gasoil, les chaluts rencontreront des problèmes économiques et sociaux pour poursuivre leurs activités.

- ✓ **Le CESER demande à la Région Occitanie d'anticiper des mesures compensatoires et des aides à la reconversion, rendues indispensables en cas d'évolutions réglementaires défavorables.**
- ✓ **Le CESER demande une intervention urgente d'une délégation, au plus haut niveau, de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour obtenir de Bruxelles une progressivité quant aux mesures à venir visant la réduction de l'effort de pêche, afin que celles-ci soient soutenables pour les pêcheurs.**

## **8. Aider les porteurs de projets à obtenir des financements européens, nationaux et régionaux**

Au-delà des mesures gérées au niveau national, le Conseil Régional d'Occitanie (au titre de l'ex Région Languedoc-Roussillon) a eu une délégation de gestion d'un montant de 12 829 751 € (+ 1,28 M€ d'assistance technique) pour un certain nombre de mesures financées par le FEAMP.

Les dossiers de demande de subventions du FEAMP sont très complexes à monter, pour des subventions souvent dérisoires (1% de l'enveloppe régionale s'élevant à 12,8 M€, est consacrée à la pêche). Ils nécessitent une meilleure transparence quant à leurs conditions d'accessibilité aux subventions.

---

<sup>1</sup> COM(2018) 115 final, du 8 mars 2018.

- ✓ À l'image des GALPA, le CESER Occitanie demande à la Région Occitanie de se doter d'un Service d'aide au montage de projets.
- ✓ Dans le cadre du Plan Littoral 21, le CESER estime également, qu'il est indispensable qu'un budget conséquent soit consacré aux filières pêche et aquaculture.

### **9. Soutenir le CEPRALMAR**

Le CEPRALMAR est un outil indispensable pour les filières. Les professionnels s'appuient en permanence sur ses Avis et souhaitent le renforcement de cette structure.

- ✓ La Région Occitanie participe largement au financement d'études ou de dispositifs spécifiques du CEPRLMAR. Cependant, compte tenu de ses vastes missions, le CESER lui demande de mettre à sa disposition beaucoup plus de moyens humains et financiers.



## CONCLUSION

Le constat établi par l'étude approfondie du CESER Occitanie, dénonce la situation catastrophique pour l'avenir de la pêche au chalut qui représente un risque considérable sur le plan économique et social.

La pollution de la Méditerranée, la diminution de la ressource, la réduction des surfaces de pêche, les contraintes liées à la réglementation européenne (diminution des jours en mer, périodicité, maille des filets...), ne permettront plus d'équilibrer leur exploitation.

Le coût du carburant est un élément majeur à prendre en considération. Toute augmentation pourrait également condamner la rentabilité de cette pêche et la survie de la flotte existante. Pour survivre, il faudra trouver les moyens de pêcher moins en conservant une bonne rentabilité.

Si le bateau du futur représente l'avenir, il n'est pas la seule piste ouverte. Les professionnels les plus attachés à la pêche traditionnelle en Occitanie, sont inquiets et prêts à des mutations. Il convient parallèlement à la réflexion sur les moyens de sauver l'activité, d'envisager des alternatives.

Concernant la conchyliculture, les problèmes constatés au cours des dernières années sur la mortalité des huîtres ont amené l'Etat à imposer des fermetures (13 semaines en 2017 et déjà 6 semaines en 2018), ce qui pose de nombreux problèmes économiques et sociaux à la filière.

S'ajoutent aux problèmes sanitaires (contamination bactérienne et virus), l'effet croissant du réchauffement climatique sur les lagunes dont la température a dépassé 32° au mois d'août 2018, entraînant une mortalité totale des moules et d'une partie des huîtres par le phénomène de malaïgue.

Les filières pêche et aquaculture vont être confrontées à des mutations qui doivent s'envisager dès à présent, notamment, pour améliorer l'image des filières auprès du grand public, et faire face aux changements environnementaux. Le développement de la pisciculture durable, comme alternative à la pêche, peut représenter un avenir intéressant pour la production de plusieurs espèces et l'éventuelle reconversion des pêcheurs.

L'impact du changement climatique aura des conséquences écologiques, économiques et sociales très importantes sur le littoral. Le CESER conscient de ce phénomène, concentrera son prochain Avis sur la vulnérabilité et l'adaptation aux risques côtiers (érosion et submersion) et à leurs conséquences en Occitanie.



## **ANNEXE**





## ANNEXE

# Projet expérimental pisciculture durable

---

### Résumé

Le projet est localisé sur le territoire de Thau. Il s'agit d'un projet expérimental, porté par le CPIE\* (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) Bassin de Thau avec l'implication d'un ensemble d'acteurs du territoire ; notamment le CIRAD\* pour la coordination scientifique, l'entreprise Les Poissons du Soleil, et le lycée de la mer Paul Bousquet. Ce projet vise à expérimenter une **nouvelle filière piscicole**, d'une part en expérimentant l'élevage de mullets, une **espèce locale omnivore** moins exigeante en termes d'apport protéique et fournissant néanmoins toutes les qualités requises pour la consommation ; et en testant d'autre part **des aliments durables produits dans une logique d'économie circulaire**. Deux aliments seront testés ; le premier fabriquer en utilisant du pain (issu du gaspillage alimentaire) venant se substituer à la farine de maïs, le second en utilisant de la farine d'algues pour remplacer tout ou partie du tourteau de soja.

Le projet se propose in fine de créer un **système alimentaire territorialisé innovant et durable**. Le projet s'accompagne d'un volet d'éducation et de sensibilisation des acteurs et du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux comportements responsables.

### Contexte

Consommation des poissons en France : 22kg/an/habitants

2017 : - de 5 % provenant de la production piscicole

2030 : 66 % des poissons devront être assurés par la pisciculture (source : FAO)

En France 45 000T de production piscicole (17% de la production européenne)

20 à 25 % des captures en mer sont destinés à l'élevage des poissons essentiellement carnivores (truites, bars et dorades)

Gaspillage de pain en France : 360 000T/an (10 % de la consommation nationale).

Possibilité d'incorporation dans l'alimentation animale

### Objectifs du projet

Face au constat de la baisse des ressources naturelles et de la forte demande des consommateurs, comment développer une filière piscicole durable répondant aux enjeux de demain, tout en responsabilisant les consommateurs ?

- Expérimenter et accompagner une nouvelle filière piscicole dans une logique d'économie circulaire
- Valorisation d'une espèce locale, omnivore
- Expérimenter une alimentation durable à base de pain issu du gaspillage alimentaire et d'algues issues de culture intégrée.
- Accompagner les professionnels et essaimer les résultats de la démarche
- Sensibiliser le public (consommateurs, professionnels, scientifiques) au gaspillage alimentaire, économie circulaire, consommation locale

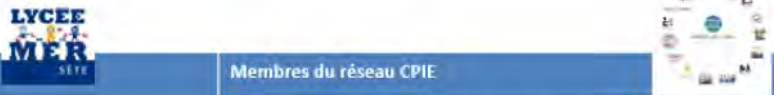
## Résultats

Les premiers résultats permettent de conclure que le maïs peut être remplacé par de la farine de pain dans les granulés alimentaires, en conservant une bonne croissance des poissons. Formulation de l'aliment retenu pour le grossissement :

|                                  | % Produit brut |
|----------------------------------|----------------|
| Tourteau de soja                 | 51,9%          |
| <b>Farine de pain (tranches)</b> | <b>29,4%</b>   |
| Farine de maïs                   | 5,3%           |
| Farine de sardine                | 4,9%           |
| Huile de soja                    | 3,9%           |
| Huile de sardine                 | 1,9%           |
| Concentré minéraux & vitamines   | 2,0%           |
| CaPO4                            | 1,0%           |
| Total                            | 100,2%         |

Les résultats des indices de conversion et rendements de filetage sont en cours d'analyse.

## Gouvernance

|                                                                                                                                      |                                                                                                                                                       |                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                         |
| <b>CPIE Bassin de Thau</b><br>Coordination générale                                                                                  | <b>CIRAD UMR Qualisud et UMR ISEM</b>                                                                                                                 | <b>SCEA Poissons du Soleil</b>                                                                                          |
| Réseau associatif composé de 16 membres qui agissent dans des domaines différents                                                    | Établissement public à caractère industriel et commercial                                                                                             | Entreprise piscicole                                                                                                    |
| Portage financier et administratif du projet, animation du réseau (COPIL), coordination phase sensibilisation et de la communication | Coordination scientifique du projet; protocole et suivi de la fabrication aliments, du grossissement, des analyses, et rédaction rapport scientifique | Mise à disposition des installations d'élevage, montage des installations, suivi de grossissement en lien avec le CIRAD |
|                                                  |                                                                                                                                                       |                                                                                                                         |
| <b>Lycée de la mer Paul Bousquet</b>                                                                                                 | <b>Membres du réseau CPIE</b>                                                                                                                         |                                                                                                                         |
| Sensibilisation de futurs professionnels<br>Collaboration dans la phase technique sur l'aliment pain                                 | Phase sensibilisation : animation tout public, lien avec les professionnel du territoire, actions éducatives                                          |                                                                                                                         |

## Comité de pilotage

*Instance de concertation et de dialogue entre les acteurs, permet de valider les objectifs opérationnels et conseiller l'équipe technique du projet. Une à deux rencontres annuelles.*



## **GLOSSAIRE**



## GLOSSAIRE

|                |                                                                                     |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AEP</b>     | Autorisations Européennes de Pêche                                                  |
| <b>AMP</b>     | Aire Marine Protégée                                                                |
| <b>AMOP</b>    | Association Méditerranéenne des Organisations de Producteurs                        |
| <b>BTS</b>     | Brevet de Technicien Supérieur                                                      |
| <b>CAP</b>     | Certificat d'Aptitude Professionnelle                                               |
| <b>CGPM</b>    | Commission Générale des Pêches en Méditerranée                                      |
| <b>CICTA</b>   | Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique         |
| <b>CIPA</b>    | Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture                             |
| <b>CIRAD</b>   | Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement |
| <b>CNAM</b>    | Conservatoire National des Arts et Métiers                                          |
| <b>CNPMEM</b>  | Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins                         |
| <b>CO</b>      | Monoxyde de Carbone                                                                 |
| <b>CO2</b>     | Dioxyde de carbone                                                                  |
| <b>CPIE</b>    | Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement                                  |
| <b>CRCM</b>    | Comité Régional Conchylicole de Méditerranée                                        |
| <b>DPM</b>     | Domaine Public Maritime                                                             |
| <b>DPMA</b>    | Direction des Pêches Maritimes et de l'Agriculture                                  |
| <b>EPIC</b>    | Etablissement Public Industriel et Commercial                                       |
| <b>FAO</b>     | Food and Agriculture Organisation                                                   |
| <b>FEAMP</b>   | Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche                              |
| <b>GALPA</b>   | Groupes d'Actions Local pour la Pêche et l'Aquaculture                              |
| <b>GNL</b>     | Gaz Naturel Liquéfié                                                                |
| <b>IFREMER</b> | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer                        |
| <b>INRA</b>    | Institut pour la Recherche Agronomique                                              |
| <b>IRD</b>     | Institut de Recherche pour le Développement                                         |
| <b>MSC</b>     | Marine Stewardship Council                                                          |
| <b>O2</b>      | Oxygène                                                                             |
| <b>OCDE</b>    | Organisation de Coopération et de Développement Economique                          |
| <b>OCM</b>     | Organisation Commune des Marchés                                                    |
| <b>OP</b>      | Organisation de Producteurs                                                         |
| <b>ORGP</b>    | Organisation Régionale de Gestion des Pêches                                        |

|                  |                                                        |
|------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>PCP</b>       | Politique Commune de la Pêche                          |
| <b>PNM</b>       | Parc Naturel Marin                                     |
| <b>PPC</b>       | Plan de Production et de Commercialisation             |
| <b>RMD</b>       | Rendement Maximum Durable                              |
| <b>SA.THO.AN</b> | Société Coopérative Maritime des Pêcheurs de Sète-Môle |
| <b>SOCOMAP</b>   | Société Coopérative des Marins Pêcheurs                |
| <b>R&amp;D</b>   | Recherche et Développement                             |
| <b>UE</b>        | Union Européenne                                       |

|                             |
|-----------------------------|
| <b>EXPLICATIONS DE VOTE</b> |
|-----------------------------|





## **EXPLICATIONS DE VOTE**

### **1<sup>er</sup> COLLÈGE**

M. Yann FORTUNATO

### **2<sup>ème</sup> COLLÈGE**

M. Jérôme CAPDEVIELLE pour FO  
M. Christian TERRANCLE pour Solidaires  
Mme Nathalie VEYRE pour la CFDT

### **3<sup>ème</sup> COLLÈGE**

M. Jacques GARCIA pour le Groupe Santé-Logement-Cohésion sociale  
M. Simon POPY pour le Groupe Associations

### **4<sup>ème</sup> COLLÈGE**

M. Pierre AYLAGAS

Suffrages exprimés : **161**

Avis adopté à l'unanimité



## Intervention de Monsieur Yann FORTUNATO

---

### Pour le 1<sup>er</sup> Collège

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je remercie en avant-propos mes collègues conseillers du collège 1 d'avoir accepté que me soit confiée cette tribune ce jour devant vous en Assemblée Plénière. Je remercie aussi et surtout le Président du Collège 1 Serge CRABIÉ de m'avoir proposé pour cette mission, en concertation avec Monsieur Marc CHEVALLIER, Président de la commission N° 6.

Je tiens à vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler dans cette commission. Le professionnalisme de son Président, sa connaissance maritime, son sens de l'écoute et le dynamisme permanent mis au service de l'animation des travaux de cette commission ont permis de présenter un rapport sérieux, éclairant, alarmant par certains côtés mais aussi porteur d'espoir pour les filières Pêche-Aquaculture en Occitanie.

Le rapport dont il est question et qui vient de nous être présenté pour approbation est un rapport étayé et complet, lourd de 60 pages et issu de très nombreuses auditions. 33 pour être précis. Les personnes auditionnées ont toutes été de très grandes qualités dans leur éclairage. Ce sont des professionnels pêcheurs, conchyliculteurs, fonctionnaires territoriaux, élus, administrations centrales, représentations professionnelles, bref un panel 360° des acteurs autour des métiers de la pêche en particulier et de la Méditerranée en général.

Nous venons d'entendre par la voix du rapporteur Bernard PEREZ, une situation de la Pêche en Méditerranée, inquiétante mais aussi qui peut et qui doit, si l'on s'en donne la peine et les moyens, être porteuse d'espoir pour que la pêche en Méditerranée se renouvelle, perdure, s'adapte et participe à la vie de nos territoires, à nos traditions et à une économie créatrice d'emplois et de valeur ajoutée au profit d'une alimentation protéinée saine et en circuits courts.

Alors je viens de dire, une situation inquiétante...

Inquiétante tout d'abord par la qualité des eaux et des milieux qui semblent se détériorer chaque jour un peu plus. La hausse de la température de l'eau et la diminution planctonique joueraient un rôle supérieur dans la disparition des essences à celui des prélèvements de la pêche.

Inquiétante par un manque de suivi dynamique des espèces marines qui vivent en Méditerranée. Seules 4 sont étudiées et suivies + 2, le thon et l'Espadon soit un total de 6 seulement sur les 100 qui y sont référencées.

Inquiétante par la crise majeure que connaissent les chalutiers dont le nombre ne cesse de diminuer. Crise des chalutiers en lien avec la situation critique des seules 4 criées qu'il reste en Occitanie.

Inquiétante par une voix de la spécificité de la pêche en Occitanie qui peine à se faire entendre au niveau national et surtout au niveau européen ;

Inquiétante par bien d'autres domaines révélés par le rapport qui vient de nous être présenté. Pour autant et malgré tout ceci, la pêche en Méditerranée se doit d'être présente et nous devons l'accompagner pour s'adapter à ce nouvel environnement.

Nous ne pouvons nous résigner à voir disparaître la pêche en Méditerranée ni à penser que la Méditerranée puisse devenir comme certains le prédisent la prochaine mer morte sur cette planète. Nos 220 kilomètres de côtes ne seraient pas les mêmes sans l'activité de pêche et ne pourraient se suffire du seul tourisme.

La lutte contre les pollutions de nos territoires et le déploiement de politiques de lutte contre le réchauffement climatique sont des outils transverses aux effets bénéfiques sur la revitalisation des milieux aquatiques.

Par-dessus tout, nous pouvons compter sur des pêcheurs professionnels qui aiment leurs métiers, aiment et respectent leur milieu. Qui plus qu'un pêcheur peut aimer la mer ?

La mutualisation des criées servies par des chalutiers du futur doit être une solution pour s'adapter aux nouvelles conditions et réglementations. Les travaux sur ce chalutier du futur sont un point d'une importance capitale pour permettre la survie de la pêche en Méditerranée.

Enfin le développement de l'aquaculture et notamment de la pisciculture est un incontournable. Pour finir un rapport de l'OCDE démontre que l'économie de la mer pourrait largement doubler sa contribution à la valeur ajoutée mondiale entre 2010 et 2030. Notre région et la partie de la Méditerranée qui nous concernent ne peuvent rester plus longtemps en marge de ce développement promis.

Tout ceci vous le retrouverez dans le rapport qui vous est remis et qui vous est proposé au vote. Le collège 1 a décidé à l'unanimité de soutenir le constat et les préconisations qui y sont présentées.

Aussi le collège 1 soutiendra-t-il par son vote « pour » ce projet d'avis.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

## Intervention de Monsieur Jérôme CAPDEVIELLE

---

### Pour FO

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe FO du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, je tenais avant toute chose à féliciter le rapporteur et conseiller Bernard PEREZ pour la restitution des travaux de la commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » portant sur les perspectives pour les filières pêche et aquaculture de notre région.

Remercier également son président Marc CHEVALLIER, notre chargée de mission Elèna TERRAZZONI ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers qui ont permis au fil des très nombreuses auditions et visites de sites de nous plonger (sans mauvais jeu de mot) dans ce que l'on peut qualifier comme l'un des défis de demain pour notre territoire.

En effet, se pencher sur notre très belle mer Méditerranée et les professionnels qui en vivent permet de regarder la splendeur de nos côtes avec un tout autre regard malheureusement beaucoup moins émerveillé.

Notre Méditerranée fait partie de l'ADN de notre région ! Elle doit être un atout fort pour notre territoire au-delà même de son contexte touristique.

Les travaux de notre commission ont mis en lumière un très grand nombre de problématiques et le groupe FO du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée partage pleinement les préconisations de ce projet d'avis :

- Mieux connaître les ressources et lutter contre la pollution.
- Aider les criées en difficulté.
- Soutenir la filière conchylicole.
- Développer la pisciculture des espèces marines.
- Soutenir le CEPRALMAR.
- Accentuer et soutenir la formation des métiers des filières pêche, conchyliculture et pisciculture.
- Concevoir le chalutier méditerranéen du futur.
- Aider les porteurs de projets à obtenir des financements européens, nationaux et régionaux.

Toutes ces préconisations auprès du Conseil Régional sont autant d'éléments qui contribueraient à redonner un élan à ces filières qui aujourd'hui sont dans une totale incertitude sur leur devenir à moyen et long terme.

Je n'oublie pas au nom du groupe FO du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée d'alerter sur l'extrême urgence économique et sociale à agir en faveur de ces filières : Il y a un lien entre la limitation des jours de pêche, la viabilité économique des chalutiers, la pérennité des criées c'est les pas moins de 4500 emplois directs et indirects de ces secteurs.

Sur ce sujet, nous sommes toutes et tous embarqués sur un même bateau alors évitons nous le mal de mer !



## Intervention de Monsieur Christian TERRANCE

---

### Pour Solidaires

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Comme l'indique le rapport, la situation des filières pêche et aquaculture en Méditerranée française est très inquiétante : raréfaction de la ressource, forte diminution du nombre de bateaux, fermeture de criées... au point que les membres de la Commission « *Méditerranée – Littoral – Relations internationales* » se posent la question de l'avenir de la filière pêche.

En effet, avec seulement une soixantaine de chalutiers en Occitanie dont la plupart sont assez anciens avec un risque obsolescence, sans plus aucune criée sur le secteur PACA et seulement 4 criées en Occitanie, la question de la disparition de la pêche professionnelle en Occitanie se pose. Ou alors risque-t-elle de simplement devenir « folklorique », se contentant de petits bateaux en vente directe aux touristes ou aux restaurateurs des stations balnéaires (comme c'est le cas maintenant en PACA).

Or, il y a plusieurs milliers d'emplois induits : pêcheurs, criées.... vont-ils tous devoir ou pouvoir se reconvertir dans l'aquaculture ? Sans doute pas.

À *Solidaires* nous pensons que l'on ne peut se contenter de continuer dans cette situation. Bien entendu l'aquaculture, à condition qu'elle devienne plus écologique en élevant des poissons non carnivores comme le murge, est à développer. Mais l'aquaculture est consommatrice d'espaces du littoral et, pour les poissons carnivores, de farines animales.

À *Solidaires* nous pensons que la raréfaction du poisson et la diminution de la taille des poissons bleus (sardines et anchois) doit faire l'objet de recherches plus poussées que celles menées actuellement. L'accusation de surpêche ne se suffit pas en soi, notamment parce que le poisson bleu n'est quasiment plus pêché, que le stock semble à nouveau assez élevé, mais qu'il subit un problème d'absence de grossissement. Les pollutions et notamment celles liées aux plastiques et au Rhône qui alimentent en eau le Golfe du Lion devraient être mieux étudiées.

Nous dénonçons aussi un problème de moyens au niveau des services de l'État qui à la fois n'effectuent pas assez de contrôles pour lutter contre la fraude des chalutiers, des petits métiers et des pêcheurs amateurs et qui n'assurent pas le traitement des données qu'ils récoltent sur les quantités pêchées. Nous demandons au Ministère d'envisager plus d'embauches pour mieux assurer ces deux missions.

Enfin, nous demandons que les services français qui négocient à Bruxelles les futurs règlements européens sur la pêche n'oublient pas les pêcheurs méditerranéens qui, même s'ils sont moins nombreux que ceux de la côte atlantique, méritent de pouvoir continuer à exercer leur métier.

En effet, notre préoccupation est forte sur la préservation des emplois et du savoir-faire. Et nous sommes très inquiets sur l'état de la mer Méditerranée en termes de pollution.



Nous partageons une grande partie des préconisations de cet avis du CESER, notamment le besoin de lutter contre la pollution et le besoin de créer un « bateau du futur » qui soit mieux adapté aux techniques de pêches actuelles et moins consommateur de fuel. *Solidaires* votera donc cet avis. Mais... Mais comment parler Méditerranée et bateau sans aborder la question du sauvetage des migrant-es dans cette mer qui est si souvent, trop souvent, leur cimetière ?

Alors quelques mots sur le symbole de ces sauvetages, l'Aquarius, qui erre dans nos eaux malgré quelques élans humanistes, dont celui de Jean-Claude Gayssot, Président du Port de Commerce de Sète, qui se proposait de l'accueillir cet été. Malgré les manifestations du week-end dernier un peu partout en France à l'appel de SOS Méditerranée, association pour laquelle Philippe Torreton a écrit ce poème :

*Aquarius*

*C'est l'histoire d'un bateau dont personne ne veut.*

*Un bateau impropre à l'arraison,*

*Un sale bateau souillé de nos consciences intranquilles,*

*Un rafiot aux soutes pleines,*

*D'un bois d'ébène*

*moderne,*

*Chalutier ramenant dans ses filets une espèce pas protégée.*

*C'est l'histoire d'un bateau*

*Battant pavillon d'insistance*

*Aux mines fatiguées*

*Aux senteurs mazoutées*

*Aux traits tirés sur des vies rayées.*

*Des vies qui peuvent crever*

*Des bois la tasse*

*Qu'avaient qu'à pas partir*

*Qu'il aurait fallu retenir*

*Que c'est la guerre qu'il faut finir*

*Et à l'Europe d'agir...*

*C'est l'histoire d'un bateau*

*Dont personne ne veut.*

*Un bateau problème*

*Un emblème blême.*

*Il nous faudrait une crème*

*Pour ouvrir les pores*

*De nos peaux grasses.*

*Laisser respirer*

*Nos dermes*

*Hermétiques à la détresse.*

*C'est un fumeux sans mâts*

*Faim comme un oiseau*

*Aux rives grasses*

*de nos hivers réchauffés.*

*Hissez haut les marins de l'Aquarius*

*Le pavillon de nuit et brouillard.*

*Écornez de brumes grises*

*Nos silences publicitaires*

*Nos silences plus si terribles.*

*Ce même silence*

*Qui revient*

*Sans cesse.*

**Pour la CFDT**

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Au fil des travaux et des auditions conduits par la commission Méditerranée pour l'élaboration de cet avis, la délégation CFDT s'est exprimée et a soulevé différentes questions relatives à des points qui forment le socle de sa réflexion et structurent son appréciation de la question posée par la commission : PERSPECTIVES POUR LES FILIERES PÊCHE ET AQUACULTURE EN OCCITANIE.

A l'issu de ce cycle de réunions nous sommes face à un éventail de constats clairs conduisant à autant de recommandations mais nous ne percevons pas nettement de réelle orientation, direction et plutôt de l'hésitation et la tentation de reculer devant l'obstacle de la clarification.

En synthèse, pour la délégation CFDT il convient de s'engager dans une transition juste avec tous les acteurs de la filière :

Que l'Occitanie, qui borde la Méditerranée, en arrive à s'interroger sur l'avenir de la filière pêche porte un sens profond qui touche à l'identité, à l'histoire : c'est un moment fort qui nous oblige à avoir un positionnement éclairé, engagé et à sortir des hésitations ou du statut quo.

La ressource est limitée, les chiffres de la capture incertains, le milieu est modifié et pollué, la filière plombée par une flotte obsolète.

Ces 3 éléments pris isolément, ou, combinés, représentent la contrainte fermée dans laquelle se débat la filière.

- (12 000 tonnes de poissons vendues et 95 % de la pêche en Méditerranée)  
Cette production n'est possible aujourd'hui qu'en s'exonérant du respect des règles européennes, peu compatibles avec ses spécificités.  
Pour autant, présenter l'action de Lobbying auprès de Bruxelles comme une issue emporte notre désaccord, car il s'agirait d'un faux fuyant ;

De la même manière, présenter la lutte contre la pollution comme issue principale, constituerait une fausse piste car à court et moyen terme, la diminution significative de la source de polluant est illusoire et les modifications physiques du milieu sont les effets de causes parfois très éloignées de l'Occitanie.

La région Occitanie est la 2<sup>ème</sup> région agricole de France, le gros de notre littoral est constitué d'un plateau continental....

Le développement démographique de la région, avec ce qu'il induit, va se confronter à la requalification des milieux aquatiques marins et lagunaires.

Or, le développement économique semble être privilégié...

- Rendre sa juste dimension à la filière - 4500 emplois (directs et induits) et 35 M€ de CA en créée -, atténue le côté dramatique de la question et montre qu'un accompagnement des professionnels serait d'un volume limité et à notre portée, qu'il soit financier ou logistique dans le but d'une transition rapide et juste.

Devant l'état actuel des connaissances de la commission Méditerranée, nous exprimons des doutes sur notre capacité de savoir si un modèle de pêche durable est encore viable à un horizon moyen de 10-15 ans. Il semble assez évident que, dans l'hypothèse du maintien d'un secteur pêche sur le littoral d'Occitanie, celui-ci devrait être profondément modifié. Mais cette hypothèse est loin d'être une certitude au regard des contraintes exposées.

En nous fondant sur le constat établi, nous pensons que les perspectives prendront préalablement appui sur des principes et des plans d'action :

1. Se doter d'outils de mesures de la ressource.
2. Agir sur la qualité de l'environnement (qualité des eaux, biotopes et écosystèmes).
3. Créer un observatoire régional de la pêche pour pouvoir suivre et évaluer les évolutions des différents paramètres.
4. Associer les professionnels de la filière à la reconsidération du développement de la pêche telle qu'elle existe aujourd'hui.
5. Dans la période transitoire d'observation et de requalification des milieux, élaborer un plan pluriannuel de soutien des pêcheurs actuels qui les accompagne dans la transition à venir (Prévoir des mesures compensatoires en cas d'évolutions réglementaires, des aides à la reconversion...)
6. Envisager "Le bateau du futur " plutôt comme un débouché de développement technologique et de chantier naval et travailler sur sa conception.
7. Ouvrir une réflexion sur la formation aux métiers de la mer et aux défis d'une filière en pleine mutation

Les travaux de la commission Méditerranée ont abouti à la production de cet avis en faisant évoluer les positions initiales.

Parce qu'il s'oriente dans la bonne direction en établissant un diagnostic réaliste nous voterons favorablement.

Merci.

## **Intervention de Monsieur Jacques GARCIA**

---

### **Pour le Groupe Santé-Logement-Cohésion sociale**

---

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Président Marc CHEVALLIER pour la tenue des débats, souvent passionnés, toujours passionnants de la commission 6. Pour la richesse et la qualité des auditions qui ont permis de mieux appréhender toutes les difficultés de la filière pêche et de la conchyliculture en Occitanie, mais aussi entrevoir quelques espoirs.

Merci à Véronique Papa, notre secrétaire pour sa grande disponibilité, à Elèna Terrazoni, notre chargée de mission pour la qualité de ses productions et son investissement à nos côtés et à notre rapporteur Bernard Perez, qui n'avait pas, en tant que pêcheur lui-même, un rôle facile, mais qui a apporté à la commission son expérience avec franchise et sans langue de bois sur un sujet très technique et complexe.

Nous faisons un constat catastrophique de la « Pêche » au sens large en Occitanie.

Les professionnels de la filière sont confrontés, en plus des évolutions climatiques, de la pollution, de la diminution de la ressource, à une succession de réglementations drastiques de la part des instances européennes. Ces réglementations, adaptées à l'Atlantique, ne tiennent pas compte de la spécificité du plateau continental de nos côtes.

Il apparaît aussi un manque d'entente et de mutualisation entre les différents acteurs de toutes ces filières. Ce qui affaiblit l'ensemble par rapport à la concurrence d'autres régions ou pays.

A un degré moindre, la conchyliculture subit aussi cette crise qui touche l'économie de la mer et des lagunes.

Les consommateurs sont sensibles aux informations souvent négatives concernant la Méditerranée et la filière pêche.

Mais, et c'est un paradoxe, les consommateurs régionaux et les touristes désirent trouver sur les étals des distributeurs des produits de la Méditerranée et des lagunes et regrettent un manque de quantité de produits proposés. Ils déplorent aussi une faiblesse dans la valorisation de ceux-ci et un coût souvent très élevé. Il serait bon de consommer Occitan en Occitanie.

Pour cela, il nous apparaît indispensable de communiquer de façon efficace et positive sur les produits de la filière pêche et conchylicole et trouver de nouvelles pistes d'exploitation pour la conserver.

La pisciculture, sous label de qualité, devrait pouvoir amener des solutions d'avenir pour une éventuelle reconversion de pêcheurs et pour les consommateurs, des prix plus abordables pour un produit de qualité.

La création d'unités de transformation de produits de la Méditerranée, pourrait aussi ouvrir de nouveaux débouchés et diversifier les offres d'emploi.

La Région doit agir rapidement si on veut conserver cette filière en activité. Ce dossier s'appuyant sur l'avis du CESER est une priorité.

Les neuf grands thèmes de préconisations de l'avis sont tous à prendre en compte le plus rapidement possible car il y a urgence.

La Région doit être motrice et fédératrice dans la concertation, l'action et le soutien de la filière. Elle doit aussi agir au plus vite auprès des instances nationales et européennes afin que les nouvelles réglementations ne finissent de la tuer.

En plein accord avec les préconisations proposées, nous voterons cet avis.

Merci de votre attention.

**Pour le Groupe Associations**

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais relever que nous pencher sur un sujet aussi polémique que la pêche en mer nous a montré l'importance de fonder nos avis sur les connaissances scientifiques les plus récentes, pour sortir des postures et des rumeurs. Nous encourageons cette approche.

La pêche est une des rares filières économiques d'importance mondiale qui repose encore sur une activité de cueillette dans le milieu naturel. Elle est donc extrêmement dépendante de son état. Comme d'un fusible qui saute, nous devons nous inquiéter de la crise de la pêche pour ce qu'elle révèle sur l'état de l'environnement marin.

En effet, la crise du poisson bleu est un symptôme d'une crise environnementale plus profonde. Elle a pour origine une crise du plancton, à la base de la chaîne alimentaire. Pourquoi le plancton a-t-il changé ? Les scientifiques soupçonnent deux facteurs principaux : une réduction des apports nutritifs par les fleuves, et concomitamment, une explosion des apports en polluants chimiques divers.

De nombreux changements semblent concorder pour produire ces effets : d'abord la modification des régimes des cours d'eau par leur artificialisation, par les barrages, par des prélèvements d'eau croissants, et par les effets continentaux du changement climatique ; on ne peut passer sous silence également un effet probable de certaines réglementations environnementales qui, si elles ont sauvé nos eaux douces de l'eutrophisation, mortelle pour la vie aquatique, et nocive pour la santé humaine, en limitant les nitrates et les phosphates, elles ont aussi mis fin à l'aubaine qu'ont constitué pendant quelques décennies ces excès de nutriments pour la pêche en mer ; enfin, on constate une pollution généralisée aux substances chimiques, plastiques, perturbateurs endocriniens, dont l'effet cumulatif devient de plus en plus dramatique.

Face à la crise du poisson bleu, devenu inexploitable, la pêche s'est reportée sur les poissons de fond, entraînant une nouvelle crise écologique en cascade liée à cette soudaine surexploitation.

Cette situation semble difficilement réversible à court terme et la pêche est aujourd'hui en grande difficulté sur notre littoral, avec des enjeux sociaux que nous ne saurions ignorer. Il n'est pas aisé de changer de modèle aussi rapidement que change l'écosystème marin, et cet avis a le mérite d'alerter sur le besoin d'accompagnement de la filière pêche dans une transition inéluctable.

Mais une transition vers quoi ? C'est là que les avis sont moins unanimes. Nous pensons que le présent avis ne va pas encore assez loin dans l'analyse des conséquences de cette crise. Le bateau du futur, par exemple, est bien sûr souhaitable mais il ne restaurera pas à lui seul la santé de l'écosystème. L'avenir de la technique du chalut, également, pose question sur le plan environnemental. Des changements plus profonds devraient être envisagés et ce rapport n'est qu'une première étape. Comme il a été dit avant moi : « il faut composer avec le réel ».

L'exemple du thon rouge nous a enseigné que, malgré les réticences initiales, une gestion transparente et surtout concertée, organisée, a su inverser une situation dramatique. Pour que les autres pêches puissent être gérées durablement, il est indispensable de pouvoir les qualifier et les quantifier. C'est une question d'urgence. A ce titre la pêche méditerranéenne accuse un retard considérable, qu'elle paye aujourd'hui en éprouvant des difficultés à justifier sa bonne gestion et ses spécificités face à des réglementations qui les ignorent.

L'aquaculture peut être une solution de repli de la profession mais l'aquaculture des lagunes est elle aussi en danger du fait des modifications environnementales de ces milieux, qui sont profondes et durables, et liées au changement climatique.

La pisciculture quant à elle doit améliorer son bilan écologique, en réduisant sa dépendance aux aliments protéinés, sans quoi elle ne sera pas durable. A ce titre des expériences innovantes existent dans notre région pour une pisciculture plus durable et elles doivent être soutenues. Sous réserve de résoudre ces difficultés, la pisciculture pourrait conduire à une gestion plus maîtrisable de la production de poissons pour l'alimentation humaine, tout en allégeant la pression sur les habitats naturels, en particulier les fonds marins.

En conclusion nous attirons votre attention sur le fait que nous assistons à l'effondrement de nombreux écosystèmes. La crise de la pêche dans le Golfe du Lion est un exemple de ce qui nous attend demain dans de nombreux domaines. Si on ne se préoccupe pas par anticipation de la crise environnementale, celle-ci risque de nous rattraper avec des conséquences sociales et économiques plus brutales qu'on ne l'imagine aujourd'hui.

Malgré les quelques réserves que je viens d'exposer le groupe associations du collège 3 votera cet avis.

## Intervention de Monsieur Pierre AYLAGAS

---

### Pour le 4<sup>ème</sup> Collège

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Ce rapport, comme l'a rappelé Bernard Perez, est le fruit de nombreuses auditions. Je salue d'ailleurs ici le Président Marc CHEVALLIER pour son endurance, son écoute et son souci de concilier les points de vue.

Ceci permet d'avoir un rapport riche et informé.

Tout d'abord et c'est là sans doute l'essentiel nous estimons (membres du collège 4) que se pencher sur les enjeux liés aux filières de la pêche et de l'aquaculture dans la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est essentiel pour l'économie de notre région.

Pourquoi ?

Parce que l'économie maritime est présente sur notre territoire et elle contribue à son rayonnement économique, social, culturel de notre région.

Par ailleurs elle est consubstantielle à notre manière d'être, en particulier dans l'identité de nos communes du littoral fortement marquée par la pratique de ces activités.

Alors quels sont les principaux constats qu'il fait et les principales pistes de travail qu'il dresse:

Premièrement une dégradation importante de la qualité et de la productivité des milieux marins et lagunaires :

Les écosystèmes littoraux sont essentiels mais on constate qu'ils sont profondément dégradés. Ils jouent cependant des rôles importants pour le renouvellement des ressources halieutiques.

Cette baisse considérable en qualité et en quantité s'explique par les pollutions terrestres et le réchauffement climatique ainsi que par des pollutions physiques et des pollutions chimiques.

Les 3 150 ha de milieux lagunaires de notre région, n'échappent pas aux diverses pollutions (activités humaines terrestres notamment) déjà mentionnées. S'y ajoutent cependant des phénomènes conjoncturels qui mettent ces milieux clairement en danger.

**Face à ce premier constat le rapport considère que les problèmes de pollution doivent être examinés globalement. C'est la raison pour laquelle il propose de redoubler d'efforts pour encourager et soutenir les actions de sensibilisation, d'éducation et de connaissances pour lutter contre les pollutions. Il propose aussi, au Conseil Régional d'initier des « Etats généraux », pour discuter avec les Régions riveraines des problèmes en Méditerranée, en particulier celui de la pollution.**

Deuxièmement un manque de connaissances des ressources halieutiques : dans le Golfe du Lion seules 5 espèces sont évaluées correctement. Une quarantaine d'autres espèces sont partiellement diagnostiquées en termes d'indices d'abondance même si ces indices ne servent pas officiellement à la Commission européenne. En fait, quelques espèces sont suivies sur plus d'une centaine exploitées.

**Face à ce deuxième constat le rapport propose de suivre l'exemple du projet « Medfish ».**



**Les principaux objectifs ici sont de procéder à une analyse de l'état des ressources et des pêcheries de la Méditerranée et de proposer des améliorations de leurs pratiques grâce à l'élaboration collective de plans d'actions.**

**Par ailleurs face au manque de données sur la pêche récréative qui représente des tonnages importants (Loup, Daurade, etc.), il est nécessaire de faire des investigations sur cette pêche afin d'en mesurer l'ampleur.**

Troisièmement à propos de l'exploitation de la ressource deux types de pêches sont pratiquées dans notre région : tout d'abord, la pêche côtière artisanale pratiquée par les petits métiers (90 % des navires) et par les chalutiers. Une caractéristique essentielle des petits métiers réside dans leur polyvalence qui leur permet d'exploiter un maximum d'espèces d'intérêt commercial sans remettre en cause les équilibres essentiels à la durabilité environnementale et professionnelle de leur activité. La polyvalence concerne à la fois les engins et espèces visés (poissons, coquillages) mais également l'espace de pêche : en fonction des saisons dans les milieux lagunaires ou la mer.

Ensuite il y a la pêche hauturière pratiquée par les thoniers senneurs. Pour les thoniers senneurs qui représentent 3 % de la flotte en Occitanie, aucune polyvalence n'est possible et l'encadrement réglementaire est important.

**Face à ce troisième constat le rapport indique que :**

- **La situation économique reste toujours fragile pour les chalutiers et les petits métiers malgré une baisse des tensions.**
- **Le facteur « prix du carburant » reste essentiel (30 % de charge pour les chalutiers).**
- **Une nouvelle problématique de « compétition » pour l'occupation de l'espace en mer est en train d'émerger (limitation des zones de pêches notamment) déclenche une compétition accrue entre les pêcheurs et les autres activités. Il conviendra de trouver une compensation liée à la limitation de l'espace.**
- **qu'il faut réfléchir dès à présent au bateau méditerranéen du futur. La nouvelle génération de bateaux doit être conçue en fonction du type de pêche pratiquée et du matériel utilisé.**

On le voit, la façade maritime de notre région et son économie sont sources de beaucoup d'inquiétudes et autant d'interrogations. Les trois exemples que j'ai pris démontrent la volonté de ce rapport d'aller au bout des choses.

Il y a encore plein d'autres sujets abordés dans ce rapport avec précision et minutie. C'est une chance à travers celui-ci, de pouvoir contribuer à la mise en œuvre de l'ambition maritime de notre région. Cette ambition nécessite un engagement commun qui commence par un vote positif pour ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

## REVUE DE PRESSE



# « Attaquer la pêche est une erreur »

**Dossier (1/3).** L'ancien patron du port préside la commission Méditerranée du Cese. Pour lui, cibler les pêcheurs, comme le fait l'UE, ne règlera pas le problème de la pollution, qu'il estime être la première cause de raréfaction de la ressource.

**A** lors que le texte du nouveau plan européen de gestion Ouest Méditerranée vient d'être finalisé (il doit être soumis au vote avant la fin du mois), la colère monte dans les ports de pêche d'Occitanie, dont Sète en figure de proue. Selon pas mal d'observateurs, ce plan, qui vise notamment une réduction drastique de l'effort de pêche des chalutiers, mettrait toute une filière en danger. Ils le déplorent d'autant plus que, de tous bords, d'autres diagnostics se font jour, à contre-courant d'une position européenne qui fait peser sur les seuls pêcheurs la responsabilité de la raréfaction de la ressource : la pollution du Golfe du Lion pourrait en être la première cause. C'est aussi l'avis de Marc Chevallier, l'ancien président du port de Sète...



## De quelles informations le Conseil économique et social (Cese) dispose-t-il ?

Une étude très approfondie a été menée dans le cadre de la commission Méditerranée du Cese, dont Bernard Pérez (président du comité régional des pêches) a été le rapporteur. Nous avons à cette occasion auditionné 32 scientifiques et chercheurs de toute l'Union européenne, des professionnels et des représentants de diverses ONG. Il en est ressorti qu'à ce jour, si la ressource décroît, on ne peut plus imputer cela aux pêcheurs vu tous les efforts qu'ils ont consentis ces dernières années. Qu'il s'agisse des filets utilisés, de la limitation du nombre de jours de mer, etc.

## Ce qui suffit à dédouaner la pêche professionnelle ?

Il y a une bonne dizaine d'années, près de 8 000 tonnes de poisson bleu, sardines et anchois, étaient débarquées à Sète (23 000 dans l'ensemble des criées d'Occitanie, NDLR). Aujourd'hui, il n'y a plus rien, sauf sur les côtes catalanes. Et il a été prouvé par Ifremer que cela n'avait rien à voir avec la surpêche. Car s'il y a bien des sardines, en nombre, le problème, c'est qu'elles ne grossissent plus. Ce qui prouve que cela relève de la pollution et d'un appauvrissement du plancton dont elles se nourrissent. C'est que les scientifiques ont aussi pu constater que placées dans

des bassins, avec un plancton de qualité, elles reprenaient leur croissance.

## Comment expliquer que cette pollution soit cantonnée au Golfe du Lion ?

Si vous allez pêcher du côté de Palamos, en Espagne, ou de San Remo, en Italie, vous trouvez en effet à nouveau des sardines "normales". Mais il faut bien comprendre que la typologie des fonds est, là-bas, bien différente. Notre plateau continental, peu profond, est beaucoup plus impacté par les pollutions que ces zones de pêche bien plus profondes. Et on peut craindre que le fait que la taille moyenne des mer-

lus (les merlans, NDLR) soit passée de 24 à 17 cm en quelques années est aussi lié à ces pollutions. Pour les autres poissons, à ce jour, on ne sait pas trop. Nous ne disposons d'études précises que sur six espèces : la sardine, l'anchois, le thon, l'espadon, le rouget et donc le merlu.

## D'où proviennent les pollutions qui impactent zooplancton et phytoplancton ?

Forcément du bassin versant. Du Rhône, notamment (il est le deuxième plus grand fleuve après le Nil à se déverser en Méditerranée, NDLR), dont la pollution médicamenteuse, qui n'est pas traitée par les sta-

tions d'épuration. Mais pas seulement. La Méditerranée est la deuxième mer la plus polluée du monde. Plus de 700 tonnes de déchets plastiques s'y déversent chaque jour ! Quand les scientifiques d'Ifremer ouvrent le ventre de certains oiseaux de mer, ils y trouvent parfois des déchets

**Quand on ouvre le ventre de certains oiseaux de mer, on y trouve du plastique...**

plastiques. Et ce plastique, qui finit par se dissoudre, est aussi filtré par les coquillages, etc. Compte tenu de cet état des lieux, le fait que certains poissons ne grossissent pas, ou se font plus rares, ne peut être imputé aux pêcheurs. Or, la position de l'Union européenne, c'est de dire : pour solutionner le problème de ressource, il n'y a qu'un levier, c'est de réduire l'effort de pêche.

## Or, le plan qui doit être voté en fin de mois conduira selon vous, s'il est appliqué, à une catastrophe...

En l'état, sans aucun doute. Par exemple, si l'interdiction de pêcher (trois mois d'été, dans les fonds de zéro à 100 m), est appliquée, les chalutiers sont foutus. Et si les chalutiers sont foutus, c'est toute la filière pêche en Méditerranée qui va sombrer.

**REQUÊTE PAR P.A.C.**

■ A lire demain : quand les pêcheurs s'étoient se font éboueurs de la mer...

**ÉCONOMIE MARITIME.** Le président du Comité régional des pêches redoute les effets du plan de gestion des pêches envisagé par l'Europe et qui sera discuté le 21 novembre prochain.

## Bernard Pérez : « Faire l'union sacrée pour sauver la filière pêche »

**L**e 21 novembre, la Commission européenne débattrait du futur plan pluriannuel de gestion des pêches en Méditerranée. Les premières pistes du projet qui sera présenté au conseil des Ministres de l'Europe inquiètent grandement le président du Comité régional des pêches et des élevages marins, Bernard Pérez. En effet, les deux « moteurs » économiques du Golfe du Lion, le chalutage et la pêche de l'anguille, pourraient subir de lourdes conséquences, voire disparaître.

**Très honnêtement, comment se porte la filière pêche en Occitanie aujourd'hui ?**

**Bernard Pérez :** Dans son ensemble, je dirais que ce n'est pas catastrophique. La pêche vit et les pêcheurs vivent de leur pêche et ce, malgré les segments de l'anguille et du chalut qui sont déjà en crise. Mais la crise que l'on nous annonce avec le prochain plan pluriannuel va couler la filière si l'on laisse faire, et je dis cela sans exagérer ! Ce que l'on veut nous imposer vise à nous détruire.

**Avant même ce nouveau plan, vous parlez d'une crise pour le chalut et l'anguille. C'est lié à la ressource ?**

Absolument pas ! C'est lié aux contraintes qui nous sont déjà imposées. Et je refuse que soit imputée la responsabilité de la baisse de la ressource aux pêcheurs et en particulier aux chalutiers ! La ressource n'est d'ailleurs pas aussi faible qu'on le dit. Nous parvenons à prélever encore 100 espèces. Ce ne sont pas les pêcheurs qui déversent des plastiques dans la mer, par exemple ! Au contraire, on en ramasse pour recyclage, et l'effort est constant !

Aujourd'hui, les chalutiers disposent de 196 jours de pêche par an, sachant qu'un bateau est rentable après le 187 jour. Jadis, nous pouvions pêcher 220 à 240 jours par an. C'est dire les efforts déjà consentis, y compris par l'ensemble de la profession et de la filière. Si j'insiste sur le chalutage, c'est parce que c'est le moteur économique, la condition de survie des criées et de tout un système qui représente 4 500 emplois.

**Pourquoi craignez-vous le futur plan de gestion ?**

Parce qu'il pourrait porter un coup fatal à la pêche en Méditerranée, tout simplement et à tout un pan de l'économie régionale. Mare Nostrum compte aujourd'hui 62 chalutiers, tandis qu'il y en avait 150 il y a 30 ans. 59 de ces chalutiers sont en région Occitanie, dont un à Port-Vendres et 6 à Port-La Nouvelle. C'est-à-dire que le métier le plus structurant de la filière est déjà sérieusement blessé. Ces nouvelles mesures pourraient l'amener à disparaître totalement.

**Ces éventuelles mesures, quelles sont-elles ?**

Trois points sont cruciaux. Le premier, c'est l'interdiction de pêcher sur des fonds inférieurs à 100 mètres du mois de mai au mois d'août. Pour trouver de tels fonds, pour les pêcheurs dits du « plateau », il faudra parcourir au moins 40 milles nautiques (environ 70 km), sachant que la moitié de la flotte est de troisième catégorie et ne peut donc pas aller au-delà de 20 milles.

Il est aussi question de réduire encore le nombre de jours de pêche et, cerise sur le gâteau, de limiter la durée de pêche (parcours compris) à 12 heures au lieu de 18 aujourd'hui. C'est assassiner le métier et condamner criées et

marécyeurs etc., que d'imaginer un tel scénario.

**Visiblement, vous êtes parvenus, comme vous le souhaitiez en début de mandat à rassembler les métiers de la pêche. Mais aujourd'hui, est-ce suffisant ?**

Non, et c'est pour cette raison que je lance un cri d'alarme, en direction du peuple d'Occitanie, mais aussi de ses représentants. Le député européen Eric Andrieu nous apporte son soutien. La présidente de la Région Carole Delga également, mais aujourd'hui, l'en appelle à tous les élus, de tous rangs, de tous bords à prendre des motions de soutien pour la pêche. Je veux leur rappeler que l'Occitanie s'est bâtie autour de villages de pêcheurs. Je veux redire que nous sommes de gens responsables, que nous faisons un beau métier dans un beau territoire et que nous voulons en vivre. J'en appelle à l'union sacrée pour contrer ce futur plan de gestion.

### MOBILISATION

#### Elus et communes au soutien

Bernard Pérez en appelle à tous les élus, de la République et d'Europe. Dans l'entretien qu'il nous accorde, il évoque le soutien à l'ensemble de la filière de Carole Delga, présidente de Région, celui de Didier Codorniou, premier vice-président d'Occitanie, d'Eric Andrieu, député européen... Mais il espère une plus grande mobilisation. La ville du Grau du Roi a été la première à adopter une motion en conseil municipal. Celle de Port-La Nouvelle devrait faire de même ce mercredi matin pour affirmer son attachement aux familles de pêcheurs, aux professionnels, et réaffirmer sa confiance en la filière au sens large du terme. Au cours des prochaines semaines, il dit compter sur une large mobilisation pour convaincre l'UE de l'efficacité des efforts, notamment écologiques, déjà consentis et sur la nécessité de sauver des métiers, des emplois et un moteur économique.





L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

## **CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

### **Siège**

18, Allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
[ceser@occitanie.fr](mailto:ceser@occitanie.fr)

### **Site de Montpellier**

201, Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
[ceser@laregion.fr](mailto:ceser@laregion.fr)



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

[\*\*www.ceser-occitanie.fr\*\*](http://www.ceser-occitanie.fr)

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**